



# Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2027

## Évaluation Environnementale Stratégique



**Communauté de communes Vie et Boulogne**

Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE | [accueil@vieetboulogne.fr](mailto:accueil@vieetboulogne.fr) - 02 51 31 60 09  
[www.vie-et-boulogne.fr](http://www.vie-et-boulogne.fr)

## SOMMAIRE

<b>Rédaction du document</b> .....	<b>4</b>
<b>Dossier de PCAET</b> .....	<b>4</b>
<b>1 Résumé non technique</b> .....	<b>10</b>
1.1 Les objectifs .....	10
1.2 La démarche du PCAET.....	10
1.3 L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) .....	11
1.4 Incidences du PCAET .....	18
1.5 Conclusion .....	19
<b>2 Présentation du PCAET de la Communauté de communes Vie et Boulogne</b> <b>21</b>	
2.1 Particularités du territoire .....	21
2.2 Objectifs du PCAET.....	22
2.3 L'élaboration du PCAET .....	22
2.4 Présentation du plan d'actions.....	29
<b>3 Articulation avec les autres plans, schémas et les documents d'urbanisme</b> <b>31</b>	
3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires .....	31
3.2 Les autres plans à considérer .....	37
3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires.....	37
<b>4 L'évaluation environnementale stratégique comme outil d'aide à la</b> <b>décision</b> .....	<b>40</b>
4.1 Définition et objectifs.....	40
4.2 Cadre juridique .....	40
4.3 Présentation de la méthodologie suivie .....	41
<b>5 Analyse de l'état initial de l'environnement</b> .....	<b>50</b>
5.1 Méthodologie .....	50
5.2 Milieu physique.....	52
5.3 Milieu naturel .....	63
5.4 Milieu humain.....	68
5.5 Gestion des déchets et assainissement .....	75
5.6 Déplacement et infrastructures de transport .....	79
5.7 Risques et nuisances .....	80

5.8	Paysages .....	86
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux.....	87
5.10	Principaux enjeux et leviers d’actions possibles du PCAET.....	88
<b>6</b>	<b>Explication et justification des choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnables .....</b>	<b>92</b>
6.1	Phase d’élaboration de la stratégie .....	92
6.2	Mesures ERC proposées en phase plan d’actions .....	109
<b>7</b>	<b>Exposé des effets notables probables résiduels de la mise en œuvre du PCAET sur le territoire.....</b>	<b>124</b>
7.1	Analyse du plan d’actions du PCAET .....	124
7.2	Profil du PCAET .....	132
7.3	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales.....	134
7.4	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques du territoire.....	143
<b>8</b>	<b>Présentation du dispositif de suivi.....</b>	<b>161</b>
<b>9</b>	<b>Liens du PCAET avec les documents, schémas et plans .....</b>	<b>167</b>
9.1	Liens avec les schémas et documents règlementaires .....	167
9.2	Synthèse des relations avec l’ensemble des plans et schémas concernés.....	178
<b>10</b>	<b>Mise en perspective du plan d’actions retenu avec les objectifs de développement durable (ODD) .....</b>	<b>180</b>
<b>11</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>181</b>

## Rédaction du document

---



8 rue Saint-Domingue  
44200 NANTES  
Adrien BOUZONVILLE  
Gwladys DIQUELOU  
Virginie DUVAL  
Romane PAYSANT  
Tél : 09 84 16 27 84  
[contact@atmoterra.com](mailto:contact@atmoterra.com)  
<https://www.atmoterra.com/>

Date	Version	Commentaires
05/10/2020	A	
13/11/2020	B	Relecture en mode révision, de la page 1 à la page 105 Aude Renolleau
16/11/2020	C	Relecture en mode révision, de la page 106 à la page 186 - Aude Renolleau
18/11/2020	D	Révision de la version A par ATMOTERRA suite aux retours de la collectivité
03/12/2020	E	Révision de la version D par ATMOTERRA suite aux retours de la collectivité
04/01/2021	F	Révision suite au Conseil de Développement du 26/11/2020 et aux modifications du programme d'actions qui s'en sont suivies
<b>05/01/2021</b>	G	Dernières corrections de forme et traçage des dernières étapes de l'élaboration

## Dossier de PCAET

---

Documents	
<b>1. Résumé non technique</b>	<b>X</b>
2. Connaissance du territoire	
3. Diagnostic air, énergie et climat	
4. Stratégie bas carbone	
5. Programme d'actions	
6. Démarche de suivi et évaluation	
<b>7. Évaluation Environnementale Stratégique</b>	<b>X</b>

Référence projet : **Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Vie et Boulogne**

Titre du rapport: Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Client: Communauté de Communes Vie et Boulogne  
24 rue des Landes (Z.A. de la Gendronnière)  
85170 Le Poiré-sur-Vie  
<https://www.vie-et-boulogne.fr/>

Contact client: Aude RENOLLEAU  
Chargée de mission PCAET

Date du document: 05/01/2021

Rapport N° : 70069-RN001 - G

Projet N° : 70069

Références de la proposition: Référence : 99055.20 / PR001 Version: 0 Date : 09/01/19



***Résumé:** Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) pour la période 2021-2027. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCVB dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.*

**Etude préparé par:**  
Adrien BOUZONVILLE – ATMOTERRA  
Virginie DUVAL - ATMOTERRA  
Romane PAYSANT – ATMOTERRA

**Approuvé par:**  
Aude RENOLLEAU



ATMOTERRA  
8 rue de St Domingue  
44300 Nantes  
Tél : 09 84 16 27 84  
<https://www.atmoterra.com>

**Distribution publique**

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Evaluation, Environnement, Stratégie, ESS, Energies renouvelables (EnR), Gaz à effet de serre (GES), Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2021, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, Période 2021-2027, Rapport préparé pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne, Ref. 70069-RN001 Rev. G du 05/01/2021

## Liste des figures

Figure 1 : Stratégie adoptée pour le PCAET de la CCVB .....	11
Figure 2 : Démarche d'élaboration de l'EES.....	12
Figure 3 : Profil du PCAET .....	18
Figure 4 : Carte de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.....	21
Figure 5 : Démarche globale d'élaboration du PCAET (Source : Atmoterra, basé sur un support de présentation Akajoule) .....	24
Figure 6 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme .....	32
Figure 7 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	33
Figure 8 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET .....	41
Figure 9 : Stratégie présentée lors de la Commission Développement Durable du 19 juillet 2019 .....	93
Figure 10 : Stratégie finale à la suite du COPIL du 25 novembre 2019 (support de présentation AKAJOULE) .....	100
Figure 11 : Évolution projetée des consommations énergétiques – 3 scénarios (source : Akajoule).....	101
Figure 12 : Évolution des consommations par secteur selon le Scénario « Vie et Boulogne » (source : Akajoule).....	102
Figure 13 : Évolution projetée des productions d'EnR – 3 scénarios (source : Akajoule).....	103
Figure 14 : Évolution des productions d'EnR – Scénario Vie et Boulogne (source : Akajoule) .....	104
Figure 15 : Évolution projetée des émissions de GES – 3 scénarios (source : Akajoule) .....	106
Figure 16 : Évolution des émissions de GES – Scénario Vie et Boulogne (source : Akajoule) .....	106
Figure 17 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales .....	132
Figure 18 : Localisation des sites Natura 2000 situés à proximité du territoire .....	144
Figure 19 : Classes d'habitats du Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts .....	146
Figure 20 : Classes d'habitats du site et leur répartition.....	149
Figure 21 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés dans le SRCE (DREAL Pays de la Loire).....	156
Figure 22 : Trame Verte et Bleue du PLUi de Vie et Boulogne (Tome 2 - État initial de l'environnement).....	157
Figure 23 : Zoom sur les corridors reliant les sites Natura 2000 proches au territoire .....	158
Figure 24 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur de la CCVB et de la SNBC2 .....	172

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET .....	13
Tableau 2 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.....	17
Tableau 3 : Plan d'actions du PCAET de la CCVB.....	29
Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur de la SNBC 2 .....	33
Tableau 5 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques .....	34
Tableau 6 : Liste des plans à considérer .....	37
Tableau 7 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET .....	43
Tableau 8 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire.....	52
Tableau 9 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire.....	53
Tableau 10 : État initial des eaux souterraines sur le territoire .....	54
Tableau 11 : État initial des eaux superficielles sur le territoire.....	56
Tableau 12 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire .....	58
Tableau 13 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire .....	61
Tableau 14 : État initial de la biodiversité sur le territoire .....	63
Tableau 15 : État initial des milieux remarquables sur le territoire.....	64
Tableau 16 : État initial des continuités écologiques sur le territoire .....	66
Tableau 17: État initial de la santé sur le territoire.....	68
Tableau 18: État initial des activités humaines sur le territoire .....	69
Tableau 19 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire ...	72
Tableau 20 : État initial du patrimoine sur le territoire.....	74
Tableau 21 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire .....	75
Tableau 22: État initial de l'assainissement sur le territoire .....	77
Tableau 23 : Déplacements et infrastructures de transport .....	79
Tableau 24 : État initial des risques naturels sur le territoire.....	80
Tableau 25 : État initial des risques technologiques sur le territoire .....	82
Tableau 26 : État initial du bruit sur le territoire .....	84
Tableau 27 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire.....	85
Tableau 28: État initial du paysage sur le territoire .....	86
Tableau 29 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.....	87
Tableau 30: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET.....	88
Tableau 31 : Mesures ERC formulées lors de la phase stratégie par objectif .....	93
Tableau 32 : Évolution des consommations par rapport à l'année 2016 par secteur, selon le Scénario « Vie et Boulogne » (source : Akajoule) .....	102
Tableau 33 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire (source : Akajoule).....	104
Tableau 34 : Stratégie Air du territoire.....	108
Tableau 35 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC).....	111
Tableau 36 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts .....	125
Tableau 37 : Analyse des incidences des actions .....	126
Tableau 38 : Caractère des incidences probables du PCAET .....	134
Tableau 39 : Temporalité des incidences probables du PCAET .....	138

Tableau 40 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts .....	148
Tableau 41 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay (FR5200655) .....	150
Tableau 42 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000 .....	152
Tableau 43 : Indicateurs de suivi environnemental .....	162
Tableau 44 : Niveau de cohérence .....	167
Tableau 45 : Prise en compte de la SNBC .....	167
Tableau 46 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Energie .....	171
Tableau 47 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE.....	172
Tableau 48 : Prise en compte du SCoT Yon & Vie dans le PCAET .....	175
Tableau 49 : Cohérence du PCAET avec les autres plans .....	178

## Glossaire

<b>AC</b>	Assainissement Collectif	<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>ANC</b>	Assainissement Non-Collectif	<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé	<b>PM10</b> <b>PM2.5</b>	Particule en suspension <10 µm (micromètres) Particule en suspension <2.5 µm
<b>BASIAS</b>	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	<b>PNACC</b>	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
<b>BASOL</b>	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	<b>PNSE</b>	Plan National Santé-Environnement
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	<b>PPA</b>	Plan de Protection de l'Atmosphère
<b>CCVB</b>	Communauté de Communes de Vie et Boulogne	<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
<b>CIVE</b>	Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique	<b>PPE</b>	Programmations Pluriannuelles de l'Énergie
<b>CH4</b>	Méthane	<b>PPRI</b>	Plan de Prévention du Risque Inondation
<b>CO2</b>	Dioxyde de Carbone	<b>PREPA</b>	Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
<b>COV(NM)</b>	Composés Organiques Volatils (Non Méthaniques)	<b>PRSE</b>	Plan Régional Santé-Environnement
<b>CRE</b>	Contrat de Restauration et d'Entretien	<b>RNSA</b>	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
<b>CTMA</b>	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs	<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>EIT</b>	Écologie Industrielle et Territoriale	<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>EnR</b>	Énergies Renouvelables	<b>SIGES</b>	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre	<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	<b>SPANC</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>IRSN</b>	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<b>LTECV</b>	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	<b>SRB</b>	Schéma Régional Biomasse
<b>NH3</b>	Ammoniac	<b>SRCAE</b>	Schéma Régional Climat Air Énergie
<b>NOx</b>	Oxyde d'azote	<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Écologique
<b>N2O</b>	Protoxyde d'azote	<b>STEP</b>	Station d'Épuration des eaux usées
<b>O3</b>	Ozone	<b>TEPCV</b>	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune	<b>TEPOS</b>	Territoire à Énergie Positive
<b>PCET</b>	Plan Climat Énergie Territorial	<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial	<b>TVB</b>	Trame Verte et Bleue
<b>PDU</b>	Plan de Déplacements Urbains	<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
<b>PLH</b>	Programme Local de l'Habitat		

# 1 Résumé non technique

## 1.1 Les objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial par délibération du 29 janvier 2018.

## 1.2 La démarche du PCAET

Afin de définir son PCAET, la CCVB a travaillé en collaboration avec plus de 100 partenaires : acteurs locaux, élus, syndicats, citoyens, associations... Ils se sont réunis lors d'ateliers, de COPIL et de rencontres afin d'élaborer, ensemble, une stratégie puis un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail (cf. rapports sur la stratégie<sup>1</sup> et le programme d'action<sup>2</sup> pour plus de détails).

Cette réflexion a conduit à la définition **d'un programme d'actions composés de 56 actions, réparties en 3 axes stratégiques et 2 axes transverses**, et d'un ensemble d'indicateurs de suivis.

---

<sup>1</sup> Plan Climat Air Energie Territorial de Vie et Boulogne 2021-2027 – Partie 4 : Stratégie territoriale – Version K du 07/01/2021

<sup>2</sup> Plan Climat Air Energie Territorial de Vie et Boulogne 2021-2027 – Partie 5 : Programme d'actions – Version 23 du 07/01/2021

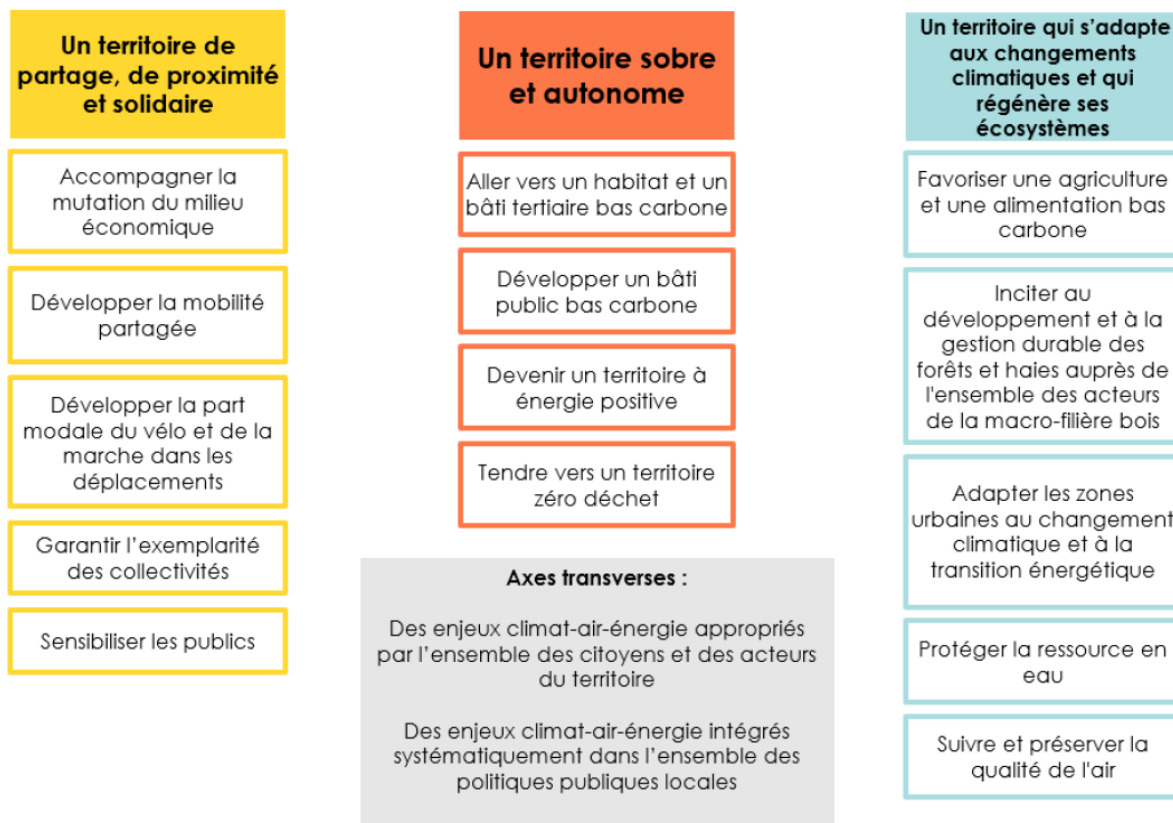


Figure 1 : Stratégie adoptée pour le PCAET de la CCVB

## 1.3 L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

### 1.3.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCVB dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.

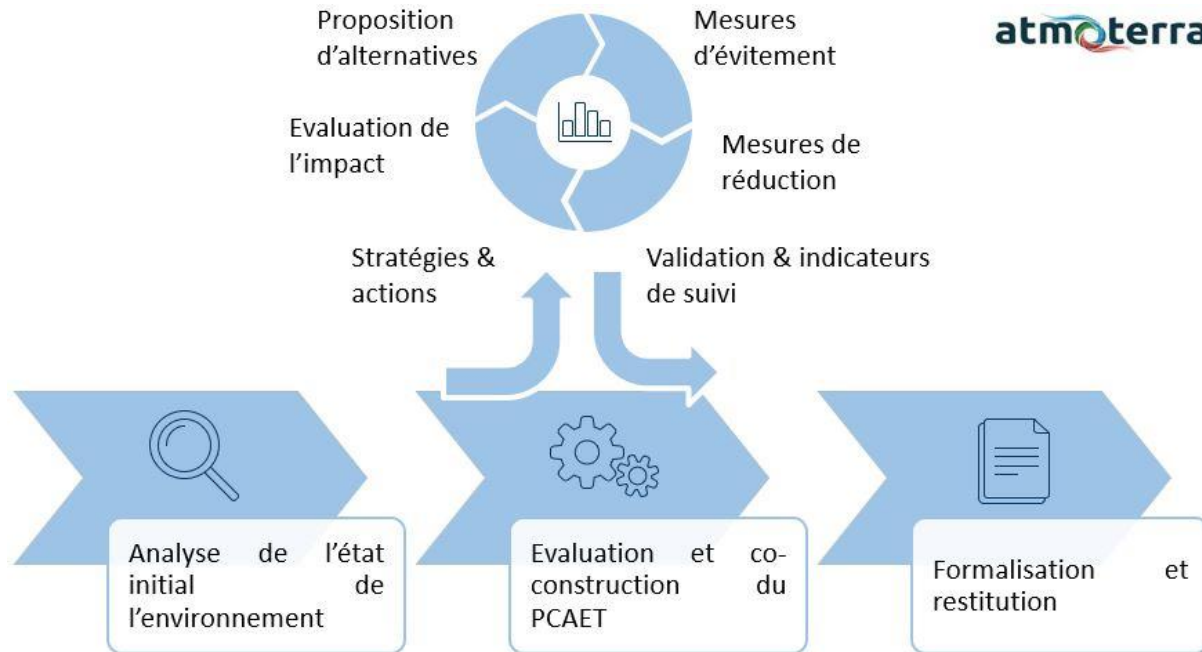


Figure 2 : Démarche d'élaboration de l'EES





### 1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire




La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information (et en particulier le Diagnostic et état initial de l'environnement du PLUi, version 2 - Octobre 2018) mais ils peuvent être ponctuellement complétés par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, BRGM, INSEE, INPN...).





Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Les tableaux suivants présentent les enjeux et leviers d'actions ainsi que la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

Tableau 1 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Principales actions du PCAET répondant aux enjeux
 <p><b>Ressource en eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau souterraine limitée. AEP dépendante des eaux superficielles.</li> <li>• Pollution aux nitrates, aux phosphates, aux matières organiques oxydables participant aux phénomènes d'eutrophisation...</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (artificialisation, impacts sur la continuité écologique)</li> <li>• Étiages et augmentation de la demande en lien avec le tourisme et les prélèvements agricoles. Restrictions d'usage en période estivale.</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Action-cadre 3.4 : Protéger la ressource en eau</b> (actions 3.4.1 à 3.4.3)</li> <li>✓ Actions 1.5.1 à 1.5.3 (sensibilisation)</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentrations : pics de pollution à l'ozone et aux particules fines (PM10) sur la station voisine (La Roche sur Yon)</li> <li>• Émissions polluantes en provenance du transport routier (NOx), du secteur résidentiel (SO<sub>2</sub>, en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel (COVNM) et de l'agriculture (NH<sub>3</sub>) en particulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Action-cadre 3.5 : Suivre et préserver la qualité de l'air</b> (actions 3.5.1 et 3.5.2)</li> <li>✓ Globalement, l'ensemble des actions du PCAET vise à améliorer la qualité de l'air sur le territoire</li> </ul>
 <p><b>Climat et émissions de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de GES principalement en provenance de l'agriculture, du transport routier et des déchets ( plus de 2/3 des émissions).</li> <li>• Potentiel de stockage de carbone dans les haies, zones humides, prairies et boisements du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères et l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Globalement, l'ensemble des actions du PCAET vise à améliorer la qualité de l'air sur le territoire</li> <li>✓ Diverses actions portent sur la mobilité, les activités économiques, l'agriculture, l'adaptation au changement climatique ...</li> </ul>
 <p><b>Milieux naturels et biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF), présence d'ENS, en lien avec une biodiversité remarquable.</li> <li>• Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, pollutions des eaux, eutrophisation, suppression des haies et déboisement, pesticides, envasement, assèchement, barrage et retenues, espèces invasives...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 1.4.2 (gestion des espaces verts et naturels)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique</b> (actions 3.3.1 à 3.3.3)</li> <li>✓ Action 3.4.2 (protection des cours d'eau et zones humides)</li> </ul>

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Principales actions du PCAET répondant aux enjeux
 <b>Continuités écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue dense avec de nombreux cours d'eau et zones humides, menacés par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assecs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques</li> <li>• Une trame verte dense constituée d'un réseau bocager bien préservé dans certaines communes.</li> <li>• Protection de certaines haies dans les documents d'urbanisme. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Action-cadre 3.2 : Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies</b></li> <li>✓ <b>Action-cadre 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique</b> (actions 3.3.2 ; 3.3.3)</li> <li>✓ Action 3.4.2 (Protection des cours d'eau et zone humides)</li> </ul>
 <b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part importante de jeunes dans la population (plus de la moitié a moins de 40 ans).</li> <li>• La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines</li> <li>○ Intérieur : pollution en lien avec le chauffage et potentiel radon élevé sur l'ensemble des communes (cancérogène à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)</li> </ul> </li> <li>• Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambrosie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Action-cadre 1.3 : Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements</b> (actions 1.3.1 et 1.3.2)</li> <li>✓ Action 1.5.3 (démarche terre saine pour les particuliers)</li> <li>✓ Action 3.3.1(ingénierie-conseil aux communes) et 3.3.3 (Nature en Ville)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 3.5 : Suivre et préserver la qualité de l'air</b> (actions 3.5.1 et 3.5.2)</li> </ul>
 <b>Activités humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive et un taux annuel moyen de variation de la population plus élevé que la plupart des territoires voisins.</li> <li>• Une économie variée, plusieurs secteurs représentés (commerce, industrie, administration, agriculture) et des entreprises de la TPE à l'entreprise internationale. Le tourisme est plus limité (séjours de courte durée), surtout concentré à l'ouest du territoire mais développement du tourisme vert (chemins de randonnée, pistes cyclables). ...</li> <li>• Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Action-cadre 1.1 : Accompagner la mutation du milieu économique</b> (actions 1.1.1 à 1.1.4)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 2.1 : Aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone</b> (action 2.1.1)</li> <li>✓ Action 2.2.2 (matériaux biosourcés bâti public)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 2.3 : Devenir un territoire à énergie positive</b> (actions 2.3.1 à 2.3.7)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 3.1 : Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone</b> (actions 3.1.1 à 3.1.7)</li> <li>✓ Action 3.2.1 (gestion durables des forêts et haies et filière bois)</li> <li>✓ Action 3.3.2 (Nature en Ville)</li> </ul>

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Principales actions du PCAET répondant aux enjeux
 <b>Aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur le foncier : artificialisation (759ha d'espaces naturels et agricoles consommées en 12 ans).</li> <li>• Une proportion importante de résidences principales et un taux de vacance variable, plus important dans les communes rurales. Une tension immobilière dans les communes proches de l'agglomération yonnaise.</li> <li>• 25% des logements construits avant 1970 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 1.1.2 (Eco-conception des ZAE)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 2.1 : Aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone</b> (action 2.1.1)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 2.2 : Développer un bâti public bas carbone</b> (actions 2.2.1 et 2.2.2)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique</b> (actions 3.3.1 à 3.3.3)</li> </ul>
 <b>Assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements sont adaptés mais certaines STEP ne peuvent faire face à la croissance démographique (capacité limitée), risque d'altération de la qualité des milieux.</li> <li>• Une quantité importante d'installations d'ANC (26%) et 18.5% des ANC présentent un bilan non-conforme en 2012 (réhabilitation urgente).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 1.1.4 (Stratégie de tourisme durable)</li> <li>✓ Action 3.4.2 (Protection des cours d'eau et zone humides)</li> </ul>
 <b>Déplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements journaliers et domicile-travail.</li> <li>• Réseau de transports en commun peu développé. Une ligne de chemin de fer passant par Bellevigny reliant Nantes à la Roche sur Yon avec une vingtaine d'horaires disponibles.</li> <li>• Plusieurs aires de covoiturages présentes sur le territoire permettant d'optimiser les trajets et réduire le nombre de voitures circulant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Action-cadre 1.2 : Développer la mobilité partagée</b> (actions 1.2.1 à 1.2.6)</li> <li>✓ <b>Action-cadre 1.3 : Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements</b> (actions 1.3.1 et 1.3.2)</li> <li>✓ Action 1.4.1(Optimisation des flottes de véhicules communales et intercommunales)</li> </ul>
 <b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs communes concernées par le risque d'inondation et de mouvements de terrains rapides.</li> <li>• Risque radon élevé dans toutes les communes</li> <li>• Risque « tempête » et risque retrait-gonflement des argiles présent sur l'ensemble des communes du territoire</li> <li>• Risque feu de forêt sur une seule commune.</li> <li>• Accentuation prévisible de plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (tempête, inondation) avec les changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 3.3.4 (Mise à jour des Plan Communaux de Sauvegarde et mise en place d'un plan intercommunal)</li> <li>✓ Action 3.4.2 (Protection des cours d'eau et des zones humides)</li> <li>✓ Action 3.5.2 (Sensibilisation et suivi de la qualité de l'air intérieur dont problématique radon)</li> </ul>



### Paysages

#### Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

- Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par le bocage vendéen et maugeois, le bocage rétro-littoral, l'agglomération yonnaise et les diverses zones naturelles du territoire
- Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation) ...
- Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage

#### Principales actions du PCAET répondant aux enjeux

- ✓ Action 1.4.2 (gestion des espaces verts et naturels)
- ✓ Action 2.3.1 (document cadre pour les ENR)
- ✓ Action-cadre 3.2 : Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies
- ✓ Action 3.4.1 (Optimisation/ réduction des besoins en eau)
- ✓ Action 3.4.2 (Protection des cours d'eau et zones humides)

Tableau 2 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologique			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
Infrastructures			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Pollution lumineuse			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

### 1.3.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les **mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre d'aboutir au meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Les ateliers, Commission et COPIL ont été des temps d'échanges et d'analyse afin de **contribuer à faire évoluer les actions**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

## 1.4 Incidences du PCAET

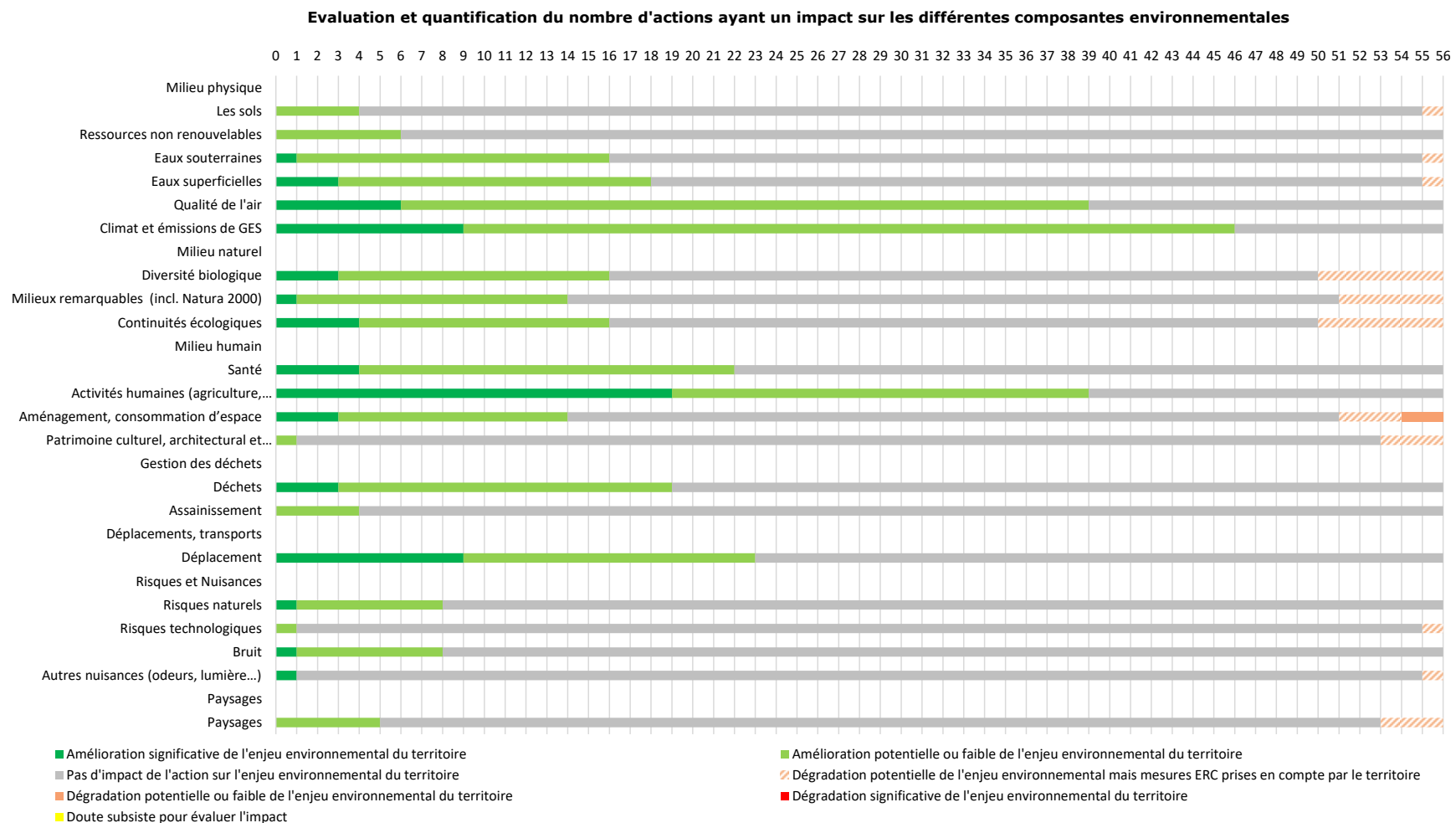


Figure 3 : Profil du PCAET

Il apparaît que les thématiques de la **qualité de l'air** et du **climat**, entre réduction des émissions de polluants et atténuation des émissions de **GES** (déplacement/mobilité, développement des **EnR**, activités humaines, écogestes pour les particuliers, exemplarité de la collectivité...) sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de **nombreux co-bénéfices** sur les autres thématiques apparaissent : santé, déplacements, milieux naturels (biodiversité et continuités), eaux, activités humaines...

Les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, paysage...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. Les actions de développement des EnR (méthanisation, éolien, bois-énergie...) ont en particulier été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts.

L'enjeu de la consommation d'espace a été traité avec attention et plusieurs mesures ERC concernent cette problématique. Le PLUi a également pour vocation d'encadrer l'urbanisation et une action du PCAET vise directement à maîtriser la consommation d'espace via le PLUi.

La collectivité a ainsi intégré et pris en compte les enjeux environnementaux et visera ainsi à éviter ou réduire les incidences potentielles des projets sur l'environnement.

Ces éléments ont été mis en évidence tout au long de la démarche, impliquant une adaptation du programme d'actions (prise en compte des continuités écologiques par exemple) et des actions d'évitement et de réduction. Des mesures complémentaires pourront être mises en œuvre, en phase d'autorisation par exemple, afin de minimiser les effets difficilement évitables du fait de la nature des projets.

## 1.5 Conclusion

Conformément à la loi pour la Transition Écologique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 25 juin 2016 relatif au PCAET, le territoire de la Communauté de Communes Vie & Boulogne s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Dans ce cadre et afin de dynamiser la politique climat-air-énergie, la CCVB a réuni l'ensemble des acteurs de son territoire dans un souci de concertation et de co-construction du plan. Ateliers, réunion et divers échanges ont permis de travailler en collaboration et d'aboutir à une stratégie déclinée en un programme de 56 actions couvrant de nombreux domaines et secteurs.

L'ensemble des actions est cohérent (elles couvrent l'ensemble des objectifs et répondent aux principaux enjeux du territoire), volontaire (les objectifs du territoire tendent vers les objectifs nationaux, ou visent à les atteindre) et contribue de manière positive aux objectifs du PCAET.

La stratégie et le programme d'actions contribuent en effet à l'atteinte des objectifs nationaux d'augmentation de la production d'EnR et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ils se rapprochent des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Des efforts seront néanmoins à fournir dans les prochains PCAET afin d'atteindre les ambitions nationales pour 2050. En effet, la stratégie a été élaborée au mois de juin 2019, et l'objectif de neutralité carbone fixé par la stratégie nationale bas carbone a été adopté en avril 2020. L'objectif de neutralité carbone n'a ainsi pas été pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie.

L'adaptation au changement climatique est également bien intégrée, plusieurs actions y sont consacrées : préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques/humides, limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espace, adaptation des activités agricoles pour une meilleure résilience, gestion durable des ressources forestières et bocagères, adaptation des aménagements et du bâti...

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

## 2 Présentation du PCAET de la Communauté de communes Vie et Boulogne

### 2.1 Particularités du territoire

La Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) est située dans la région des Pays de la Loire, au nord-ouest de la Vendée, à proximité des marais bretons vendéens, à l'ouest du territoire français. Elle s'étend sur une superficie de 490km<sup>2</sup> avec une majorité d'espaces agricoles et naturels.

La CCVB est composée de **15 communes**, issues de la fusion entre les ex-communautés de communes de Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Aizenay ;
- Apremont ;
- Beaufou ;
- Bellevigny ;
- Falleron ;
- Grand'Landes ;
- La Chapelle-Palluau ;
- La Genétouze ;
- Le Poiré-sur-Vie
- Les Lucs-sur-Boulogne
- Maché
- Palluau
- Saint-Denis-la-Chevassse
- Saint-Etienne-du-Bois
- Saint-Paul-Mont-Penit

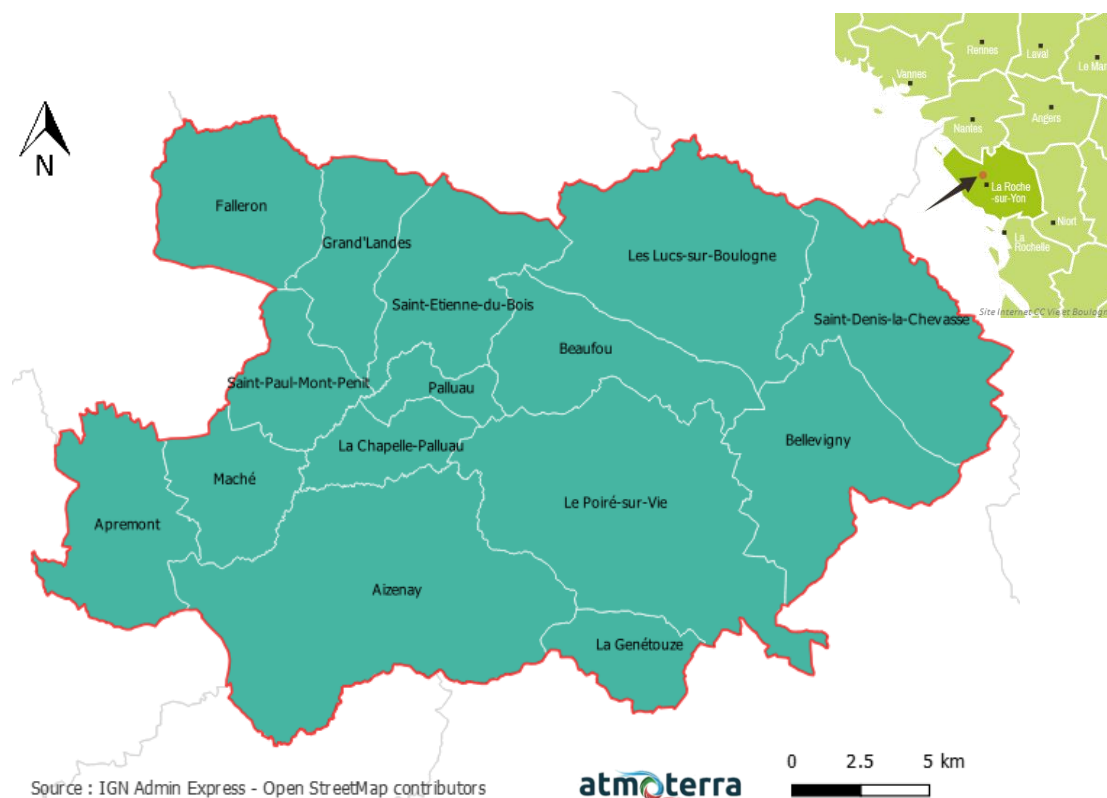


Figure 4 : Carte de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Le territoire comptait 43 803 habitants en 2017 (soit une densité de 89,4 habitants/km<sup>2</sup>) et connaît une croissance démographique importante depuis les 50 dernières années, témoignant de l'attractivité de Vie et Boulogne.

L'influence des territoires voisins (particulièrement La Roche sur Yon Agglomération) sur la CCVB est importante, notamment en termes d'emploi : ainsi les flux domicile-travail les plus importants sont en provenance ou à destination de la Roche sur Yon.

La collectivité exerce 21 compétences dont 5 à titre obligatoire :

- Aménagement du territoire, PLUi-H et SCoT
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés<sup>3</sup>

## 2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique de la qualité de l'air, mais également le stockage de carbone, les réseaux et la récupération d'énergie.... Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à atteindre trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants<sup>4</sup>. À ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La Communauté de Commune de Vie et Boulogne, EPCI de 43 000 habitants, s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 29 janvier 2018.

## 2.3 L'élaboration du PCAET

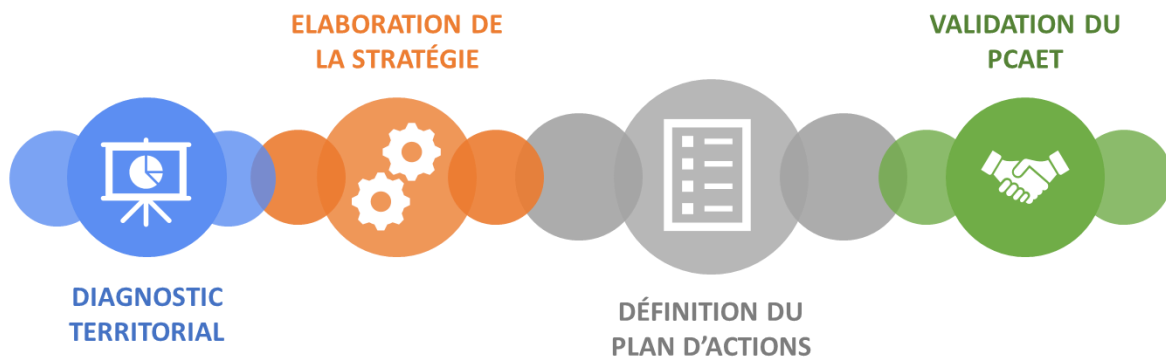
### 2.3.1 Démarche globale

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un plan d'actions qui valide et finalise la démarche.

---

<sup>3</sup> Diagnostic Climat-Air-Energie – 1. Connaissance du territoire

<sup>4</sup> Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie



La figure suivante présente en détail les différentes étapes et temps forts de l'élaboration du PCAET, spécifiques à la CC Vie et Boulogne.

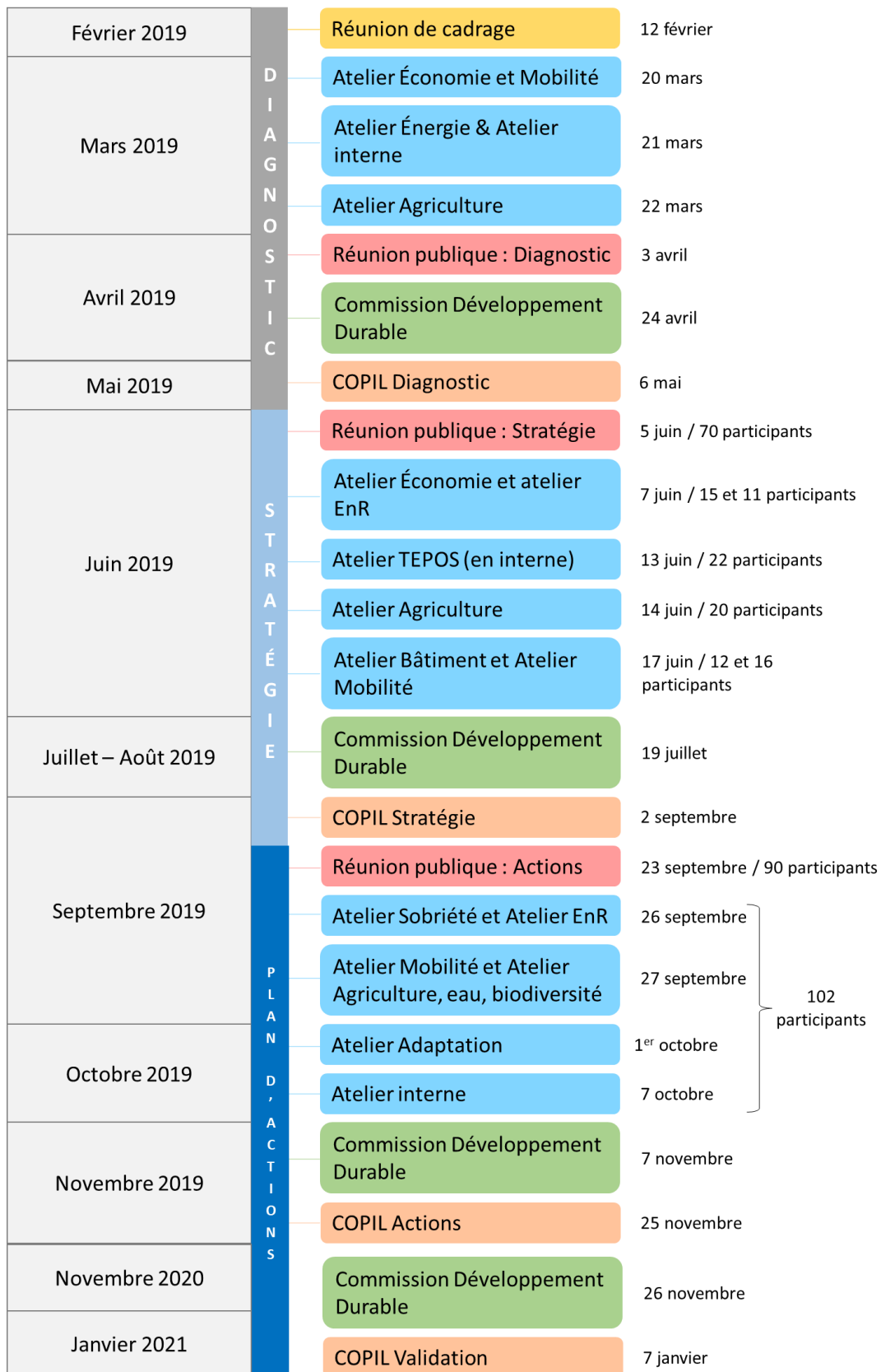


Figure 5 : Démarche globale d'élaboration du PCAET (Source : Atmoterra, basé sur un support de présentation Akajoule)

L'ensemble des éléments issus des ateliers de concertation et réunions publiques figurent en annexe du rapport sur le diagnostic du PCAET, du rapport sur la stratégie et du programme d'actions.

Le **contexte électoral** (élection municipale initialement prévue en mars 2020) ainsi que le **contexte sanitaire** de l'année 2020 ont entraîné un report de la finalisation du PCAET. C'est pourquoi, alors que le plan d'actions a été validé dans les grandes lignes fin novembre 2019 par le COPIL, le PCAET a été finalisé et déposé en janvier 2021.

### 2.3.2 Accompagnement du SYDEV

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) accompagne les collectivités sur les travaux à mener sur les réseaux électriques et les installations d'éclairage public et met en œuvre diverses actions en faveur de la transition énergétique.

Un agent du SYDEV a accompagné la CCVB dans le suivi de l'élaboration de son PCAET et la mobilisation des acteurs du territoire.

Ainsi, le SYDEV a participé activement à l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET de la CCVB.

### 2.3.3 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer de la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement et du décret n°2016-849 du 28 juin 2016<sup>5</sup>, un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé par le **groupement AKAJOULE et ATMOTERRA**<sup>6</sup> :

- Une estimation des **émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la **séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
- Une analyse de la **consommation énergétique** finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des **réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur**, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la **production des énergies renouvelables** sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de

<sup>5</sup> Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

<sup>6</sup> Les missions d'ATMOTERRA ont portées sur la réalisation du volet Air du diagnostic et de la stratégie. La mission d'évaluation environnementale (EES), objet du présent rapport, a été menée en toute indépendance des éventuels enjeux énergétiques, jeux d'acteurs, et conflits d'intérêts conformément aux bonnes pratiques et à nos engagements d'indépendance, de transparence et de non-corrupcion.

biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;

- Une analyse de la **vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique**.

Pour la réalisation de ce diagnostic, les bureaux d'études ont fait appel à diverses sources afin d'obtenir des données locales de :

- Émissions de gaz à effet de serre : DROPEC (Dispositif Régional d'Observation Partagée Energie Climat), Air Pays de la Loire (BASEMIS®) ;
- Séquestration carbone : Outil ALDO de l'ADEME ;
- Consommation d'énergie finale : Énergies Demain (Outil PROSPER) ;
- Production d'énergies renouvelables : DREAL Pays de la Loire ;
- Émissions de polluants atmosphériques 2008-2016 : Air Pays de la Loire (BASEMIS® V5).

La cartographie des réseaux a été obtenue par les **gestionnaires de réseaux** (RTE, GRTGaz, Enedis et GRDF) pour disposer de plus d'informations concernant leur capacité.

En parallèle de cette phase, un rapport de connaissance du territoire a été réalisée par ATMOTERRA. Cette étude a permis d'identifier les acteurs clés du territoire à mobiliser, notamment les plus influents, et de commencer à réfléchir à leurs possibles contributions et implication.

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans le Dossier 3 « Diagnostic air, énergie et climat ».

Celui-ci a été validé lors du Conseil Communautaire d'approbation du diagnostic du 20 mai 2019 (Délibération D53).

## 2.3.4 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

### 2.3.4.1 Acteurs et parties prenantes

La CCVB a organisé la démarche « PCAET » en nommant un **Comité de pilotage** composé de :

- Les Mairies et membres du bureau communautaire
- Les directeurs de la communauté de communes Vie et Boulogne (Directeur général des services et directrice générale adjointe)
- Un représentant de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Un représentant de la DDTM
- Un représentant du SyDEV
- Un représentant de l'ADEME
- Deux représentants du conseil régional
- La chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial

Ce COPIL fixe les orientations stratégiques et opérationnelles, arbitre les propositions issues de la concertation, valide les grandes étapes du PCAET et les aspects financiers en amont du conseil communautaire.

En complément, la CCVB a également défini une « **équipe projet PCAET** » qui a un rôle d'animation de l'ensemble de la démarche, de coordination des acteurs et de rédaction du PCAET. Cette « équipe projet » comprend les membres suivants :

- La vice-présidente de la CCVB en charge de la Commission développement durable, Maire du Poiré-sur-Vie ;
- Le directeur des Services Techniques (DST) de la CCVB ;
- La chargée de mission PCAET à la CCVB;
- Une personne représentant le service environnement de la CCVB
- Le bureau d'étude titulaire du marché relatif à l'élaboration du PCAET, le groupement AKAJOULE – ATMOTERRA.

La **Commission développement durable**, constituée d'élus municipaux et communautaire, est quant à elle sollicitée lors de chaque grande étape du PCAET. Elle permet :

- De recueillir, en amont de la prise de décision par le COPIL, les commentaires des communes sur la restitution qui est faite de la concertation par l'équipe projet,
- De communiquer et diffuser aux élus les informations issues de l'élaboration du PCAET à chaque étape clef,
- D'alimenter les groupes de travail en personne ressource.

En complément, un Comité Technique (COTECH) du PCAET, en lien avec l'équipe projet, est composé des chefs de service de la CCVB et du comité des Directions Générales des Services (DGS), et des communes membres de la CCVB.

Les acteurs du territoire ont été invités et ont participé aux **réunions publiques, ateliers de travail et de concertation** réalisés tout au long de la démarche PCAET. Parmi eux, pour exemple :

- SAGE, Chambre d'agriculture, Soliha, collectivités, associations, entreprises... ;
- Maires et adjoints des communes membres de la CCVB ;
- Citoyens et associations du territoire de la CCVB.
- Membres du conseil de développement

L'avis du conseil de développement a par ailleurs été sollicité.

### 2.3.4.2 Définition de la stratégie

#### ❖ Réunion publique du 5 juin 2019

La démarche de définition de la stratégie a été initiée par une réunion publique le 5 juin 2019, regroupant élus, citoyens, organismes publics... Le thème était « Quels futurs souhaitables sur le territoire ? ».

Lors de cette réunion publique, après une restitution des enjeux à venir pour le territoire en termes de climat, d'air et d'énergie, un atelier prospectif a été organisé. Les objectifs étaient, pour chacun des thèmes abordés :

- D'identifier des éléments à conserver, à modifier ou à interdire sur le territoire ;

- D'identifier des « futurs souhaitables » pour le territoire.

Les 8 thèmes abordés sont les suivants :

- Vivre ensemble ;
- Travailler et entreprendre ;
- S'engager en tant que citoyen ;
- Produire de l'énergie renouvelable ;
- Préserver la biodiversité et la ressource en eau ;
- Se loger ;
- Se déplacer ;
- S'alimenter et consommer.

#### ❖ Ateliers de travail de la phase stratégie

Suite à la réunion publique, 6 ateliers de travail ont été organisés entre le 7 et le 17 juin 2019 (cf. Figure 5). Lors de chacun d'eux, l'idée était de définir « Quels objectifs stratégiques pour le territoire ? » pour chaque thématique.

Ces ateliers ont donc permis pour chacun des thèmes abordés de définir des objectifs stratégiques et d'identifier le niveau d'ambition souhaité.

#### ❖ Commission Développement Durable du 19 juillet 2019 et COPIL du 02 septembre 2019

Lors de ces 2 points d'étape, les **échanges et orientations** issus de la phase de concertation (réunion publique et ateliers) , compilés par AKAJOULE en axes stratégiques et objectifs transverses ainsi que la **stratégie énergétique** (Cf. § 6.1.5.1) et la **stratégie Air** (Cf. § 6.1.6) ont été discutées par les participants.

La **stratégie énergétique territoriale** a été définie par AKAJOULE sur la base de 3 scénarios :

- « tendanciel » (laisser faire),
- « ambitieux » (scénario réglementaire de la loi TEPCV ou du SRADDET)
- et « territorial » (issu de la concertation en termes de niveaux d'ambition).

Concernant la **pollution atmosphérique**, la stratégie de réduction des polluants s'appuie sur le lien qui peut être fait avec les actions de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de GES. Au-delà des stratégies ayant un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'air (agriculture, mobilité), un effort a été fait pour éviter ou réduire les potentielles conséquences des actions pouvant impacter négativement la qualité de l'air sur le territoire.

#### ❖ Conseil Communautaire du 16 septembre 2019

Le Conseil Communautaire rassemblé le 16 septembre 2019 a validé la stratégie énergétique et environnementale du PCAET du territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (délibération D86).

### 2.3.4.3 Co-construction du programme d'actions

La phase de concertation des acteurs opérationnels s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réunion publique du 23 septembre 2019 ;
- Ateliers de concertation entre le 26 septembre et le 7 octobre 2019 (cf. détails des ateliers Figure 5) ;

- COPIL de présentation et d'arbitrage de la première mouture du plan d'actions et du budget du 25 novembre 2019 ;
- Échanges auprès de partenaires intervenant dans les domaines visés par les objectifs stratégiques et le programme d'action, entre octobre 2019 et le courant de l'année 2020.

Toutes les actions ont été affinées puis validées avec les partenaires impliqués sur chacune d'elle (entre décembre 2019 et décembre 2020). L'ensemble du programme d'actions du PCAET a été débattu par le COPIL par consultation écrite entre le 7 et le 12 janvier 2021. Par ailleurs, en réponse à l'avis du conseil de développement, une réponse point par point a été formulée et un certain nombre de ses remarques ont été intégrées dans le plan d'action.

Un important travail de chiffrage des impacts (EnR, GES, MDE) a été réalisé pour chaque action afin de vérifier l'adéquation des actions et la faisabilité de celles-ci.

Les phases de « co-construction » de la stratégie et du programme d'actions du PCAET ont permis d'intégrer la vision de l'ensemble des parties prenantes. Le PCAET intègre de nombreuses actions portées par des partenaires qui ont été associés à la démarche dès les premières phases. Cette co-construction a pour objectifs une implication de chacun dans cette démarche et de garantir la pérennité de la démarche.

L'évaluation environnementale a permis de dégager des enjeux et des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, qui ont également alimenté la réflexion concernant le programme d'actions à adopter.

Ces réflexions orientées par le diagnostic climat-air-énergie, l'état initial de l'environnement, les préconisations de l'EES, et la stratégie, ont conduit à la définition d'un programme de 56 actions, réparties en 3 axes stratégiques et 2 axes transverses.

## 2.4 Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions défini pour la CCVB comprend 56 actions réparties dans 3 axes stratégiques et 2 axes transverses :

Tableau 3 : Plan d'actions du PCAET de la CCVB

N° action	Intitulé de l'action
<b>AXE 0 – Gouvernance du PCAET</b>	
0.0.1	Suivre et évaluer régulièrement le programme d'actions
<b>AXE 1 – Un territoire de partage, de proximité et solidaire</b>	
<b>Action cadre 1.1 : Accompagner la mutation du milieu économique</b>	
1.1.1	Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
1.1.2	Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)
1.1.3	Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire
1.1.4	Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable
<b>Action-cadre 1.2 : Développer la mobilité partagée</b>	
1.2.1	Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité
1.2.2	Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail

N° action	Intitulé de l'action
1.2.3	Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en œuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs
1.2.4	Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale
1.2.5	Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports
1.2.6	Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs
<b>Action-cadre 1.3 : Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements</b>	
1.3.1	Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)
1.3.2	Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité
<b>Action-cadre 1.4 : Garantir l'exemplarité des collectivités</b>	
1.4.1	Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales
1.4.2	Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable
1.4.3	Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics
1.4.4	Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités
1.4.5	Entretien d'une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers
1.4.6	Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités
<b>Action-cadre 1.5 : Sensibiliser les publics</b>	
1.5.1	Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique
1.5.2	Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique
1.5.3	Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers
1.5.4	Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique
1.5.5	Créer un événement phare annuel ou biennal Climat-air-énergie
<b>AXE 2 - Un territoire sobre et autonome</b>	
<b>Action-cadre 2.1 : Aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone</b>	
2.1.1	Mettre en place un guichet unique Habitat-Tertiaire
<b>Action-cadre 2.2 : Développer un bâti public bas carbone</b>	
2.2.1	Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation
2.2.2	Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics
<b>Action-cadre 2.3 : Devenir un territoire à énergie positive</b>	
2.3.1	Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités
2.3.2	Choisir un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien puis suivre le développement
2.3.3	Faciliter le développement du solaire
2.3.4	Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles
2.3.5	Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire
2.3.6	Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé
2.3.7	Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective
<b>Action-cadre 2.4 : Tendre vers un territoire zéro-déchet</b>	
2.4.1	Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative
2.4.2	Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire
2.4.3	Mettre en place une valorisation locale des biodéchets
2.4.4	Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café
<b>AXE 3 – Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes</b>	
<b>Action-cadre 3.1 : Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone</b>	
3.1.1	Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience
3.1.2	Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion
3.1.3	Développer les produits locaux et responsables en restauration collective

N° action	Intitulé de l'action
3.1.4	Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locale et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)
3.1.5	Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture
3.1.6	Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone
3.1.7	Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique
<b>Action-cadre 3.2 : Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois</b>	
3.2.1	Filière bois d'œuvre et bois énergie : mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière
3.2.2	Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies
<b>Action-cadre 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique</b>	
3.3.1	Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements) et mettre en place un plan de formation pour les collectivités afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou rénovation
3.3.2	Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"
3.3.3	Maîtriser la consommation d'espaces à travers le PLUiH
3.3.4	Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PiCS)
<b>Action-cadre 3.4 : Protéger la ressource en eau</b>	
3.4.1	Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique
3.4.2	Protéger les cours d'eau, et les zones humides
3.4.3	Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers
<b>Action-cadre 3.5 : Suivre et préserver la qualité de l'air</b>	
3.5.1	Suivre la qualité de l'air extérieur
3.5.2	Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon...)

## 3 Articulation avec les autres plans, schémas et les documents d'urbanisme

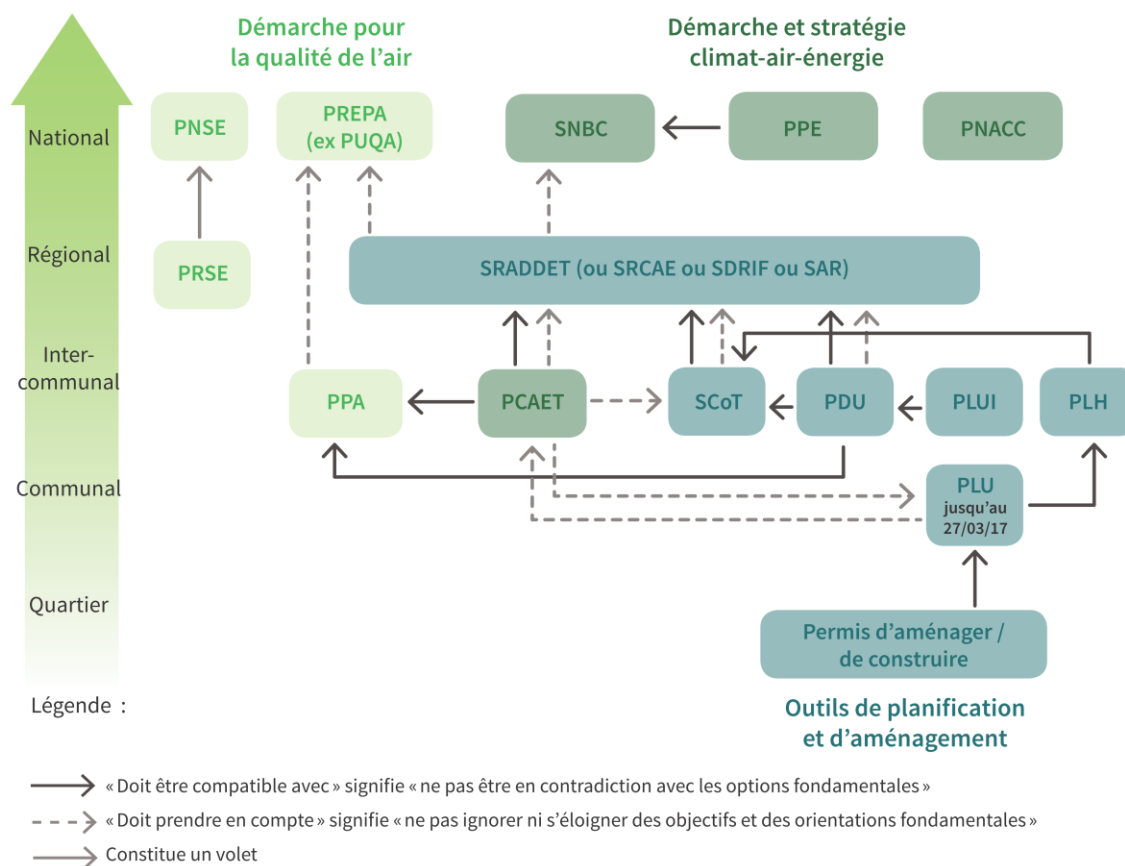
### 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Ainsi, la loi définit que le PCAET doit <sup>7</sup> :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents :
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné ;

<sup>7</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents » :
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET ;
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.



Source : ADEME, 2016

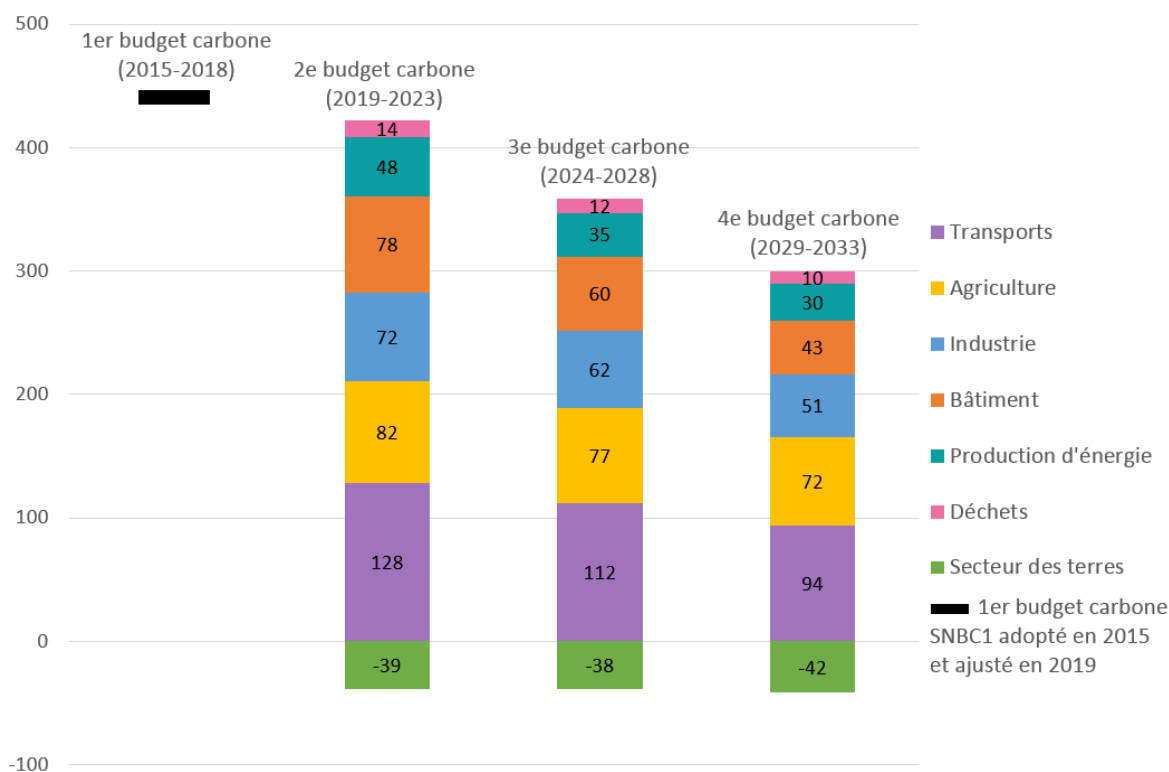
Figure 6 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme

### 3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone<sup>8</sup>. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Adoptée pour la première fois en 2015, **la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990)**. Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public en janvier et février 2020, puis a été

<sup>8</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

adopté par le décret du 21 avril 2020. Le décret n°2020-457<sup>9</sup> a fixé les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », répartis par secteur, pour 4 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023, 2024-2028, 2029-2033. En 2019, le premier budget (2015-2018) avait été ajusté et un quatrième avait été ajouté pour l’horizon 2029-2033.



Source : Ministère de la transition énergétique et solidaire – SNBC – la trajectoire cible et les budgets carbone

Figure 7 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Les objectifs de réduction des émissions de GES par secteur à horizon 2030 et 2050 par rapport à 2015 sont détaillés dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur de la SNBC 2

Secteur	Objectifs chiffrés (en 2030, par rapport à 2015)	Objectifs chiffrés (en 2050)
Transports	-28%	Décarbonation complète
Bâtiments	-49%	Décarbonation complète
Agriculture	-19%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Production d'énergie	-33%	Décarbonation complète
Déchets	-35%	-66%

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant des outils efficaces<sup>10</sup> de la SNBC au niveau régional et territorial.

<sup>9</sup> Décret n°2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

<sup>10</sup> ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

La LTECV a aussi défini un deuxième outil, la Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE) qui fixe les priorités d’action de la politique énergétique du gouvernement pour les dix prochaines années (2019-2028).

### 3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l’air sont définies par le PREPA<sup>11</sup> qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrits dans le Code de l’Environnement <sup>12</sup>.

Ainsi, en application de l’article L. 222-9 du code de l’environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

Tableau 5 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d’Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l’année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s’appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

### 3.1.3 Articulation du PCAET avec le SRCAE et le futur SRADDET des Pays de la Loire

L’article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que le Schéma régional d’aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (Schémas régionaux Climat-Air-Energie, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles et objectifs qui seront instaurés par le SRADDET. En attendant la validation, l’adoption et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c’est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région Pays de la Loire, le SRADDET est en cours de d’élaboration et son adoption est prévue pour fin 2020. Aucun document du SRADDET n’est néanmoins porté à connaissance

<sup>11</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

<sup>12</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l’article L. 222-9 du code de l’environnement

au moment de la finalisation du PCAET et de l'EES. Ainsi, le PCAET de la CCVB doit être cohérent avec le SRCAE Pays de la Loire adopté le 18 avril 2014<sup>13</sup>.

### 3.1.4 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque Région, mis à jour et suivi conjointement par la Région (le Conseil régional) et l'État (Préfet de Région) en association avec un comité régional « Trame verte et bleue » (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'actions stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE Pays de la Loire a été adopté le 30 octobre 2015 par arrêté préfectoral de région, après approbation par le Conseil Régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

### 3.1.5 Articulation du PCAET avec le SCOT du Pays Yon et Vie

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)<sup>14</sup>.

Le **SCoT du Pays Yon et Vie** a été approuvé le 8 décembre 2016 mais il était en phase de révision depuis juin 2017, suite à la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau (hors St Christophe du Ligneron) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le périmètre du SCoT s'étend donc sur 8 communes supplémentaires, issues de l'ex-communauté de communes du Pays de Palluau et du SCoT du Nord-Ouest Vendée.

L'enquête publique a eu lieu entre le 5 novembre 2019 et le 6 décembre 2019. Le SCoT révisé a finalement été approuvé le 11 février 2020.

Le projet de PCAET doit prendre en compte les objectifs et orientations du SCoT Yon et Vie.

### 3.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « *un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement* ». Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits.... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Actuellement, l'**ensemble des communes** du territoire est concerné par un **PLU**, élaboré entre 2014 et 2018 selon les communes.

Un **PLUi** prenant en compte l'ensemble des 15 communes de la CCVB est en cours d'élaboration pour s'assurer de la cohérence des politiques et des réglementations

<sup>13</sup> Arrêté préfectoral n°2014-75 relatif au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie des Pays de la Loire.

<sup>14</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

d'aménagements sur tout le territoire de Vie et Boulogne. Le projet a été arrêté par les élus communautaires le 18 novembre 2019. Il devrait être approuvé début 2021. Ce PLUi doit être compatible avec le SCoT (cf. Figure 6). Les orientations du PCAET devront aussi être prises en compte par le PLUi pour participer à la cohérence de tous ces documents (lors des prochaines révisions).

**Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Pays de la Loire, le SRCE Pays de la Loire ainsi qu'avec le SCoT a été considérée.**

## 3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

Tableau 6 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET Pays de la Loire en cours d'élaboration)	X
	SRCAE	X (SRCAE Pays de la Loire 2014)		X
	SRCE	X (SRCE Pays de la Loire 2015)		
	PRSE	X (PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021))		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Pays de la Loire en cours d'élaboration)	
	Charte PNR		X	
	SDAGE	X (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)		
Documents territoriaux	PPA		X	X
	SAGE	X (SAGE Vie et Jaunay ; Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu ; Baie de Bourgneuf et marais breton)		
	SCoT	X (SCoT du Pays Yon et Vie, 2020)		X
	PPRI		X	
	PDU		X	
	PLUi		X (PLUi-H de la CCVB en cours d'élaboration)	X
	PLU	X (toutes les communes de la CCVB ont un PLU)		X

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au § 8 du présent document.

## 3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire de Vie et Boulogne est engagé dans plusieurs démarches volontaires qui contribuent aux objectifs du PCAET. Ces démarches sont les suivantes :

- Le pays Yon et Vie (concernant 7 des 15 communes de la CCVB) est un « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** », permettant un accompagnement financier pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique ;
- La Communauté de communes et les collectivités ont déjà su accompagner les ménages vers plus de sobriété énergétique par plusieurs dispositifs :
  - **2 OPAH** correspondant aux périmètres des anciennes CC avant fusion, qui se sont terminées fin 2018, et dont la reconduction fait partie de la réflexion liée à la PTREH,
  - **1 OPAH-RU** portée par la commune d'Aizenay se terminant en avril 2021,
  - L'attribution de subventions pour les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique (**dispositif ECO-PASS** en partenariat avec le département),
  - L'animation par l'ADILE d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique** (PTRE) nommée « D'Click » depuis 2017
  - Un prolongement de l'accompagnement par la mise en place d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat** (PTREH) est en place depuis 2019 ;
- Un **PCET élaboré de manière volontaire** et validé par le comité syndical du Pays de Yon et Vie en mai 2012. De même que pour le SCOT, le périmètre de ce PCET englobait l'agglomération de la Roche sur Yon et l'ancienne communauté de communes Vie et Boulogne (avant fusion). Parmi les actions qui ont abouties, citons l'opération de thermographie aérienne.  
Un **bilan carbone Patrimoine et Compétences** a été établi une première fois en 2010 dans le cadre du PCET. Celui-ci a été réactualisé en 2018 sur la base de données 2017.
- **Programme Défi Class'Energie** auprès de cinq établissements scolaires, en lien avec l'association ELISE. Le Défi Class'Energie vient compléter et apporter une continuité à un programme actuellement réalisé par un groupement d'associations locales (Cicadelle, FOL, ELISE, Les P'tits Débrouillards) qui animent des ateliers en lien avec la transition énergétique dans la grande majorité des écoles du Pays de Yon et Vie depuis 2014.
- **Expérimentation Smart Grid Vendée** : plusieurs bâtiments publics (écoles, mairies...) ont été instrumentés dans le cadre du démonstrateur « Smart Grid Vendée », consortium coordonné par le SyDEV. Les communes concernées sont Apremont, Aizenay, Les Lucs sur Boulogne, Falleron, Bellevigny, Le Poiré sur Vie. Le projet s'est terminé officiellement en septembre 2018, et une suite est à l'étude

dans certaines communes pour pérenniser les équipements installés dans le but d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

## **4 L'évaluation environnementale stratégique comme outil d'aide à la décision**

### **4.1 Définition et objectifs**

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre d'aboutir au meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

### **4.2 Cadre juridique**

L'article R.122-17 du Code de l'environnement liste les plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R.122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R.122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB).

## 4.3 Présentation de la méthodologie suivie

### 4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la CCVB s'est décomposée en 3 grandes phases :

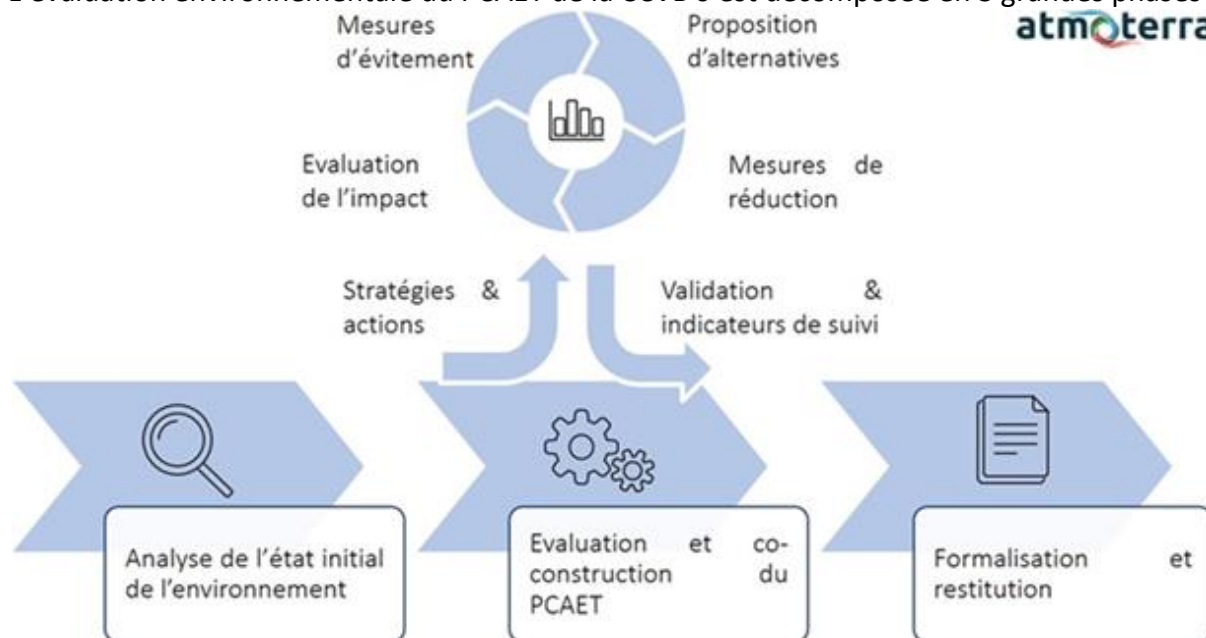


Figure 8 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

1. **Analyse de l'État Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf. § 0). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux forts du territoire (Tableau 29). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en privilégiant l'évitement, puis la réduction et en limitant le recours à la compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule les différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures prises pour les éviter voire les réduire.

### 4.3.2 Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les **enjeux environnementaux du territoire**, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)<sup>15</sup> préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.<sup>16</sup>

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'état initial de l'environnement a été réalisée. Considérant la date récente de ceux-ci, le présent état initial s'est appuyé principalement sur les documents ayant été réalisés dans le cadre du PLUi-H de la CCVB (en cours d'élaboration) et du SCoT du Pays Yon et Vie (en cours de révision) :

- État initial de l'environnement du PLUi-H (Juillet 2017) ;
- Diagnostic agricole du PLUi-H (Juillet 2017) ;
- Diagnostic socio-démographique et volet habitat du PLUi-H (Juin 2017) ;
- État initial de l'environnement du SCoT (approuvé en Décembre 2016) ;
- Diagnostic et enjeux du SCoT (approuvé en Décembre 2016).

Ces documents ont servi de base à la réalisation de **l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire**. Les informations ont été complétées par d'autres sources (Agences de Bassin, SAGE, BRGM, CCVB, INSEE...), présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations de la CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions** en l'absence de PCAET et au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées, afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. Tableau 29).

La synthèse de cet état des lieux a été présentée régulièrement lors de la démarche du PCAET (Cf. Tableau 30) et en particulier lors :

- De la Commission Développement Durable du 24 avril 2019,
- Du COPIL Diagnostic du 06 mai 2019 ;
- Du Conseil Communautaire d'approbation du diagnostic du 20 mai 2019.

Ceci a permis d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du plan d'actions du PCAET.

<sup>15</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

<sup>16</sup> Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

### 4.3.3 Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

#### 4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie réalisé pour le territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un plan d'actions adapté aux enjeux du territoire à adopter (cf. § 2.3).

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les manques.

L'accompagnement par ATMOTERRA s'est fait au travers de réunions formalisées et via le groupement de bureaux d'études, et d'une manière générale les éléments à enjeux ont été régulièrement rappelés lors des différents ateliers, COTECH et COPIL avant les phases de travail ou de décision. Différents scénarios et alternatives ont été proposés lors de l'élaboration de la stratégie pour intégrer les enjeux forts du territoire et réduire les impacts potentiels de certaines stratégies ou orientations. Les différentes interventions sont récapitulées dans le Tableau 29.

Le plan d'actions présenté précédemment (Cf.§ 2.4) intègre les différentes modifications apportées lors des groupes de concertation et des itérations, menées tout au long de la procédure d'élaboration.

#### 4.3.3.2 Synthèse des principales étapes et ateliers territoriaux

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

Le tableau ci-dessous résume les grandes étapes d'élaboration du PCAET et les interventions qui ont été effectuées en lien avec l'EES.

Tableau 7 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
12/02/2019 – Réunion de lancement du PCAET	Réunion technique de lancement et de cadrage des procédures d'élaboration du PCAET <i>Participants et intervenants : équipe projet PCAET, groupement AKAJOLE – ATMOTERRA</i>	Présentation de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES
20/03/2019 – Atelier Diagnostic n°1 : Économie et Mobilité	Atelier de travail sur le thème « Économie et Mobilité : Quelles pratiques prometteuses pour le territoire ? »  Présentation de la démarche du PCAET et des premiers résultats du diagnostic relatifs aux secteurs des transports, du tertiaire et de l'industrie (émissions de GES, consommations d'énergie). Identification des atouts et des faiblesses du territoire sur le thème avec les participants  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOLE – ATMOTERRA, SYDEV, acteurs du territoire : Transport solidaire Bellevigny, CMA, ScoT Pays Yon et Vie, MDEDE, ActiVie... (20 participants)</i>	Présentation de la démarche d'EES et des premiers résultats du diagnostic du territoire

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
20/03/2019 – Atelier Diagnostic n°2 : Energie	<p>Atelier de travail sur le thème « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables : Quelles pratiques prometteuses pour le territoire ? »</p> <p>Présentation de la démarche du PCAET et des premiers résultats du diagnostic relatifs aux énergies.</p> <p>Identification des atouts et des faiblesses du territoire sur le thème avec les participants</p> <p><i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, acteurs du territoire : Echobat, Atlanbois, Hateis Habitat, CUMA Pays de la Loire, Vendée Energie, CAUE, Métha-Vie, Valdéfis... (25 participants)</i></p>	Présentation de la démarche d'EES et des premiers résultats du diagnostic du territoire
20/03/2019 – Atelier Diagnostic n°3 : Atelier interne	<p>Atelier de travail interne à la CCVB et aux communes de la CCVB sur le thème « Communes et communauté de communes : Quelles pratiques prometteuses sur le territoire ? »</p> <p>Présentation de la démarche du PCAET et des premiers résultats du diagnostic relatifs aux logements et aux déplacements (émissions, usages, équipements...).</p> <p>Identification des atouts et des faiblesses du territoire sur le thème avec les participants</p> <p><i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB et des communes de la CC (atelier interne à la CCVB), groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV (14 participants)</i></p>	Présentation de la démarche d'EES et des premiers résultats du diagnostic du territoire
22/03/2019 – Atelier Diagnostic n°4 : Eaux, Milieux naturels et Agriculture	<p>Atelier de travail sur le thème « Eau, Milieux naturels et Agriculture : Quelles pratiques prometteuses pour le territoire ? »</p> <p>Présentation de la démarche du PCAET et des premiers résultats du diagnostic relatifs à la ressource en eau, aux milieux naturels et à l'agriculture (émissions de GES, séquestration carbone, émissions à l'atmosphère), à la vulnérabilité du climat.</p> <p>Identification des atouts et des faiblesses sur territoire sur le thème avec les participants</p> <p><i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, acteurs du territoire : agriculteurs du territoire, GAB85, Chambre d'Agriculture, SAH Sud Loire, Coordination rurale, SCoT pays Yon et Vie, Vendée Eau, CRPF, ADEV, association La petite utopie, association Cicadelle, SAGE Vie Jaunay, SAGE Grand Lieu... (35 participants)</i></p>	Présentation de la démarche d'EES et des premiers résultats du diagnostic du territoire
03/04/2019 – Réunion publique Diagnostic	<p>Réunion publique pour la présentation des résultats du diagnostic du territoire</p> <p><i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, acteurs du territoire : citoyens de la CCVB, Associations Cicadelle, La petite utopie... (70 participants)</i></p>	Présentation de la démarche d'EES Présentation des enjeux du territoire issus de l'analyse de l'état initial du territoire et des leviers d'actions
24/04/2019 – Commission	Réunion de la Commission Développement Durable pour la validation du diagnostic	Présentation des enjeux du territoire issus de l'analyse de

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
Développement Durable Diagnostic	<i>Participants et intervenants : élus de la CCVB de la Commission Développement Durable, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV</i>	l'état initial du territoire et des leviers d'actions
06/05/2019 – COPIL Diagnostic	COPIL de validation du diagnostic par l'ensemble des élus de la CCVB <i>Participants et intervenants : membres du COPIL, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV</i>	Présentation des enjeux du territoire issus de l'analyse de l'état initial du territoire et des leviers d'actions
20/05/2019 – Conseil Communautaire d'approbation du diagnostic	Conseil Communautaire par les élus de la CCVB pour l'approbation du diagnostic du territoire du PCAET <i>Participants : élus de la CCVB (42 participants)</i>	<i>Pas d'intervention de l'EES</i>
05/06/2019 – Réunion publique Stratégie	Réunion publique pour l'élaboration de la stratégie du PCAET de la CCVB : « Quels futurs souhaitables sur le territoire »  Groupes de travail sur les thèmes Vivre ensemble, Travailler et entreprendre, S'engager en tant que citoyen, Produire de l'énergie renouvelable, Préserver la biodiversité et la ressource en eau, Se loger, Se déplacer, S'alimenter et consommer <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, acteurs du territoire : (15 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire issus de l'analyse de l'état initial du territoire et des leviers d'actions
07/06/2019 – Atelier Stratégie n°1 : Économie	Atelier de travail sur le thème « Économie : Quels objectifs stratégiques pour le territoire ? » <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, chambre d'agriculture, Valdéfis, IVCO, SPBI Bénéteau, SCoT pays Yon et Vie, SEDEP, Oracle, Activie Poissonnet TP (15 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire en lien avec le thème de l'atelier
13/06/2019 – Atelier Stratégie n°2 : TEPOS	Atelier de travail sur le thème « Destination territoire à énergie positive (TEPOS) » (atelier interne CCVB et communes de la CCVB) <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, (22 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire en lien avec le thème de l'atelier
14/06/2019 – Atelier Stratégie n°3 : Agriculture, Eau, Biodiversité	Atelier de travail sur le thème « Agriculture : Quels objectifs stratégiques pour le territoire ? » <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, agriculteurs du territoire, GAB85, Chambre d'Agriculture, SAH Sud Loire, SCoT pays Yon et Vie, Vendée Eau, association La boune terre, SAGE Vie et Jaunay, LPO, Terra Aménite, FDSEA (20 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire en lien avec le thème de l'atelier
14/06/2019 – Atelier Stratégie n°4 : Mobilité	Atelier de travail sur le thème « Mobilité : Quels objectifs stratégiques pour le territoire ? » <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, SCoT pays Yon et Vie, CAUE de la Vendée, MDED, Terra Aménite, Agence Routière départementale de Montaigu, La Roche Agglo, Trivalis, Conseil</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire en lien avec le thème de l'atelier

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
	<i>Départemental (16 participants)</i>	85
17/06/2019 – Atelier Stratégie n°5 : Bâtiment	Atelier de travail sur le thème « Bâtiment : Quels objectifs stratégiques pour le territoire ? »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, Echobat, CAUE, Elise, Terra aménite, Métha-Vie, Valdéfis (12 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire en lien avec le thème de l'atelier
07/06/2019 – Atelier Stratégie n°6 : Production d'EnR	Atelier de travail sur le thème « Production d'énergies renouvelables : Quels objectifs stratégiques pour le territoire ? »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, agriculteurs du territoire Chambre d'Agriculture, Union des CUMA Pays de la Loire – Vendée, Terra aménite (11 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux du territoire en lien avec le thème de l'atelier
19/07/2019 – Commission Développement Durable	Réunion de la Commission Développement Durable pour la validation de la stratégie du PCAET de la CCVB  <i>Participants et intervenants : élus de la CCVB de la Commission Développement Durable, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
02/09/2019 – COPIL Stratégie	COPIL de validation de la stratégie par l'ensemble des élus de la CCVB  <i>Participants et intervenants : élus de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
10/09/2019 – Conseil Communautaire d'approbation de la stratégie	Conseil Communautaire par les élus de la CCVB pour l'approbation de la stratégie énergétique et environnementale du PCAET  <i>Participants : élus de la CCVB (42 participants)</i>	<i>Pas d'intervention de l'EES</i>
23/09/2019 – Réunion publique Programme d'actions	Réunion publique pour l'élaboration du programme d'actions du PCAET de la CCVB  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, acteurs du territoire : Soliha, CAUE85, SCoT Pays Yon et Vie, Terra aménité citoyens de la CCVB... (90 participants)</i>	Rappels sur la démarche du PCAET et de l'EES Présentation des enjeux forts du territoire à traiter en priorité et des leviers d'actions possibles sur la base de la stratégie Présentation des mesures ERC pour chaque objectif stratégique
26/09/2019 – Atelier Plan d'actions n°1 : Sobriété	Atelier de concertation pour définir le plan d'actions du PCAET de la CCVB sur le thème « Sobriété énergétique et carbone dans l'habitat, le tertiaire et l'industrie »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, citoyens et acteurs du territoire : Soliha 85, Hateis Habitat, Orace, Europ Snacks, Terra aménité, Elise, Atlanbois (19 participants)</i>	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
26/09/2019 – Atelier Plan d'actions n°2 : Énergies renouvelables	Atelier de concertation pour définir le plan d'actions du PCAET de la CCVB sur le thème « Production d'énergies renouvelables »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, citoyens et acteurs du territoire : Enedis, Orace, Elise, Terra aménité,</i>	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
	<i>Atlanbois, (17 participants)</i>	
26/09/2019 – Atelier Plan d'actions n°3 : Agriculture, Eau et Biodiversité	Atelier de concertation pour définir le plan d'actions du PCAET de la CCVB sur le thème « Agriculture, Eau et Biodiversité »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, citoyens et acteurs du territoire : agriculteurs, FDSEA, GAB85, SAH Sud Loire, SAGE Vie et Jaunay, SCoT Pays Yon et Vie, Terra aménité, SAFER, école 1.2.3 colibris ; Vendée Eau, Adev (30 participants)</i>	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES  Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
26/09/2019 – Atelier Plan d'actions n°4 : Mobilité et transports	Atelier de concertation pour définir le plan d'actions du PCAET de la CCVB sur le thème « Mobilité et transports »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, citoyens et acteurs du territoire : Région Pays de la Loire, MDEDE, Département de la Vendée, Elise, Conseil des sages d'Aizenay, mission locale du pays yonnais, Terra aménité, La Roche sur Yon Agglomération, France Boissons... (24 participants)</i>	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES  Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
26/09/2019 – Atelier Plan d'actions n°5 : Adaptation au changement climatique	Atelier de concertation pour définir le plan d'actions du PCAET de la CCVB sur le thème « Adaptation au changement climatique »  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV, citoyens et acteurs du territoire : Chambre d'agriculture, association de randonnée, Enedis, GAB85, SCoT Pays de Yon et Vie, Conseil des sages d'Aizenay, Terra aménité, SAGE Vie et Jaunay (21 participants)</i>	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES  Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
26/09/2019 – Atelier Plan d'actions n°6	Atelier interne de concertation pour définir le plan d'actions du PCAET de la CCVB  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVB et des communes de la CCVB, groupement AKAJOULE – ATMOTERRA, SYDEV (29 participants)</i>	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES  Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectif stratégique
07/11/2019 – Commission Développement Durable	Commission Développement Durable portant sur : - Retour de la 3 <sup>ème</sup> phase de concertation ; - Présentation et arbitrage de la première mouture de plan d'actions ; - Ordres de grandeur budgétaire	<i>Pas d'intervention de l'EES</i>
25/11/2019 – COFIL Plan d'actions	Comité de Pilotage portant sur : - Retour de la 3 <sup>ème</sup> phase de concertation ; - Présentation et arbitrage de la première mouture de plan d'actions ; - Ordres de grandeur budgétaire	Rappel de la démarche d'élaboration du PCAET et de l'EES  Rappels de la stratégie énergétique et carbone
26/11/2020 Commission Développement Durable	Validation politique des différents documents (stratégie, fiches actions, EES, diagnostic) avant approbation par le COFIL	Validation des mesures ERC intégrées dans les fiches actions par l'évaluateur environnemental
07/01/2021- 12/01/2021 COFIL	Validation politique des différents documents (stratégie, fiches actions, EES, diagnostic) par consultation écrite avant approbation par le Conseil Communautaire	Validation des mesures ERC intégrées dans les fiches actions par l'évaluateur environnemental

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
01/2021 – Conseil Communautaire	Validation politique des différents documents (stratégie, fiches actions, EES, diagnostic) avant instruction par les services de la DREAL	Validation des mesures ERC intégrées dans les fiches actions par l'évaluateur environnemental

#### 4.3.3.3 L'intégration des enjeux environnementaux pour faire évoluer les actions

L'évaluation environnementale par ATMOTERRA s'est aussi traduite par des échanges réguliers avec les parties prenantes en charge du PCAET et en particulier l'« équipe projet », par mail et téléphone, qui ont mené à des améliorations et des modifications du plan d'actions et des fiches actions au fil de l'eau en particulier entre décembre 2019 et novembre 2020. Toutes les actions ont fait l'objet d'une relecture dans l'objectif d'évaluer l'intégration des enjeux environnementaux du territoire et l'application de la séquence ERC (Éviter Réduire Compenser). Ainsi les actions ont pu évoluer au cours de l'élaboration du plan d'actions (Cf. § 6.2.2) par la prise en compte des solutions alternatives proposées et de mesures ERC adaptées.

À la suite de ce travail itératif, le plan d'actions contenant **la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales**, a été retenu.

#### 4.3.4 Étape 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R.122-20 du Code de l'environnement, les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évalués dans la partie 7 du présent document.

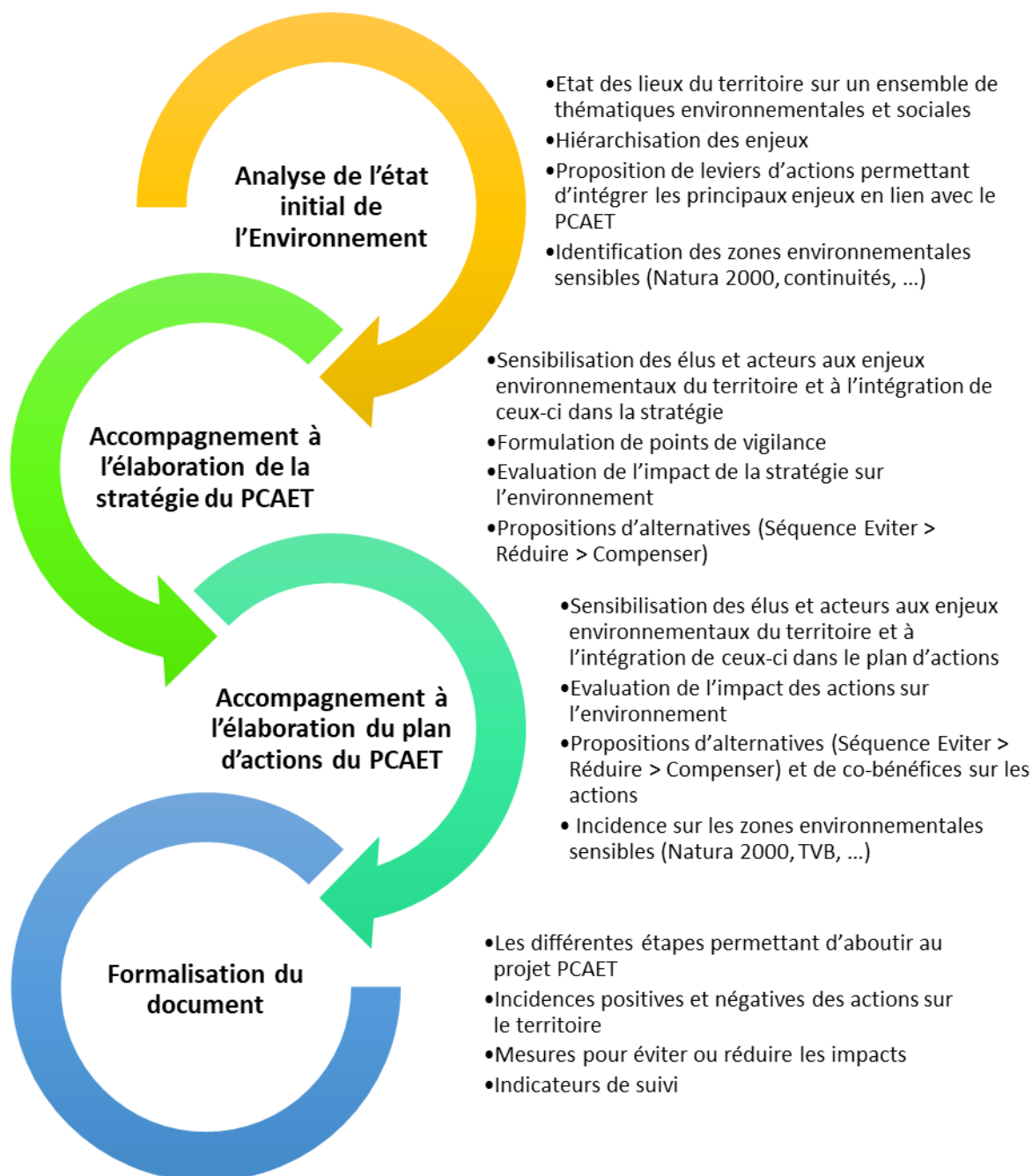
Ainsi, le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et les actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (Cf. §8). La cohérence et la compatibilité du PCAET avec ces plans et schémas ont été vérifiées. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE, le SRCAE, le PREPA et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

Ce projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique ont été adoptés en conseil communautaire en Janvier 2021.

#### 4.3.5 Synoptique globale de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet PCAET



## 5 Analyse de l'état initial de l'environnement

### 5.1 Méthodologie

**Article R122-20 du Code de l'environnement** « Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ».

Comme présenté au §4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données de l'état initial de l'environnement (juillet 2017), le diagnostic sociodémographique et volet habitat (juin 2017) et le diagnostic agricole (juillet 2017) du PLUi-H. Ces trois documents sont récents et s'étendent sur le territoire de la CCVB uniquement. Les données de diagnostic et enjeux et de l'état initial de l'environnement du SCoT du Pays Yon et Vie (englobant une partie de la CCVB) ont également été utiles. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications.

Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés par en 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD<sup>18</sup> :

- Milieu physique
  - Sols (Tableau 8)
  - Ressources non renouvelables (Tableau 9)
  - Eaux souterraines (Tableau 10)
  - Eaux superficielles (Tableau 11)
  - Air (Tableau 12)
  - Climat et émissions de GES (Tableau 13)
- Milieu naturel
  - Diversité biologique (Tableau 14)
  - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 15)
  - Continuités écologiques (Tableau 16)
- Milieu humain
  - Santé (Tableau 17)
  - Activités humaines (Tableau 18)
  - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 19)
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 20)
- Déchets et assainissement
  - Gestion de déchets (Tableau 21)
  - Assainissement (Tableau 22)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 23)
- Risques et nuisances
  - Risques naturels (Tableau 24)
  - Risques technologiques (Tableau 25)
  - Bruit (Tableau 26)
  - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 27)
- Paysages (Tableau 28)



Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse**

---



<sup>18</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

**problématisée et stratégique du territoire.** Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.


Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET.** Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau (voir ci-dessous), une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures en lien avec la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <p>Une <b>trame verte dense</b> constituée par le réseau bocager préservé, notamment dans les communes de l'ouest du territoire. Ce réseau permet d'abriter de la biodiversité et de faire circuler les espèces. Dans toutes les communes, <b>protection de certaines haies</b> par un document d'urbanisme (élément à protéger, Espaces Boisés Classés).</p>	<p>Plusieurs éléments impactent ces continuités écologiques et fragmentent les réservoirs de biodiversité : les zones urbanisées, les axes routiers et ferrés, la diminution du linéaire bocager notamment. La nature en ville permet de créer des espaces de perméabilité entre espaces verts et milieux naturels. Le SCoT Yon et Vie prescrit la préservation des réservoirs et corridors bocagers de toute urbanisation pour préserver la trame verte et bleue.</p>	=

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales.




À la suite de cela, le Tableau 29 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire.** Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

Puis le Tableau 30 présente sous la forme d'une synthèse les principaux enjeux environnementaux identifiés et des leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET.

## 5.2 Milieu physique

### 5.2.1 Sols et sous-sols

Tableau 8 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une géologie contrastée et liée à la formation du Massif Armoricaïn, avec des <b>schistes</b>, une <b>formation métamorphique à gneiss dominants</b> sur le tiers Ouest du territoire et un <b>socle granitique</b> (complexe granitique du bas bocage vendéen) sur les deux tiers Est.</p>	<p>Matériaux disponibles localement pour extraction (construction, travaux publics).</p> <p>Paysages et régime hydrologique diversifiés en lien avec la géologie. Un <b>patrimoine géologique</b> à préserver et valoriser (plusieurs sites géologiques remarquables majeurs identifiés sur Vie et Boulogne par l'Inventaire National du Patrimoine Géologique)</p>	<p>=</p>
<p> Un <b>relief varié</b> en lien avec la géologie : Est : <b>pénéplaine</b> avec une topographie régulière et légèrement vallonnée (coteaux) Nord-Ouest : <b>plateau</b> très régulier avec mares et étangs Sud-Ouest : plateau ondulé et <b>petites vallées</b> dans lesquelles s'insère le réseau hydrographique</p>	<p>Structure paysagère et activités diverses au sein du territoire en lien avec la topographie : cultures et ouverture du bocage sur les plateaux ; viticulture, pâtures et haies préservées sur les coteaux en pente douce ; implantation du bâti différente selon le relief...</p>	<p>=</p>
<p> Les <b>sols</b> sont variés sur le territoire, avec les types de sols suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Brunisols</b> (sols peu épais, limono-sableux, naturellement acides et à charge moyenne en graviers), principalement présents le long des cours d'eau du territoire</li> <li>- <b>Brunisols-Rédoxisols</b> (sols moyennement épais, limon sablo-argileux à sablo-argileux, très hydromorphes et naturellement acides), principalement présents sur la partie centrale du territoire</li> <li>- <b>Luvissols-Rédoxisols</b>, (sols épais à très épais, lessivés, hydromorphes et naturellement acides) répartis sur l'ensemble du territoire</li> <li>- <b>Néoluvissols-Rédoxisols</b>, (moyennement épais, limoneux à argilo-limoneux, naturellement acides et principalement lessivés et hydromorphes) présents aux extrémités ouest et est du territoire</li> <li>- <b>Planosols</b>, (moyennement épais, limon sableux en surface et plus argileux en profondeur, naturellement acides, le plus souvent lessivés et hydromorphes) présents à l'ouest du territoire</li> </ul>	<p>Des potentiels agronomiques différents selon les types de sols. Les <b>luvisols</b> présentent par exemple une bonne qualité agronomique malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver.</p> <p>Certaines activités agricoles et industrielles appauvrissent les sols en matières organiques, en éléments minéraux ou contribuent à leur transformation ou à leur pollution.</p> <p>L'imperméabilisation des sols pour la construction de routes, de zones industrielles ou résidentielles contribuent par ailleurs à leur dégradation.</p> <p>Ces éléments affectent les diverses fonctions des sols et les services écosystémiques qu'ils rendent.</p>	<p>↘</p>

- **Luvisols**, (sols épais, à charge variable de graviers), présents en petite quantité au niveau de la commune Palluau

#### Sources des données :

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l’environnement (2017)
- Géoportail, Carte des sols, Représentation des différents types de sols dominants en France métropolitaine

## 5.2.2 Ressources non-renouvelables

Tableau 9 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un sous-sol riche qui a permis l’exploitation de matériaux. Le BRGM recense 127 sites de carrières, dont <b>3 sont toujours exploitées</b> sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Gombretière, Aizenay : granite</li> <li>• La Boulinière, St Paul Mont Penit : gneiss (production 350 000 t/an)</li> <li>• Les Airables, Les Lucs sur Boulogne : gneiss (production 500 000 t/an)</li> </ul>	<p>Nuisances sonores et vibrations importantes, limitées pour les habitants par un refus d’autorisation de toute extension à proximité de zones urbanisées.</p> <p>Le recyclage des matériaux ainsi que l’utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) se développant, l’extraction peut potentiellement diminuer.</p>	=
<p>Encadrement de l’activité pour préserver la ressource en eau et les milieux sensibles (espaces naturels, paysages) et gestion des stocks via le schéma départemental des carrières.</p>	<p>Le recyclage des matériaux ainsi que l’utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) peuvent permettre une substitution par des matériaux moins impactant pour l’environnement et une utilisation rationnelle des ressources en granulats.</p>	=



Des **réhabilitations paysagères et écologiques** à l'issue de la fin d'exploitation à anticiper. Les 3 carrières en activité seront réaménagées en plans d'eau.

Opportunités de développement à terme de réservoirs de biodiversité, d'intégration dans la Trame Verte et Bleue, de zones de loisirs...

=

#### Sources des données



- BRGM – Infoterre – Visualiseur (carrières), consulté en mars 2019
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l'environnement (2017)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Etat initial de l'environnement (2016)




#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Schéma Régional des Carrières des Pays de la Loire (en cours d'élaboration)
- Schéma départemental des carrières de la Vendée (approuvé en juin 2001)
- Règlementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (études d'impact, remise en état...)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Document d'Orientation et d'Objectifs – §1 – Des ressources naturelles préservées et valorisées – La valorisation des carrières pour une utilisation locale
- SCoT du Pays Yon et Vie – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 §3 (2016)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)

## 5.2.3 Eaux souterraines

Tableau 10 : État initial des eaux souterraines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Présence de nappes dites de socle car le territoire repose essentiellement sur un sous-sol granitique et schisteux. Aquifères potentiels ne constituant <b>pas de réservoirs exploitables importants</b>.</p> <p> La ressource en eau du territoire est dépendante des eaux de surface. La productivité des aquifères de socle est variable et leur potentiel est à étudier.</p>	<p>Le <b>changement climatique</b> (hausse de température, modification du régime de précipitation) affectant le régime des eaux de surface peut faire apparaître la nécessité de rechercher des sources souterraines pour satisfaire les besoins en eau augmentant avec l'augmentation de la température attendue.</p>	

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> 2 masses d'eau souterraines « Logne Boulogne Ognon Grand Lieu » (FRGG026) et « Vie Jaunay » (FRGG028) en <b>bon état quantitatif</b>.</p>	<p>L'étude de l'évolution des températures et des précipitations met en évidence pour le territoire une stabilisation des précipitations (baisse de seulement 19,4 mm d'ici 2100) mais une répartition des pluies modifiée : étés plus secs et hivers plus pluvieux.</p> <p>Une <b>modification de la période de précipitations</b> pourrait entraîner une augmentation de la période d'étiage et une reprise plus tardive des écoulements, entraînant une <b>réduction du niveau des nappes phréatiques</b>.</p>	<p>↘</p>
<p> La masse d'eau Vie Jaunay en <b>bon état qualitatif</b> et Logne Boulogne Ognon Grand Lieu en <b>état qualitatif médiocre</b>.</p> <p>Une qualité des eaux des aquifères variable et liée au degré de liaison entre les fractures de réserves d'eau et la surface.</p>	<p>La principale menace sur ces 2 masses d'eau est la <b>pollution aux nitrates</b>. Ces rejets sont principalement d'origine agricole ou domestique.</p>	<p>=</p>
<p> <b>Absence de captage d'eau souterraine pour l'AEP.</b> Les captages d'eau de l'aquifère de socle sont principalement destinés à l'agriculture ou l'industrie.</p> <p>Les conflits d'usage sont limités car l'eau destinée à l'industrie représente une part moindre des prélèvements (0.2% des volumes prélevés sur le bassin du SAGE Vie et Jaunay).</p>	<p>Une modification du <b>régime de précipitations</b> et la <b>diminution des ressources superficielles</b> lorsque les besoins sont importants pourront entraîner un besoin de prélèvements d'eau souterraine, notamment pour l'AEP, et créer des conflits.</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- SIGES Pays de la Loire : Sage Vie et Jaunay – Géologie et hydrogéologie, consulté en mars 2019
- Observatoire départemental de l'eau : Eaux souterraines, consulté en mars 2019
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (approuvé par arrêté préfectoral le 01 mars 2011)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Rapport de présentation 2 – État initial de l'environnement (2016)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l'environnement (2017)







#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique



- Programme d'action régional de la région des Pays de la Loire en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay (11 communes, approuvé par arrêté préfectoral le 01 mars 2011)
- SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu (3 communes, révision approuvée par arrêté préfectoral le 17 avril 2015)
- SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton (1 commune, révision approuvée par arrêté préfectoral le 16 mai 2014)

- SCoT du Pays Yon et Vie, PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne (2016 et 2017)

## 5.2.4 Eaux superficielles

Tableau 11 : État initial des eaux superficielles sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un <b>réseau hydrographique développé</b> (599km de cours d'eau) et diversifié (rivières, petits cours d'eau, étangs/petites mares et zones humides) mais avec des <b>régimes irréguliers</b> et de faibles débits en période estivale.</p> <p>De faibles précipitations en été sont à l'origine de faibles débits d'étiage.</p>	<p>Une <b>modification de la période de précipitations en lien avec le changement climatique</b> pourrait entraîner une augmentation de la période d'étiage et une reprise plus tardive des écoulements.</p>	
<p> Des eaux superficielles de <b>qualité moyenne à médiocre</b> impactées par les <b>nitrites</b>, les <b>phosphates</b>, les <b>matières organiques oxydables</b>, et les résidus de <b>produits phytosanitaires</b> et mettant en évidence le phénomène d'<b>eutrophisation</b>.</p> <p>Toutes les communes classées en <b>zones sensibles</b> (risque d'eutrophisation) et en <b>zones vulnérables aux nitrates</b>.</p>	<p>Des eaux superficielles impactées par les activités du bassin versant : <b>agriculture</b> (élevage bovin, polyculture), <b>industrie</b>, rejets d'<b>effluents domestiques</b> (dysfonctionnement de STEP ou assainissement), utilisation de <b>produits phytosanitaires</b>.</p> <p>Mises en place d'actions ou programmes pour <b>maîtriser les pollutions et encourager des pratiques plus respectueuses</b> vis-à-vis de l'usage de l'eau : programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (phosphates), contrats régionaux de bassin versants, contrats de territoire...</p>	
<p>Modification des écoulements hydrauliques initiaux par l'<b>artificialisation</b> de certains cours d'eau.</p> <p> <b>Continuités écologiques impactées</b> : non atteinte du Bon état souvent pour critère de morphologie. Pour la plupart des cours d'eau, l'atteinte de l'objectif est tributaire de la morphologie et pas uniquement de la qualité.</p>	<p>Présence d'ouvrages hydrauliques, chaussées, moulins, barrages, écluses, limitant la continuité écologique. Cette artificialisation s'explique en partie par la nécessité d'avoir des retenues d'eau pour faire face aux besoins estivaux (AEP), les cours d'eau ayant des débits insuffisants à cette période. Cette pression est susceptible de s'accroître en lien avec le réchauffement climatique.</p>	

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>L'eau superficielle est destinée à l'<b>AEP</b> et à l'<b>irrigation</b>. Les volumes prélevés sont variables en fonction des années.</p> <p> Ressource en eau plusieurs fois soumise à des <b>restrictions en période estivale</b>. La production d'eau potable est l'usage reconnu comme prioritaire en période d'étiage.</p>	<p>Insuffisance en eau liée à la <b>météo</b> (sécheresse, précipitations hivernales moindres) et à des <b>activités consommant plus</b> en période estivale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'agriculture (irrigation, arrosage...)</li> <li>• Le tourisme : augmentation de la population (multipliée par 10 sur la frange littorale du département)</li> </ul> <p>Une hausse des températures et une modification du régime de précipitations, en lien avec le <b>changement climatique</b>, accentueront la raréfaction de la ressource en eau superficielle et augmenteront le risque de pénurie ou de restrictions.</p> <p>La <b>diminution du niveau d'eau et l'augmentation de sa température</b> peuvent être à l'origine de <b>risques sanitaires (concentration des polluants) et augmenter les coûts de traitement</b>.</p> <p>Mesures de <b>gestion</b> mises en place par Vendée Eau pour éviter le risque de pénurie (remplissage optimal des retenues, limitation de certains usages...) et <b>entretien régulier du réseau</b> pour maintenir son rendement.</p>	<p style="text-align: right;">↓</p>
<p> La <b>ressource en eau potable</b> du territoire est exclusivement <b>d'origine superficielle</b> et issue de la retenue du lac d'Apremont.</p> <p>Les réserves en eau sont <b>dépendantes de la pluviométrie</b>.</p>	<p>Une hausse des températures et une modification du régime de précipitations, en lien avec le <b>changement climatique</b>, pourraient augmenter la période de sécheresse et d'étiage, entraîner une raréfaction de la ressource en eau superficielle et augmenter le risque de pénurie ou de restrictions.</p> <p>Projet de Vie et Boulogne de <b>diversification de la ressource</b> du territoire pour fournir les besoins croissants.</p>	<p style="text-align: right;">↓</p>

#### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l'environnement (2017)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (2018)
- SCoT du Pays Yon & Vie - État initial de l'environnement (2016)
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (adopté par la CLE en janvier 2011)


- Observatoire du Département de la Vendée (Ressources – Chiffres clés – Environnement)

Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique






- Directive européenne « Eaux résiduaires urbaines » du 21 mai 1991 sur les risques directs des stations d'épurations
- Directive européenne « Nitrates » du 12 décembre 1991 sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Programme d'action régional de la région des Pays de la Loire en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.
- Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (phosphates)
- 6<sup>ème</sup> programme d'action Directive Nitrates des Pays de la Loire (signé le 16 juillet 2018 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018)
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay (approuvé par arrêté préfectoral le 01 mars 2011)
- Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (actualisé en 2005)
- SCoT du Pays Yon & Vie – PADD & Document d'Orientation et d'Objectifs (2016)
- Contrats de territoire pour l'eau
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 (2018)

## 5.2.5 Air

Tableau 12 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une qualité de l'air en amélioration sur le territoire en lien avec une <b>diminution des émissions</b> de tous les polluants règlementés dans le PCAET entre 2008 et 2016, sauf le NH<sub>3</sub>.</p> <p> D'autres polluants, non règlementés dans le PCAET, (ozone, phytosanitaires, pollens...) sont susceptibles d'impacter la qualité de l'air sur le territoire.</p>	<p>Certains polluants sont susceptibles d'augmenter en lien avec le réchauffement climatique. C'est notamment le cas avec l'ozone, en lien avec l'augmentation du nombre de jours chauds (polluant secondaire formé par combinaison du rayonnement solaire avec les Nox et les COV notamment). C'est également le cas pour les pollens (avec l'agrandissement et/ou la modification des saisons polliniques et la remontée et l'expansion de nouvelles espèces allergisantes (ex : ambroisie)).</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>En 2017, <b>plusieurs dépassements</b> des concentrations en <b>ozone et PM10</b> par rapport aux objectifs de qualité et recommandations de l'OMS pour la santé humaine (station La Roche sur Yon).</p>	<p>Impacts potentiellement négatifs sur la santé humaine et la végétation (espaces naturels et rendement des cultures).</p> <p>Pour les PM10, les principaux leviers d'actions sont sur les secteurs de l'agriculture (travaux aux champs), le résidentiel (chauffage au bois) et l'industrie (combustion et divers process industriels).</p> <p>Pour l'ozone (polluant secondaire formé par combinaison du rayonnement solaire avec les Nox et les COV notamment), les principaux leviers d'actions sont le transport routier (NOx) et l'industrie (COV) et secteur résidentiel (COV). On note cependant que l'ozone est un polluant dit régional qui se déplace avec les masses d'air et qu'il concerne à ce titre, des zones plus étendues que les zones où les polluants primaires contribuant à sa formation ont été émis.</p> <p>Certains polluants sont susceptibles d'augmenter en lien avec le réchauffement climatique. C'est notamment le cas avec l'ozone.</p>	<p>↘</p>
<p>Le <b>transport routier</b> contribue majoritairement aux émissions de NOx (63%), ainsi qu'au PM10 et PM2.5.</p>	<p>Prépondérance de la <b>voiture individuelle</b> sur le territoire et augmentation du trafic en lien avec les déplacements. Le développement des mobilités douces et des commerces et services de proximité (centre bourgs) permettrait de réduire les émissions de ce secteur.</p>	<p>↘</p>
<p>L'<b>industrie</b> émet 51% des COVNM (process utilisant des solvants), 27% des SO<sub>2</sub> (combustion de produits pétroliers dont fioul lourd), 23% et 18% des PM2.5 et PM10 (exploitation dans les carrières notamment), en lien notamment avec l'utilisation de solvants, les procédés de production et combustion...</p>	<p>Le remplacement des modes de chauffages dans l'industrie et une meilleure gestion des émissions liées au process industriel (et notamment à l'utilisation de solvants) contribueraient à la diminution des émissions de polluants en provenance de l'industrie.</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 L' <b>agriculture</b> contribue à la globalité des émissions de NH <sub>3</sub> , 57% PM10, 26% des PM2.5 et 14% des NOx.	Diminution possible avec un <b>changement de pratiques</b> et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents et des engrais.  Vigilance sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH <sub>3</sub> (très volatile).	=
 Le <b>secteur résidentiel</b> , en particulier les chauffages au fioul et au bois, est responsable de 47% des émissions de SO <sub>2</sub> , 36% des PM2.5, 34% des COVNM et 17% des PM10.	Une substitution des installations fioul par d'autres énergies moins polluantes et un renouvellement des installations de chauffage-bois permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques et une amélioration de la qualité de l'air intérieur.	=
 Présence potentielle de <b>produits phytosanitaires</b> dans l'air en lien notamment avec les activités de cultures et maraîchage (volatilisation lors de l'épandage, érosion éolienne).	Absence de surveillance disponible pour l'heure.  Les changements de pratiques agricoles sont susceptibles de diminuer ces concentrations dans l'air mais la tendance n'est pour l'instant pas significative.	=
 Plusieurs <b>pics de concentration de pollen</b> dans l'air de février à août mesurés dans la station de la Roche sur Yon (taxons principaux : graminées, chêne, bouleau, urticacées)	Enjeu pollen modéré dans la région mais susceptible de s'accroître avec le changement climatique et plus particulièrement la hausse des températures.	↘
 Faible présence de l' <b>ambrosie</b> , au pollen fortement allergisant.	La hausse des températures en lien avec les changements climatiques est susceptible de favoriser la remontée et/ou l'expansion d'espèces allergènes telle que l'ambrosie.	↘

#### Sources des données







- Diagnostic Climat-Air-Energie, PCAET de la communauté de communes Vie et Boulogne (2019)
- RNSA, les risques par ville (La Roche sur Yon), consulté en mars 2019



#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Plan Régional Santé Environnement 3 Pays de la Loire 2016-2021
- Programme Régional de surveillance de la qualité de l'air en Pays de la Loire 2016-2021
- Plan Eco Phyto (produits phytosanitaires)
- Projet Repp'Air (produits phytosanitaires)
- Pollinarium sentinelle® de La Roche sur Yon

## 5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 13 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Un <b>climat océanique doux et humide</b> avec une amplitude de températures et de précipitations plutôt modérée.	Le nord-ouest de la France sera globalement moins touché par la hausse des températures que le reste du pays. Néanmoins, Météo France prévoit une <b>hausse significative des températures</b> dans le nord-ouest (entre +0.8 et 1.4°C en 2030 selon les scénarios) avec une augmentation de la fréquence des périodes de <b>canicules</b> en été, une diminution de la fréquence des hivers très froids.	
 <b>Précipitations moyennement abondantes</b> , autour de 901 mm/an en moyenne observées sur la station de mesure de La Roche sur Yon, et bien réparties mais avec une hausse significative d'octobre à janvier et un déficit hydrologique pouvant survenir en période estivale	Météo France ne privilégie pas de scénario concernant la pluviométrie mais précise que la répartition de la pluviométrie dans l'année est susceptible d'être perturbée et que les <b>sècheresses estivales devraient s'accroître</b> dans les Pays de la Loire (en lien avec l'augmentation des températures et des canicules).  Une modification du régime de précipitations et notamment l'augmentation des précipitations hivernales, associée à une diminution du bocage pourrait aggraver <b>les risques d'inondation</b> déjà connus sur le territoire.	
 Les principaux secteurs d'émissions de GES sur le territoire sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'<b>agriculture</b>, en lien avec l'élevage et la polyculture et principalement non-énergétiques (fermentation entérique, fertilisation...) (46.9%)</li> <li>• Le <b>transport routier</b> (17.6%)</li> <li>• Les <b>déchets</b> (17.2%)</li> </ul>	<b>Diminution des émissions de GES de 15%</b> entre 2008 et 2016. Baisse des émissions possible en améliorant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le stockage et traitement des effluents et un changement des pratiques agricoles (couverture des fosses à lisier...)</li> <li>• Le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle</li> </ul>	

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Les <b>surfaces agricoles</b> (terres cultivées, prairies et haies dans une moindre mesure) permettent de stocker 88% du carbone contenu dans les sols et la biomasse du territoire en lien <b>avec leur importance en termes de superficie</b> et en particulier des surfaces cultivées (67% du stock total).</p> <p>Les forêts (feuillus, mixtes, peupleraies...) quant à elles stockent environ 7% du stock total).</p>	<p><b>L'étalement urbain et l'artificialisation des sols</b> pour l'urbanisation et les infrastructures routières entraînent une consommation d'espace importante (759ha en 12 ans) et du déstockage carbone.</p> <p>Accroissement du stockage possible avec une <b>transformation des pratiques agricoles, la restauration des haies bocagères</b> et une <b>augmentation du boisement ou de l'agroforesterie.</b></p>	<p></p>

#### Sources des données

- SCoT du Pays Yon et Vie – État initial de l'environnement (2016)
- Diagnostic Climat-Air-Energie, PCAET de la communauté de communes Vie et Boulogne (2019)
- Données BASEMIS, Air Pays de la Loire
- Direction générale de l'Énergie et du Climat, Le climat de la France au XXI<sup>e</sup> siècle – Volume 4 – Scénarios régionalisés : édition 2014 pour la métropole et les régions d'Outre-mer
- Observations Météo France, station de mesure de La Roche sur Yon




#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Pays de la Loire (adopté en avril 2014)
- PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021) : prise en compte du changement climatique et des effets potentiels sur la santé

## 5.3 Milieu naturel

### 5.3.1 Diversité biologique

Tableau 14 : État initial de la biodiversité sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une <b>diversité écologique et des espèces typiques</b> grâce à la présence de <b>zones humides</b> et prairies inondables ainsi que d'autres milieux naturels (boisements, bocage).</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faune : tritons, loutre, genette, libellules, martin pêcheur, aigrettes, busard St Martin...</li> <li>Flore : osmonde royale, <i>Chrysosplenium oppositifolium</i>...</li> </ul> </p>	<p>Les pressions subies par les milieux naturels et particulièrement les zones humides (cf. 5.3.2) menacent les espèces vivant dans ces milieux.</p> <p>Les <b>changements climatiques</b> accentueront ou créeront de nouvelles menaces : accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux, assèchement...</p>	<p>↓</p>
<p>Les <b>ZNIEFF</b> abritent une <b>importante diversité écologique</b>, dont des espèces à statut réglementé et déterminantes :</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amphibiens : triton marbré</li> <li>Mammifères : grand murin, grand et petit rhinolophe</li> <li>Oiseaux : héron pourpré, bécasse des bois, pipit farlouse, faucon hobereau</li> <li>Flore : callune, aubépine à un style, scirpe épingle, jonc des vasières</li> </ul> </p>	<p>Les facteurs qui menacent ces milieux de vie (cf. 5.3.2) menacent également toute la biodiversité remarquable ou commune qui y vit.</p>	<p>↓</p>
<p>Les espaces agricoles constituent une matrice écologique et abritent une biodiversité (dite ordinaire).</p> <p> Une diversité écologique liée aux haies et aux prairies permanentes liées à l'élevage.</p>	<p>Certaines pratiques agricoles (monoculture, destruction des haies et rupture de continuité, utilisation de fertilisants et pesticides), parfois liées à la diminution de l'élevage et l'artificialisation des sols accroissent les pressions sur les espèces des haies ou des prairies et impactent la biodiversité.</p> <p>La mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (<b>MAEC</b>) permet d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.</p>	<p>↓</p>

### Sources des données


- Scot du Pays Yon et Vie – État initial de l’environnement – §IV
- Fiche INPN ZNIEFF 520616309 Bois des Gats et étang de la Jarie
- Fiche INPN ZNIEFF 520616305 Vallée de la Vie et affluents en aval d’Apremont



### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Scot du Pays Yon et Vie – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 (2016)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique Pays de la Loire (adopté en octobre 2015)

## 5.3.2 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

Tableau 15 : État initial des milieux remarquables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire présente <b>divers milieux remarquables en lien avec ses grandes entités paysagères</b> (ensembles bocagers, réseau hydrographique dense) mais qui ne font <b>pas l’objet d’un zonage de protection stricte</b> (Natura 2000, réserves, arrêté de protection de biotope, parcs...)</p> <p>Les zones Natura 2000 les plus proches sont « Marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » à l’ouest (point le plus proche à une dizaine de km d’Apremont) et « Lac de Grand Lieu » au Nord (point le plus proche à une vingtaine de km de Falleron)</p> <p>Des zones d’inventaires, sans valeur juridique, marquent néanmoins la présence d’espèces et milieux remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• ZNIEFF de type I : <i>Bois des Gats et étang de la Jarie, Vallée de la Vie et affluents en aval d’Apremont</i></li><li>• ZNIEFF de type II : <i>Bois de l’Essart, Forêt d’Aizenay, Vallée de la Vie du lac de barrage à Dolbeau, Vallée de la Vie et de la Micherie [...], Zone de bois et bocage à l’est de la Roche sur Yon.</i></li></ul>	<p>Ces milieux subissent diverses pressions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pollutions et nuisances, rejets de substances polluantes dans les eaux</li><li>• Mises en cultures de terres et travaux du sol</li><li>• Débroussaillage, suppression des haies et bosquets, remembrement (coupes, arrachages, déboisements)</li><li>• Traitements de fertilisation et pesticides</li><li>• Érosion</li><li>• Atterrissement, envasement, assèchement</li><li>• Eutrophisation</li><li>• Barrage et retenue collinaire</li><li>• Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides</li><li>• Habitat humain et zones urbanisées, autoroute, voie ferrée</li><li>• Envahissement d’une espèce ou d’un groupe, fermeture</li><li>• ...</li></ul>	

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Des Espaces Naturels Sensibles sont également préservés et gérés par le Conseil Départemental.</p>		
<p> De nombreuses <b>zones humides</b>, concentrées dans les vallées, remplissant de multiples fonctions écologiques (lutte contre les inondations, soutien de l'étiage, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité) et humaines (loisirs...) sont présentes sur la CCVB.</p>	<p>Diverses menaces pèsent sur les zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Drainage et assèchement pour l'agriculture, l'urbanisation et les infrastructures routières</li> <li>• Eutrophisation (susceptible de s'aggraver en lien avec les changements climatiques et l'augmentation de la température de l'eau)</li> <li>• Artificialisation des plans d'eau</li> <li>• Pression humaine liée aux usages (prélèvements, pollution)</li> <li>• Fermeture et fragmentation forte de ces milieux</li> </ul> <p>Les inventaires et pré-localisation de zones humides permettent une meilleure connaissance de ces milieux. Plusieurs <b>zones humides seront inscrites dans le futur PLUi-H</b> et seront donc protégées (notamment celles de l'article 5 des SAGE).</p> <p>La mise en œuvre d'actions prévues dans le Contrat de Restauration Entretien peut limiter la dégradation de ces milieux (la reconquête des zones humides en est l'objectif prioritaire). Les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau peuvent aussi impacter positivement les zones humides (plan Eau Vendée Environnement...).</p>	<p></p>

#### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l'environnement (2017)
- Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en mars 2019
- Fiche INPN ZNIEFF 520616309 Bois des Gats et étang de la Jarie
- Fiche INPN ZNIEFF 520616297 Vallée de la Vie et de la Micherie entre la Chapelle Palluau et le Poiré sur Vie
- Fiche INPN ZNIEFF 520616305 Vallée de la Vie et affluents en aval d'Apremont
- Fiche INPN ZNIEFF 520005759 Zone de bois et bocage à l'est de la Roche sur Yon
- SAGE Vie et Jaunay – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – phase tendancielle (approuvé par arrêté préfectoral le 01 mars 2011)


Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 - §2 - 2.2 (2018)
- Scot du Pays Yon et Vie – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 (2016)
- Etudes corridors écologiques et sites naturels majeurs du Pays Yon et Vie – Propositions d’actions (Septembre 2008)
- Schéma départemental des ENS Objectif 2020 (approuvé par le Conseil départemental en février 2014))
- SRCE Pays de la Loire (adopté en octobre 2015)

### 5.3.3 Continuités écologiques

Tableau 16 : État initial des continuités écologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une <b>trame bleue bien développée</b> grâce au réseau hydrographique dense du territoire et aux nombreuses zones humides présentes.</p> <p><b>Plusieurs cours d’eau sont classés</b> dans la liste 1 et/ou 2 définies par l’article L214-17 du Code de l’environnement (visant la non-dégradation ou la restauration de la continuité écologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Boulogne de la source jusqu’au lac de Grand Lieu</li> <li>• Le Falleron de la source jusqu’à la confluence avec l’Etier du sud Falleron</li> <li>• La Vie de la source jusqu’à la mer</li> <li>• Les cours d’eau affluents de la Vie de la source jusqu’à la retenue d’Apremont</li> <li>• ...</li> </ul>	<p>Les <b>obstacles à l’écoulement</b> tels que les seuils ou les barrages sont une menace importante sur la continuité écologique aquatique, ils sont particulièrement présents sur la Vie et la Boulogne.</p> <p>Des aménagements sont possibles pour restituer la connexion écologique (passes à poissons etc...).</p> <p>Le SDAGE et les SAGE en vigueur sur le territoire mettent en œuvre des actions visant à préserver et améliorer la qualité des cours d’eau ainsi que la continuité aquatique (actions de restauration...).</p>	=

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une <b>trame verte dense</b> constituée par le réseau bocager préservé, notamment dans les communes de l'ouest du territoire.</p> <p>Ce réseau permet d'abriter de la biodiversité et de faire circuler les espèces.</p> <p> Dans toutes les communes, <b>protection de certaines haies</b> par un document d'urbanisme (élément à protéger, Espaces Boisés Classés), ainsi que par le futur PLUi-H.</p> <p>Au sein du PLUi-H, un zonage Nv (nature en ville) identifie des secteurs dans les centres-bourgs afin de pérenniser des espaces de nature en milieu urbain.</p>	<p>Plusieurs éléments impactent ces continuités écologiques et fragmentent les réservoirs de biodiversité : les zones urbanisées, les axes routiers et ferrés, la diminution du linéaire bocager notamment.</p> <p>La nature en ville permet de créer des espaces de perméabilité entre espaces verts et milieux naturels.</p> <p>Le SCoT Yon et Vie prescrit la préservation des réservoirs et corridors bocagers de toute urbanisation pour préserver la trame verte et bleue. Le PLUi-H participera à limiter l'artificialisation des sols en instaurant un coefficient de 30% de terrains perméables dans les zones pavillonnaires pour l'habitat. Une réflexion est en cours pour les zones économiques.</p>	=

#### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l'environnement (2017)
- Arrêté portant sur la liste 1 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne (Journal Officiel du 22 juillet 2012)
- Arrêté portant sur la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne (Journal Officiel du 22 juillet 2012)
- Vie et Boulogne Geosphère – Carte publique – Urbanisme-PLU, contraintes, prescriptions, servitudes, consulté en mars 2019.




#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 - Orientations 1C, 1D, 9A visant la restauration de l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay (11 communes, approuvé par arrêté préfectoral le 01 mars 2011)
- SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu (3 communes, révision approuvée par arrêté préfectoral le 17 avril 2015)
- SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton (1 commune, révision approuvée par arrêté préfectoral le 16 mai 2014)
- SRCE Pays de la Loire (adopté en octobre 2015)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Document d'Orientation et d'Objectifs - §1
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 - §2 - 2.2 (2018)
- Etudes corridors écologiques et sites naturels majeurs du Pays Yon et Vie – Propositions d'actions (Septembre 2008)

## 5.4 Milieu humain

### 5.4.1 Santé

Tableau 17: État initial de la santé sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une <b>population relativement jeune</b> : en 2015, <b>plus de 50% de la population a moins de 40 ans</b> et 20% a plus de 60%. Léger vieillissement de la population (recul de l'indice de jeunesse de 1.54 à 1.43 en 5 ans).</p>	<p>Évolution de la population plus âgée à suivre et anticiper. L'augmentation des températures et des périodes de canicules en lien avec le changement climatique pourraient affecter cette partie de la population. Nécessité d'accompagner le vieillissement de la population (infrastructures, pôles médicaux, aides à l'adaptation des logements...).</p>	<p>=</p>
<p> La santé des individus du territoire est potentiellement impactée par la <b>qualité de l'air extérieur</b> (pics de pollution PM10, ozone – station de mesure de la Roche sur Yon) mais aussi par la <b>qualité de l'air intérieur</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un potentiel radon élevé sur la totalité des communes de la CCVB (cf §5.7.1)</li> <li>• Une majorité des habitations individuelles chauffées au fioul, au gaz et au bois.</li> </ul>	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m<sup>3</sup>. La <b>ventilation</b> et <b>l'aération</b> des bâtiments est à développer sur le territoire conjointement avec les mesures de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Les installations de chauffage au fioul et bois anciennes entraînent des émissions polluantes (particules fines, SO<sub>2</sub>, COVNM) néfastes pour la santé.</p>	<p>↘</p>
<p> La santé des <b>individus allergiques au pollen</b> peut être affectée (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation, entre février et août principalement (station de la Roche-sur-Yon)</p>	<p>L'<b>ambroisie</b>, plante invasive fortement allergisante s'implante peu à peu dans le nord-ouest de la France</p> <p>L'augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de <b>nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation</b>.</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données




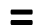
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – 1 – Diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – 2 – Etat Initial de l'Environnement (2017)
- INSEE, Recensement de la population (données 2015)
- Diagnostic Air, Energie, Climat, PCAET de la communauté de communes Vie et Boulogne (mars 2019)







### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique




- Présence d'un Pollinarium Sentinelle<sup>®</sup> à la Roche-sur-Yon permettant d'anticiper les épisodes polliniques et les traitements en lien
- Scot du Pays Yon et Vie, Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 3 (2016)
- Schéma Régional Climat-Air-Energie Pays de la Loire (2014)
- Plan National Santé Environnement 3 (2015-2019)
- Plan Régional Santé Environnement 3 Pays de la Loire (2016-2021) : qualité de l'air intérieur et extérieur, pesticides, pollens

## 5.4.2 Activités humaines

Tableau 18: État initial des activités humaines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 <p>Une <b>croissance démographique positive</b> depuis 50 ans et rapide depuis les années 2000 (taux de croissance annuel moyen d'environ 2.5% de 2000 à 2015). Le territoire est <b>dynamique et attractif</b>, influencé pour partie par la dynamique de l'agglomération Yonnaise aux portes du territoire.</p>	<p>La croissance démographique participe à l'<b>étalement urbain</b>, notamment pour la construction d'habitations (2/3 des espaces consommés entre 2001 et 2013).</p>	
 <p>Un territoire avec une <b>identité rurale</b> définie, organisé autour de <b>2 pôles</b> comptant 40% de la population, Aizenay et le Poiré sur Vie, et traversé par des <b>axes de circulation contribuant à sa dynamique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La Roche sur Yon – Nantes (RD et voie ferrée)</li><li>• La Roche sur Yon – Challans (RD)</li><li>• Challans – Cholet (RD)</li></ul>	<p>Une dynamique et une attractivité liée à la <b>proximité de pôles urbains d'envergure</b> tels que La Roche sur Yon ou Nantes.</p> <p>Des commerces de proximité, services et équipements d'envergure intercommunale (collèges, piscine, équipements sportifs et culturels) permettent de limiter les déplacements mais ils sont en diminution (tendance nationale) et répartis de manière inégale.</p> <p>Le <b>PLUi-H</b> de Vie et Boulogne et le <b>SCoT</b> Yon et Vie ont pris en compte l'importance <b>d'organiser l'offre commerciale</b> de proximité et de <b>revitaliser les centres urbains</b>.</p>	

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une forte évolution des actifs (+46% entre 1999 et 2013) associée à une <b>progression de l'emploi (+ 39%</b> sur la même période). Un <b>développement par axe</b> car les communes situées sur l'axe La Roche-Nantes ont connu une évolution positive du nombre d'emplois et celles de l'axe La Roche-Challans ont connu une évolution négative (fermeture d'entreprises majeures).</p>	<p>L'évolution des actifs étant plus importante que le nombre d'emplois créés (64 emplois pour 100 actifs résidents), il y a une <b>dépendance des bassins d'emploi extérieurs</b> pour certains actifs, qui quittent quotidiennement le territoire pour travailler. Les flux domicile/travail sont très orientés vers la Roche sur Yon.</p> <p>Le territoire est qualifié de <b>résidentiel</b>. Certaines communes à l'ouest, éloignées des bassins d'emploi, se résidentialisent et le nombre d'actifs résidents y augmente plus rapidement que leur offre d'emploi.</p>	<p></p>
<p> Une <b>activité économique diversifiée</b> basée sur 4 secteurs, le commerce/transports/services ; l'industrie ; l'administration/l'enseignement/la santé/l'activité sociale et l'agriculture. Un tissu dynamique de TPE, PME reconnues à l'échelle nationale mais aussi internationale avec la présence de Beneteau, Medicatlantic, Altead, Europe Snacks... Le territoire est également tourné vers l'<b>artisanat</b> (772 entreprises).</p>	<p>Une activité économique variée permet un tissu économique local pérenne.</p> <p>L'augmentation des épisodes climatiques extrêmes (canicules...) et l'augmentation du coût de l'énergie peut toutefois mettre à mal les entreprises du territoire.</p>	<p>=</p>
<p> L'activité agricole est une activité importante même si elle connaît, depuis 2000, une <b>diminution de nombre d'exploitations</b> de 52% et une <b>diminution du nombre d'exploitants</b> de 36%, qui tendent néanmoins à se <b>stabiliser</b>. En parallèle, la surface moyenne par exploitation et le nombre d'exploitants par structure augmentent.</p>	<p>Le <b>vieillessement des exploitations</b>, la <b>consommation d'espaces agricoles</b> pour l'urbanisation, la menace de non-renouvellement des chefs d'exploitation avec l'<b>augmentation des départs en retraite</b> (28% des exploitants ont plus de 55 ans en 2017)et l'abandon de l'élevage sont quelques menaces pesant sur le domaine agricole.</p> <p>L'agriculture a un rôle dans le <b>maintien des paysages</b> et l'équilibre de la biodiversité car la <b>SAU représente 74% de la surface du territoire</b>.</p>	<p></p>
<p> L'agriculture est majoritairement tournée vers la <b>production animale</b> (89% des productions), notamment vers l'<b>élevage bovin</b> (54%, viande et lait) et les <b>volailles</b> (19%).</p>	<p><b>Le changement climatique</b> (hausse des températures et modification des précipitations en termes de répartition sur l'année) entrainera de fortes modifications sur le secteur : diminution des quantités produites, des ressources en eau disponibles pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation, augmentation des températures dans les bâtiments d'élevage...</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	Le développement de l' <b>agriculture biologique</b> , des <b>activités de prolongements d'exploitation et des circuits courts</b> (vente directe, magasin de producteurs, marchés...) avec des productions variées peuvent permettre de redonner de la valeur ajoutée aux productions agricoles et de s'adapter au changement climatique (moins de pesticides, de déplacements...)	
 Une <b>offre touristique plus concentrée à l'ouest</b> du territoire (Apremont étant le pôle touristique majeur de la CCVB) avec quelques sites spécifiques (mégalithes, historial, chapelle, mémorial des Lucs-sur-Boulogne...) répartis sur le reste du territoire. Un tourisme rétro-littoral et de passage avec <b>des séjours de courte durée</b> .	Concurrence avec le <b>tourisme littoral vendéen</b> . La <b>valorisation du tourisme vert</b> autour de l' <b>identité et l'histoire vendéenne</b> , du patrimoine bâti, des activités liées à la <b>nature</b> et le développement des <b>déplacements doux</b> (sentiers, voies vertes) pourraient permettre de développer le tourisme sur le territoire et capter le tourisme rétro-littoral et de passage. En lien avec la stratégie touristique.	=
 Un réseau numérique très haut débit est en cours de déploiement. 61 sites sont prioritaires pour le déploiement de la fibre optique.	L'accès à des services numériques peut participer à la lutte contre l'isolement et à l'accès à l'emploi. Il peut permettre également le développement du télétravail et l'évitement des déplacements et donc des émissions de polluants associées.	↗
 Des <b>énergies renouvelables existantes</b> (3 parcs éoliens, 3 unités de biogaz en cogénération, 5 installations de solaire thermique et 1 centrale photovoltaïque au sol), avec un <b>potentiel de développement</b> (bois-énergie, énergie solaire, valorisation de déchets par la méthanisation).  Une production couvrant <b>19% de la consommation</b> (2016).	Des sources d'ENR multiples et leur potentiel de développement permettent une <b>diversification du mix énergétique</b> et des retombées économiques pour le territoire.  Une grande partie du territoire ne présente pas de potentiel pour la géothermie. De nombreux sites industriels et services présentent un potentiel en toiture pour la production solaire.	↗

#### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – 1 – Diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (2018)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Volet agricole (2017)
- SCoT du Pays Yon et Vie - Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 (2016)
- Contrat Vendée Territoire – Diagnostic de territoire (2017)
- Vie et Boulogne Communauté de communes : Entreprendre, s'implanter, consulté en mars 2019
- Données BASEMIS/Air Pays de la Loire
- Note d'enjeux CCVB, DDTM Vendée (novembre 2017)

- Diagnostic Air, Energie, Climat, PCAET de la communauté de communes Vie et Boulogne (mars 2019)



#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 & Axe 3 (2018)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Document d’Orientation et d’Objectifs (2016)
- SCoT du Pays Yon et Vie - Projet d’Aménagement et de Développement Durables (2016)
- Contrat Vendée Territoire – Diagnostic de territoire (2017)
- SRCAE Pays de Loire (développement des énergies renouvelables) (adopté en avril 2014)

### 5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d’espaces

Tableau 19 : État initial de l’urbanisme et des consommations d’espaces sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un territoire majoritairement rural (90% d’espaces agricoles et naturels à l’échelle du SCoT Yon et Vie) connaissant une importante croissance démographique.</p> <p>⚠ Une consommation d’espaces naturels et agricoles de <b>759ha en 12 ans</b>, dont 71% destinés à l’habitat et aux équipements, en lien avec la croissance démographique et la typologie dominante (habitat individuel).</p>	<p>Le SCoT Yon et Vie prescrit un <b>développement urbain maîtrisé pour réduire de 50% la consommation d’espaces</b> naturels, agricoles et forestiers par l’urbanisation. Le futur PLUi-H participera également à encadrer le développement urbain et l’artificialisation des sols.</p> <p>La <b>densification de l’urbanisation</b> constitue une solution de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associées.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Une <b>tension immobilière</b> marquée dans les communes proches de l’agglomération yonnaise (pôles urbains polarisants), liée à un faible taux de vacance (5% en 2013).</p>	<p>La <b>densification de l’urbanisation</b> constitue une réponse à la tension immobilière, en accord avec les logiques de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles.</p>	<p>=</p>
<p>Un taux de vacance beaucoup plus important dans les communes rurales (7 à 12%).</p> <p>⚠ Problématiques de délaissement du parc ancien, d’adaptation de l’offre et d’animation des bourgs car ces communes sont celles dans lesquelles la croissance est la plus forte.</p>	<p>La rénovation des bâtiments existants, le maintien des commerces, services et équipements de proximité pour garantir une animation des centres-bourg et des pôles communaux permettrait d’améliorer l’attractivité des communes rurales. Ces enjeux sont pris en compte dans le PLUiH.</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un <b>patrimoine bâti plutôt récent</b> mais avec <b>25% des résidences principales construites avant 1970</b> et potentiellement plus construites avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique de 1974 (28% entre 1971 et 1990). Mais plus de 40% des résidences principales ont été construites à partir de 1991.</p>	<p>Précarité énergétique pour certains ménages.</p> <p>Mise en place de mesures permettant d'apporter des aides à la rénovation des logements et d'améliorer l'efficacité énergétique (dispositif ECO-PASS, OPAH, PTREH, actions dans le cadre du PLUi-H (tenant lieu de Programme Local de l'Habitat))</p>	<p></p>

#### Sources des données





- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – 1 – Diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017)
- INSEE, Recensement de la population, Logement (données de 2015)
- Site internet Vie et Boulogne Communauté de communes – Habitat, consulté en mars 2019

#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 §2 et Axe 2 §2 (2018)
- SCoT du Pays Yon et Vie - Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 (2016)
- Documents d'urbanisme communaux, permettant un contrôle des terrains urbanisables/constructibles, une protection de certains éléments

## 5.4.4 Patrimoine culturel, architectural et historique

Tableau 20 : État initial du patrimoine sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>14 édifices classés ou inscrits</b> au titre des Monuments Historiques (bâtiments religieux, petits châteaux), répartis sur 8 communes de la CCVB. Un patrimoine vernaculaire conservé (chapelles, moulins, manoirs)</p>	<p>Potentiel de tourisme culturel et historique. Le périmètre de protection de 500m limite les travaux et projets urbains situés à l'intérieur. Le patrimoine bâti et le petit patrimoine sont identifiés dans le PLUi-H pour assurer leur préservation.</p>	<p>=</p>
<p> Une <b>zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager</b> (ZPPAUP) couvre certains secteurs de la commune d'Apremont, pour des raisons esthétiques, historiques et culturelles.</p>	<p>Protection des quartiers et espaces bâtis ou paysagers inclus dans la ZPPAUP.</p>	<p>=</p>
<p> Un <b>patrimoine archéologique</b> représenté par de <b>nombreux mégalithes</b>. Présence de <b>zones de présomption de protection archéologique</b> (ZPPA) à Apremont et Les Lucs sur Boulogne et de sites archéologiques en dehors du périmètre.</p>	<p>Limitation des travaux d'aménagement (autorisation d'urbanisme nécessaire) et d'implantation de ZAC (prescriptions d'archéologie préventives même pour les ZAC inférieures à 3ha).</p>	<p>=</p>
<p> Un <b>patrimoine bâti typique et marqueur de l'identité territoriale</b>, influencé par l'architecture du bas bocage vendéen (maisons basses, murs en pierre taillée de granite ou gneiss, briques ornant fenêtres et portes, toits en tuiles) et le littoral vendéen (maisons basses, murs en pierre enduits de chaux blanches, toits en tuiles et corniches en tuiles retournées).</p>	<p><b>Banalisation du bâti</b> dans les quartiers pavillonnaires, identiques, peu représentatifs de l'identité locale. Perte des caractéristiques architecturales du territoire.</p>	<p>↘</p>

### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l'environnement (2017)
- Atlas des patrimoines, consulté en mars 2019




### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 §4 4.3 (2018)
- SCoT Yon et Vie – Document d’Orientation et d’Objectifs – §1 (‘Un projet structuré par le cadre de vie’)
- ZPPAUP d’Apremont
- ZPPA d’Apremont et Les Lucs sur Boulogne
- Périmètres de protection de monument historique
- Code du patrimoine

## 5.5 Gestion des déchets et assainissement

### 5.5.1 Déchets

Tableau 21 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire

	Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	<p>La collecte des déchets s’effectue en porte à porte (ordures ménagères et emballages recyclables/sacs jaunes) et est à la charge de la communauté de communes. <b>6 déchetteries</b> sont aussi présentes sur le territoire.</p> <p>Transfert de la compétence « Traitement des déchets ménagers » au syndicat mixte TRIVALIS.</p>	<p>Points d’apport volontaire dans chaque commune pour les déchets non collectés en porte à porte : le verre, le papier et le textile.</p> <p>Facilitation du tri sélectif en mettant des points de collecte à disposition du plus grand nombre de personnes.</p>	=
	<p><b>Harmonisation de la collecte</b> sur l’ensemble du territoire et mise en place d’une <b>redevance incitative</b> sur la période 2019-2020, basée sur le nombre de fois où les usagers sortent le bac d’ordures ménagères.</p>	<p>Mode de tarification responsabilisant pour <b>inciter à réduire la production de déchets et récompenser les efforts de tri.</b></p> <p>Risque de développement de mise en décharge sauvage. Un accompagnement à ce nouveau mode de tarification par des animations, de la pédagogie...peut limiter ce risque.</p>	=
	<p><b>Stagnation de la production annuelle de déchets par habitant</b> mais <b>tendance à la baisse de production d’ordures ménagères</b> (non recyclables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 178.34 kg/hab/an en 2015 contre 186 kg/hab/an en 2012(ex CdC Pays de Palluau)</li> </ul>	<p>Mise en place d’un <b>Plan de Prévention des Déchets</b> avec pour objectif une baisse de 7% de la production d’emballages et ordures ménagères.</p>	↗

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<ul style="list-style-type: none"> <li>154 kg/hab/an en 2015 contre 166 kg/hab/an en 2012(ex CdC Vie et Boulogne)</li> </ul>	Dotation de <b>composteurs gratuits</b> par la communauté de communes, opération de distribution de poules et poulaillers en 2016 et d'autres actions participant à la réduction des ordures ménagères.	
<p>Une installation de stockage de déchets non dangereux avec <b>valorisation du biogaz</b> à Grand'Landes .</p> <p>Un centre de traitement à proximité immédiate du territoire (St Christophe du Ligneron) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de tri mécano-biologique</li> <li>Et installation d'enfouissement des déchets ultimes</li> </ul> <p>Pas de station d'incinération sur le département.</p>	<p>Déplacements limités au vu de la proximité des centres de traitement.</p> <p>Valorisation par le compostage à St Christophe du Ligneron et par le broyage à Bellevigny.</p>	<p>=</p>



#### Sources des données



- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l'environnement (2017)
- Contrat Vendée Territoire – Diagnostic de territoire (2017)
- Vie et Boulogne Communauté de Communes – Préserver l'environnement – La collecte évolue, consulté en mars 2019

#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Programme national de prévention des déchets 2014-2020
- Plans de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020
- Plan régional d'élimination des déchets dangereux 2009/2019 Pays de la Loire
- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Vendée (révisé en octobre 2011)
- Plan départemental de prévention des déchets (validé en octobre 2010)
- Plan départemental de gestion des déchets du BTP de Vendée (approuvé en 2011)

## 5.5.2 Assainissement

Tableau 22: État initial de l'assainissement sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>25 stations d'épurations</b>, toutes gérées par les communes ou un prestataire privé, sauf une liée à une entreprise.</p> <p>4 STEP ont une capacité nominale entre 2000 et 10 000 équivalents-habitants, les autres ont une capacité inférieure à 2000 EH.</p>	<p>L'évolution démographique et le développement de l'urbanisation généreront une augmentation de la pollution domestique. Le développement démographique sera essentiellement concentré en périphérie des zones urbaines, ce sont donc surtout les rejets traités en STEP qui seront majorés.</p> <p>Sur le territoire du SAGE Vie et Jaunay, <b>prise en compte des augmentations démographiques prévues</b> pour les <b>travaux d'assainissement collectif</b>.</p>	<p>↗</p>
<p>En 2017, <b>1 installation seulement est non conforme</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La STEP de Maché (non-conformité des performances)</li> </ul> <p>En 2015, plusieurs STEP ont enregistré une <b>charge maximale dépassant leur capacité nominale</b> ou ont observé des <b>débites entrants journaliers supérieurs au débit de référence</b> (fluctuation des besoins ou sous-dimensionnement de l'équipement).</p> <p>En parallèle du PLUi-H, tous les schémas d'assainissement collectif des communes du territoire seront mis à jour.</p>	<p>Qualité des eaux rejetées pouvant potentiellement impacter les milieux et la biodiversité pour la station non-conforme.</p> <p><b>Risque de saturation et de pollution</b> du milieu de rejet.</p> <p>Certaines STEP répondent aux besoins présents mais ne pourront pas faire face à l'augmentation de la population.</p> <p><b>Adaptation des équipements</b> dans plusieurs communes (création, extension, réaménagement) pour anticiper les évolutions futures.</p> <p>Favoriser le développement de réseaux séparatifs et infiltrer l'eau pluviale plutôt que l'envoyer dans le réseau pour diminuer la charge à traiter dans les STEP.</p>	<p>=</p>
<p></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>9 installations de lagunage naturel</li> <li>5 installations de type boues activées</li> <li>1 installation de lagunage aéré</li> </ul>	<p>Pas de consommation d'énergie pour le lagunage mais performance plus limitée et nuisances olfactive potentielles.</p> <p>Coûts énergétiques et d'exploitation importants pour les systèmes à boues activées. Production de boues d'épuration.</p> <p>Absence de traitement des micropolluants.</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>26% des logements</b> du territoire sont concernés par un <b>assainissement non collectif</b>.</p> <p>⚠ Entre 2007 et 2012, 24% étaient des dispositifs conformes et 18.5% nécessitaient une réhabilitation urgente (points noirs).</p>	<p>Tendance à l'amélioration d'après les 1ers résultats du diagnostic 2013-2020. La communauté de communes est dotée d'un SPANC couvrant l'ensemble du territoire assurant le contrôle des dispositifs et un rôle de conseil aux particuliers pour la réhabilitation des dispositifs défectueux. Cela permet de réduire le taux de non-conformité.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données






- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l'environnement (2017)
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (adopté par la CLE en janvier 2011)
- Contrat Vendée Territoire – Diagnostic de territoire (2017)
- Situation des conformités 2017 des stations de traitement des eaux usées (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>), consulté en mars 2019

#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – Fiches action (adopté par la CLE en janvier 2011)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 (2018)
- Charte pour un assainissement non-collectif de qualité en Vendée (2008)
- Schéma départemental d'assainissement de Vendée

## 5.6 Déplacement et infrastructures de transport

Tableau 23 : Déplacements et infrastructures de transport

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Un <b>maillage routier satisfaisant</b> permettant des déplacements intra territoriaux et une connexion aux pôles urbains voisins (La Roche sur Yon, Nantes)	Fluidité et sécurité à améliorer sur le territoire du SCoT Yon et Vie, notamment aux heures de déplacements pendulaires et en particulier dans le cadre d'un développement des mobilités douces.	=
 Prépondérance de la <b>voiture individuelle</b> lors des déplacements pendulaires. 55% des ménages possèdent 2 voitures ou plus. Les déplacements domicile-travail sont réalisés à <b>88% par la voiture</b> , à 3% par le deux-roues et 3% par la marche à pied.	100 000 déplacements de plus sur le territoire du SCoT Yon et Vie d'ici 2030. <b>La sensibilisation, la communication et l'adaptation de l'offre de transport collectif et des modes alternatifs à la voiture</b> pourraient favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des <b>modes de déplacements actifs et</b> multi-modaux.	↘
 Vie et Boulogne a un fort potentiel de <b>déplacements doux</b> , avec des trajets quotidiens hameaux/centre-bourgs possibles et un réseau développé de pistes cyclables et voies vertes.	La <b>marche et le vélo</b> pourraient voir leur part augmenter avec une optimisation des distances de déplacement et une amélioration de l'agencement urbain et des espaces publics. Le PLUi-H recense les liaisons douces existantes et intègre des voies à créer dans son contenu.	↗
 Une <b>offre de transport en commun peu développée</b> sur le territoire (1% des déplacements domicile-travail). Une ligne TER (n°8 : Nantes-La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne) passe par la gare de Bellevigny avec plus de 20 allers-retours par jour pour 40min de trajet. Le réseau vendéen de cars dessert 8 communes du territoire mais les horaires ne répondent pas de manière optimale aux déplacements domicile-travail.	De nouvelles pratiques de mobilité émergent en lien avec des changements de comportements (covoiturage, réseau vélo...) et doivent être accompagnées (encourager le recours aux TC).  Potential de développement ferroviaire (une ancienne voie entre Aizenay et la Roche-sur-Yon) et d'utilisation de la station de Bellevigny (multimodalité à développer)	↗
 <b>13 aires de covoiturages</b> ont été installées dans 8 communes du territoire.	Ces aires participent au développement des modes de déplacements multimodaux sur le territoire.	=

### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l’environnement (2017)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Etat initial de l’environnement (2016)
- Vie et Boulogne Geosphère – Carte publique – Tourisme pistes cyclables / Aires de covoiturage, consulté en mars 2019.

### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 §3 (2018)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 3 §4 (2016)
- SRCAE Pays de la Loire (adopté en avril 2014)

## 5.7 Risques et nuisances

### 5.7.1 Risques naturels

Tableau 24 : État initial des risques naturels sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>11 des 15 communes de la CCVB sont concernées par le <b>risque inondation</b>, en lien avec le réseau hydrographique dense du territoire. Aucun PPRI n’est établi sur le territoire.</p> <p><b>2 PAPI couvrent 2 communes</b> (<i>Sèvre Nantaise pour St Denis la Chevasse, Pays de St Gilles Croix de Vie pour Apremont</i>).</p> <p><b>2 Atlas des Zones Inondables</b> existent sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un pour le bassin de la Vie : AZI fleuves côtiers vendéens Lot 3 Jaunay et Vie</li><li>• Un pour le Falleron</li></ul>	<p>Le bocage, dense dans certaines communes de la CCVB, peut réduire ce risque.</p> <p>Météo France ne privilégie pas de scénario concernant la pluviométrie mais précise que la répartition de la pluviométrie dans l’année est susceptible d’être perturbée dans la région. Une <b>modification du régime de précipitations</b> et notamment l’augmentation des précipitations hivernales pourrait aggraver <b>les risques d’inondation</b> sur le territoire.</p> <p>L’<b>artificialisation des sols</b> et le <b>changement d’affectation des sols</b> (boisement ou prairie vers culture par exemple) limitent la capacité d’infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ Toutes les communes sont concernées par le phénomène de <b>retrait-gonflement des argiles</b>. Risque faible à moyen, plus important aux abords de cours d'eau. Risque de créer des dommages matériels, rarement aux personnes.</p>	<p>Le risque et les aléas liés sont susceptibles d'augmenter de façon importante en lien avec le <b>changement climatique</b> (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement). Des mesures peuvent être mises en place pour limiter les dommages (adaptation des fondations...).</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Le <b>risque de mouvements de terrain rapides</b> concerne 8 communes du territoire, en lien avec la présence de <b>cavités</b> et du <b>risque d'érosion des berges</b> (<i>Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, La Chapelle Palluau, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, St Denis la Chevasse</i>) Risque de créer des dommages matériels et humains (caractère brutal de ces mouvements de terrain).</p>	<p>Des mesures peuvent être mises en place pour réduire les risques d'effondrement et d'éboulement (amarrage des roches contre des éboulement, sondage et renforcement des cavités).</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Aizenay est l'unique commune concernée par le <b>risque de feu de forêt</b>.</p>	<p>Le risque est susceptible d'augmenter avec les <b>changements climatiques</b> (augmentation des périodes ou de l'intensité des sécheresses).</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Toutes les communes de la CCVB sont situées en <b>zone de sismicité modérée</b> (zone 3).</p>	<p>Des prescriptions et règles de constructions parasismiques sont applicables aux bâtiments pour réduire leur vulnérabilité (Eurocode 8, règles PS-MI <i>Construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés</i>).</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Toutes les communes de la CCVB sont concernées par le <b>risque météorologique</b>, essentiellement des <b>tempêtes avec vents violents et rafales</b> pouvant dépasser les 100km/h.</p>	<p>Ces <b>événements climatiques</b> extrêmes sont susceptibles de <b>s'intensifier</b> en lien avec les changements climatiques.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Le <b>risque radon</b> (catégorie 3) concerne toutes les communes de la CCVB par leur situation sur des formations géologiques granitiques riches en uranium. En France, 40% des bâtiments des communes à potentiel radon de catégorie 3 dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup>. Les communes de la CCVB ont donc un risque plus important de présenter des concentrations élevées en radon.</p>	<p>Une réduction du risque est possible grâce à une <b>meilleure isolation des bâtiments par rapport aux sols</b> (vide sanitaires) et à une <b>meilleure ventilation et aération</b>.</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	<p><b>L'adaptation des bâtiments</b> existants à ce risque peut s'avérer couteuse. Ce risque est susceptible d'être aggravé par les <b>travaux de rénovation</b> et de <b>maitrise de l'énergie</b> si des ventilations ne sont pas mises en place.</p>	

Sources des données


- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l'environnement (2017)
- Scot du Pays Yon et Vie, Rapport de présentation – État initial de l'environnement (2016)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Vendée (mis à jour en 2012)





Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 - §4 (2018)
- Scot du Pays Yon et Vie – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 (2016)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Vendée (mis à jour en 2012)

## 5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

*Tableau 25 : État initial des risques technologiques sur le territoire*

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La commune d'Apremont est concernée par le <b>risque de rupture de barrage</b>, pour son barrage de catégorie B.</p>	<p>Une <b>étude de dangers</b> est obligatoire pour les barrages classe A ou B.            Une <b>surveillance constante</b> du barrage est effectuée pendant la mise en eau et la période d'exploitation.            L'État assure le <b>contrôle</b> des installations, via un plan de contrôle proposé au préfet.            Ces mesures permettent de limiter le risque de rupture.</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>L'ensemble des communes de la CCVB est concerné par le <b>risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)</b>.</p> <p>Certains secteurs ont une prédisposition plus forte, en lien avec les axes routiers, le trafic important et la proximité d'habitations :</p> <p> • Villes : <i>Aizenay, Beaufou, Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, Maché, St Denis le Chevasse</i></p> <p>• Axes : <i>D948 La Roche - Challans, D763 La Roche – Montaigu, D937 Bellevigny – Nantes, voie ferrée Nantes - Bordeaux</i></p>	<p><b>Mesures préventives</b> pour limiter les accidents (formation régulière des conducteurs, obligation d'avoir un conseiller sécurité pour les entreprises de chargement ou TMD, étude de dangers pour le transport par canalisation...).</p> <p>Signalisation par pictogrammes (connaissance du produit et risque potentiels).</p> <p>Conduites et réseaux susceptibles de s'étendre avec le développement de la <b>méthanisation</b> (biogaz) et d'accroître le <b>risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation</b>.</p>	=
<p>Aucune installation SEVESO.</p> <p> <b>90 établissements classés ICPE</b> (majoritairement liés à l'agriculture) pouvant être source de <b>risques et de nuisances</b> pour les personnes ainsi que pour l'environnement.</p>	<p><b>Impact sur la santé et l'environnement</b> (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE.</p> <p>Sécurité et gestion de l'espace à garantir autour de ces installations.</p> <p>Potentielles <b>nuisances olfactives</b> en lien avec le développement de la méthanisation.</p>	=
<p> <b>169 sites BASIAS</b> recensés, ayant pollué ou susceptibles d'avoir pollué les sols sur le territoire.</p> <p> <b>1 site BASOL</b> pollué au plomb (Fonderie Vrignaud au Poiré sur Vie) en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre.</p>	<p>Impacts sanitaires et environnementaux des sols pollués notamment sur la ressource en eau.</p> <p>Matériaux issus de la dépollution à gérer.</p> <p><b>Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR</b> ou d'autres projets en liens avec le PCAET si les surfaces sont suffisantes.</p>	=

#### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l'environnement (2017)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Vendée (mis à jour en 2012)
- Géorisques, sites BASIAS, consulté en mars 2019
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, base de données BASOL, consulté en mars 2019
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Base des installations classées, consulté en mars 2019



#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 - §4 (2018)
- Scot du Pays Yon et Vie – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 (2016)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Vendée (mis à jour en 2012)
- Règlementation des ICPE

- Risque TMD
  - Règlement international RID (transport ferroviaire)
  - Accord européen ADR (transport routier)
  - Arrêté du 11 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux TMD par voies terrestres, mettant en œuvre les règlements/accords internationaux et européens
  - Code des transports, code de la défense

### 5.7.3 Bruit

Tableau 26 : État initial du bruit sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Les <b>nuisances sonores</b> ressenties sur le territoire sont principalement liées au <b>transport/trafic routier</b>, en milieu urbain comme naturel. Sont classés comme infrastructures générant des nuisances sonores les axes routiers suivants :</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D948 (catégorie 2 et 3)</li> <li>• D6 (catégorie 3)</li> <li>• D763 (catégorie 2 et 3)</li> <li>• D937 (catégorie 3 et 4)</li> </ul> </p>	<p>Une meilleure <b>isolation acoustique</b> des bâtiments ainsi que le développement des modes de <b>déplacement alternatifs et doux</b> sur le territoire participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES)</p> <p>Le classement de ces axes permet de fixer des règles de constructions pour les futurs bâtiments en termes de performance acoustique.</p>	

#### Sources des données

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – État initial de l'environnement (2017)



#### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Loi relative au bruit des infrastructures de transport terrestre du 31 décembre 1992
- Directive n°2002-CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement
- Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) 2016-2021 relatif aux routes départementales de la Vendée dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (arrêté le 9 septembre 2016)
- Cartes de bruit de Vendée (arrêtés préfectoraux du 3 août 2010 et du 9 avril 2013)

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – Axe 1 §4 (2018)
- SCoT du Pays Yon et Vie – Document d’Orientation et d’Objectifs - §1 – Des ressources naturelles préservées et valorisées – Le bruit (2016)

## 5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

Tableau 27 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire

	Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	<p>Une <b>pollution lumineuse modérée</b>, plus importante au sein des pôles urbains (Aizenay, Le Poirée sur Vie) et plus ou moins diffuse et importante sur les autres communes de la CCVB.</p> <p>La frange sud-est proche de la Roche sur Yon est plus impactée.</p>	<p>Une meilleure gestion de l’éclairage public pourrait permettre de réduire cette nuisance et ses conséquences (biodiversité -espèces lucifuges et nocturnes-, consommations d’énergie).</p> <p>Le territoire est néanmoins plutôt préservé du fait de son caractère rural.</p>	=
	<p>Les exploitations agricoles d’élevage font peser un risque de nuisances olfactives en particulier en période d’épandage.</p>	<p><b>L’étalement des communes au profit de l’habitat</b> a tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>Le développement de la <b>méthanisation</b> est susceptible de participer à ces nuisances olfactives.</p>	=

### Sources des données




- SCoT du Pays Yon et Vie – Etat initial de l’environnement – §IV (2016)
- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2018

### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses
- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l’éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin d’éviter les nuisances lumineuses et les consommations d’énergie
- Articles L583-1 à L583-7 du Code de l’environnement

## 5.8 Paysages

Tableau 28: État initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire de Vie et Boulogne est marqué par <b>3 unités paysagères</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>bocage rétro-littoral</b></li> <li>• Les <b>bocages vendéens et maugeois</b></li> </ul> <p>Ces 2 unités sont des paysages de plateaux bocagers mixtes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'<b>agglomération yonnaise</b> (Paysages urbains)</li> </ul>	<p>Plusieurs activités sont une menace pour le paysage bocager du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'urbanisation, notamment par l'implantation de quartiers résidentiels, de zones d'activités et de routes pour les desservir.</li> <li>• L'agriculture (construction de grands bâtiments)</li> </ul> <p>Certaines zones du bocage rétro-littoral ont un réseau bocager dense et bien préservé, en lien avec l'activité agricole tournée vers la polyculture et l'élevage.</p>	<p>=</p>
<p> L'unité paysagère de l'agglomération yonnaise est très <b>artificialisée</b> et la <b>croissance urbaine y est importante</b> (zones commerciales, quartiers pavillonnaires).</p>	<p>Des espaces verts peuvent être développés pour maintenir une diversité biologique et améliorer le cadre de vie des habitants.</p>	<p>↘</p>
<p> Les communes du territoire comptent de <b>nombreux espaces verts</b>. Au moins un espace vert public dans chaque commune et au moins un espace vert organisé autour d'un milieu humide (cours d'eau, mare...).</p> <p>Rôle récréatif, pédagogique et écologique de ces espaces.</p>	<p>La CCVB, dans le cadre de son PLUi a pour objectif de <b>diversifier les espaces de nature</b> dans les centres-bourgs et protéger ces espaces de respiration ayant un intérêt ou une fonctionnalité (parcs ou aires de jeux connectés à des cours d'eau, étangs...).</p> <p>Ces éléments participent également aux <b>ilots de fraîcheur</b> attendus pour la population en lien avec les hausses de températures liées au changement climatique.</p>	<p>↗</p>

### Sources des données

- Atlas des paysages des Pays de la Loire, consulté en mars 2019
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Etat initial de l'environnement (2017)
- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (2018)

### Mesures, plans, schémas en lien avec cette thématique

- PLUi-H Communauté de Communes Vie et Boulogne – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Axe 2 §4 (2018)

## 5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux




Le Tableau 29 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

Tableau 29 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologique			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
Infrastructures			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Pollution lumineuse			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

## 5.10 Principaux enjeux et leviers d'actions possibles du PCAET

Tableau 30: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 <p><b>Ressource en eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau souterraine limitée. AEP dépendante des eaux superficielles.</li> <li>• Pollution aux nitrates, aux phosphates, aux matières organiques oxydables participant aux phénomènes d'eutrophisation...</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (artificialisation, impacts sur la continuité écologique)</li> <li>• Étiages et augmentation de la demande en lien avec le tourisme et les prélèvements agricoles. Restrictions d'usage en période estivale.</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter les intrants agricoles</li> <li>✓ Améliorer la gestion de l'eau</li> <li>✓ Maintenir le bon rendement du réseau, diminuer les prélèvements et anticiper les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) en lien avec les programmes déjà existants (SAGE, Contrats Eau, PMPOA)</li> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation des sols</li> <li>✓ Mettre en place des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales dans les zones urbanisées (Si non existants)</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides dans l'absorption des phénomènes pluvieux extrêmes</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentrations : pics de pollution à l'ozone et aux particules fines (PM10) sur la station voisine (La Roche sur Yon)</li> <li>• Des émissions polluantes en provenance du transport routier (NOx), du secteur résidentiel (SO<sub>2</sub>), en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel (COVNM) et de l'agriculture (NH<sub>3</sub>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les modes de transport doux notamment en période estivale</li> <li>✓ Remplacer les modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel)</li> <li>✓ Réduire les émissions d'ammoniac de l'agriculture</li> </ul>
 <p><b>Climat et émissions de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES principalement en provenance de l'agriculture, du transport routier et des déchets.</li> <li>• Potentiel de stockage de carbone dans les haies, zones humides, prairies et boisements du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères et l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des modes de transport doux notamment en période estivale</li> <li>✓ Accompagner le remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel)</li> <li>✓ Encourager la réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture et de GES (couverture de fosse, changement des pratiques d'épandage ...)</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides, des haies et des prairies dans la séquestration carbone</li> </ul>

## Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

## Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET



### Milieux naturels et biodiversité

- Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF), présence d'ENS, en lien avec une biodiversité remarquable.
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, pollutions des eaux, eutrophisation, suppression des haies et déboisement, pesticides, envasement, assèchement, barrage et retenues, espèces invasives...

- ✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Accompagner les modifications des pratiques agricoles pour limiter les engrais et produits phytosanitaires et maintenir/implanter des haies
- ✓ Maintenir les travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes



### Continuités écologiques

- Une trame bleue dense avec de nombreux cours d'eau et zones humides, menacés par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assècs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques
- Une trame verte dense constituée d'un réseau bocager bien préservé dans certaines communes.
- Protection de certaines haies dans les documents d'urbanisme. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées).

- ✓ Valoriser les rôles des zones humides, notamment celui de tampon pour réguler les débits des cours d'eau
- ✓ Améliorer la gestion forestière et des haies pour favoriser le développement de la biodiversité conjointement avec une réponse aux besoins en bois d'œuvre et en bois énergie



### Santé

- Une part importante de jeunes dans la population (plus de la moitié a moins de 40 ans).
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air
  - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
  - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage et potentiel radon élevé sur l'ensemble des communes (cancérogène à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)

- ✓ Développer les EnR et la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion pour limiter les impacts sur la qualité de l'air (et en particulier le fioul et la biomasse (dans les installations anciennes de type foyer ouvert)
- ✓ Sensibiliser la population et les artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie (radon) et extérieur (combustion de bois, pollen)
- ✓ Améliorer la prise en compte du confort d'été dans l'habitat et l'aménagement (lutte contre les îlots de chaleur...)

## Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

## Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET



### Activités humaines

- Une évolution démographique positive et un taux annuel moyen de variation de population plus élevé que la plupart des territoires voisins.
- Une économie variée, plusieurs secteurs représentés (commerce, industrie, administration, agriculture) et des entreprises de la TPE à l'entreprise internationale. Le tourisme est plus limité (séjours de courte durée), surtout concentré à l'ouest du territoire mais développement du tourisme vert (chemins de randonnée, pistes cyclables). ...
- Le changement climatique et la hausse du coût de l'énergie sont susceptibles d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et/ou sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, la diminution des ressources en eau...

- ✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux
- ✓ Maintenir la valorisation des espaces naturels du territoire et des activités traditionnelles locales.
- ✓ Favoriser le changement de pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux
- ✓ Accompagner l'adaptation du monde économique à l'augmentation des coûts de l'énergie (actions de maîtrise de l'énergie dans les entreprises)



### Aménagement

- Pression sur le foncier : artificialisation (759ha d'espaces naturels et agricoles consommées en 12 ans).
- Une proportion importante de résidences principales et un taux de vacance variable, plus important dans les communes rurales. Une tension immobilière dans les communes proches de l'agglomération yonnaise.
- 25% des logements construits avant 1970 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)

- ✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique)



### Assainissement

- Les équipements sont adaptés mais certaines STEP ne peuvent faire face à la croissance démographique (capacité limitée), risque d'altération de la qualité des milieux de rejets.
- Une quantité importante d'installations d'ANC (26%) et 18.5% des ANC présentent un bilan non-conforme en 2012 (réhabilitation urgente).

- ✓ Anticiper les besoins d'augmentation des capacités des STEP
- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols
- ✓ Mettre en place des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales dans les zones urbanisées (Si non existants)
- ✓ Valoriser le rôle des zones humides dans l'absorption des phénomènes pluvieux extrêmes



### Déplacement

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements journaliers et domicile-travail.
- Le réseau de transports en commun est peu développé. Une ligne de chemin de fer passant par Bellevigny relie Nantes à la Roche sur Yon et une vingtaine d'horaires sont disponibles.
- Plusieurs aires de covoiturages sont présentes sur le territoire permettant d'optimiser les trajets et réduire le nombre de voitures.

- ✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux
- ✓ Développer le maillage et sécuriser les liaisons cyclables
- ✓ Assurer des interconnexions entre les différents modes de transport

## Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

## Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET



### Risques naturels

- Plusieurs communes sont concernées par le risque d'inondation et de mouvements de terrains rapides.
- Le risque radon est élevé dans toutes les communes
- Le risque « tempête » et le risque retrait-gonflement des argiles concernent l'ensemble des communes du territoire
- Le risque feu de forêt ne concerne qu'une commune.
- Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (tempête, inondation) vont s'accroître avec les changements climatiques

- ✓ Prendre en compte les risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme, les procédures de gestion des risques...



### Paysages

- Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par le bocage vendéen et maugeois, le bocage rétro-littoral, l'agglomération yonnaise et les diverses zones naturelles du territoire
- Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation) ...
- Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage

- ✓ Maintenir les activités agricoles de petites tailles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses des enjeux environnementaux (limitation des pesticides, nitrates, préservation et développement du bocage, ...)
- ✓ Créer un/des périmètre(s) de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) pour limiter les menaces

## 6 Explication et justification des choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnables

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

### 6.1 Phase d'élaboration de la stratégie

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement de l'EES issus de la première étape d'élaboration du PCAET ont permis d'identifier les enjeux forts existants sur le territoire sur les thématiques Air-Energie-Climat ainsi que sur les autres thématiques environnementales (milieux naturels, risques naturels, ...). Dès le départ, les études et diagnostics techniques ont été enrichis par une démarche de concertation et d'implication des acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques abordées.

Une réunion publique et des ateliers de travail multithématiques organisés pendant la phase Stratégie pendant le **mois de juin 2019** ont ensuite permis de définir une stratégie pour le PCAET de Vie et Boulogne. La commission de développement durable, le COPIL et le Conseil Communautaire ont ensuite affiné et validé entre **juillet et septembre 2019** la stratégie finale du PCAET de la CCVB.

Lors de cette phase, les éléments en lien avec l'EES ont été régulièrement communiqués lors des temps de concertation. Ces éléments, formulés sous la forme de « **scénarios alternatifs** », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie et à orienter les scénarios et trajectoires énergétiques vers des propositions alternatives.

Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral (notamment lors de la Commission développement Durable du 19 juillet 2019 et du COPIL de validation de la Stratégie du 23 août 2019) mais également sous forme écrite sur les documents de travail et supports de présentation qui ont servi à l'élaboration des stratégies.

Ils permettent de mettre en évidence les évolutions qui ont été apportées à la stratégie.

#### 6.1.1 Ateliers de co-construction de la stratégie – Juin 2019

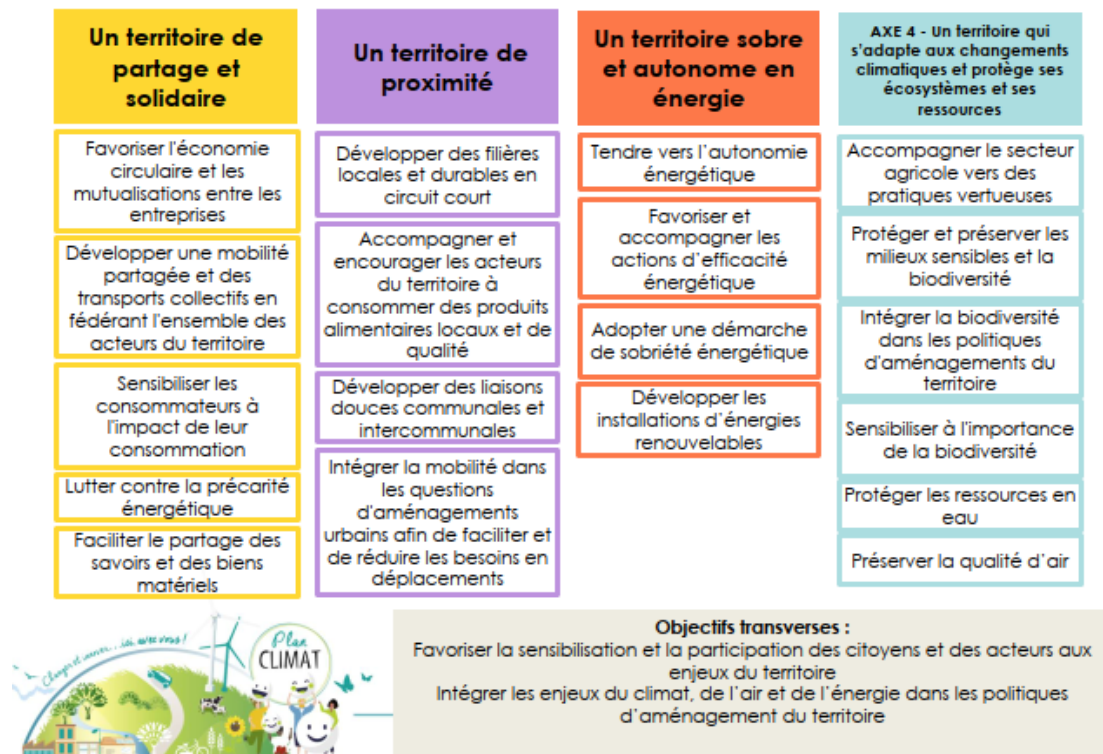
Au cours du mois de juin 2019, une réunion publique et différents ateliers: « Economie », « TEPOS », « Agriculture, Eau et Biodiversité », « Mobilité », « Bâtiment » et « Production d'EnR » ont permis de balayer un large ensemble d'éléments en relation avec les thématiques climat, air et énergie et d'initier la phase stratégie du PCAET.

Dans chacun des ateliers, la **démarche de l'EES** ainsi que les **enjeux environnementaux du territoire** en particulier ceux en lien avec le thème de l'atelier ont été présentés. Le détail de ces éléments et les évolutions retenues sont présentés dans le Tableau 31 ci-dessous.

#### 6.1.2 Commission Développement Durable – 19 juillet 2019

À l'issue de cette phase de co-construction, AKAJOULE a **compilé les discussions et orientations** à travers 4 axes stratégiques déclinés en objectifs et 2 objectifs transverses. Une

première version de cette stratégie a été présentée lors de la **Commission Développement Durable du 19 juillet 2019**.



(source : support de présentation Akajoule)

Figure 9 : Stratégie présentée lors de la Commission Développement Durable du 19 juillet 2019

Des **remarques générales et transversales** relatives à la déclinaison de la stratégie présentée ont été formulées par l'évaluateur environnementale. Chaque objectif a fait l'objet d'une évaluation et des mesures et scénarios alternatifs ont été formulés et ont été communiqués lors de cette commission.

Le Tableau 31 récapitule **l'ensemble des remarques** qui ont été effectuées et diffusées par **l'évaluateur environnementale** lors de la phase stratégie.

Les **évolutions** apportées lors de la **Commission Développement Durable** de juillet 2019 suite à ces remarques apparaissent en bleu.

Tableau 31 : Mesures ERC formulées lors de la phase stratégie par objectif

Objectif stratégique	Mesures ERC : « points de vigilance » et commentaires de l'EES
<b>AXE 1 : Un territoire de partage et solidaire</b>	
Favoriser l'économie circulaire et les mutualisations entre les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place et coordonner des démarches d'EIT (Écologie Industrielle Territoriale), possibilité d'accompagnement des entreprises par des dispositifs de l'ADEME</li> <li>Développer des ressourceries et recycleries sur le territoire</li> <li>Intégrer également les <b>déplacements (PDE à l'échelle de ZA)</b> et la gestion de l'eau</li> </ul>
<i>Évolution lors de la Commission DD : Favoriser l'économie circulaire et les mutualisations entre les acteurs du territoire</i>	
Développer une mobilité partagée et des transports collectifs en fédérant l'ensemble des acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité = Enjeu majeur sur le territoire</li> <li><b>Privilégier l'évitement des transports</b> puis les modes de transport doux et les transports en commun (transport doux &gt; transport en commun &gt; voiture partagée &gt; voiture individuelle) :</li> </ul>

Objectif stratégique	Mesures ERC : « points de vigilance » et commentaires de l'EES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer des infrastructures adaptées aux mobilités douces</b></li> <li>• Lien avec <b>revitalisation des centres-bourgs</b> (commerces de proximité, services, coworking, internet...)</li> <li>• Favoriser la mise en place de Plans Déplacement en Entreprise (PDE) pour les entreprises obligées (+ de 100 personnes) ainsi que les autres</li> </ul>
Sensibiliser les consommateurs à l'impact de leur consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thème de l'EAU : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Inclure l'ensemble des usagers de la ressource en eau : <b>agriculture, AEP, industrie,</b></li> <li>➢ Informer sur les effluents ou les émissions qui peuvent impacter la qualité des eaux</li> </ul> </li> <li>• Thèmes de l'ALIMENTATION et des DECHETS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure le <b>gaspillage alimentaire</b></li> <li>• Information sur les processus de fabrication</li> <li>• Lien avec la gestion des déchets</li> </ul> </li> <li>• Thème de l'ENERGIE (Cf. Axe 1)</li> <li>• Thème de l'AGRICULTURE : favoriser le <b>changement de pratiques agricoles</b></li> <li>• Information sur l'utilisation des matériaux biosourcés locaux</li> <li>• Thème des DEPLACEMENTS et des TRANSPORTS : Développer les circuits-courts, le télétravail, le co-working; ...</li> </ul>
Lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cibler les populations les plus précaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Indexer les aides à la rénovation sur le revenu des ménages</li> <li>➢ Favoriser l'existant par rapport au neuf (rénovation)</li> <li>➢ Développer les services de proximité (incluant îlots de fraîcheur pour les personnes âgées, peu mobiles ou à faibles ressources</li> <li>➢ Faire le lien avec le PLH</li> </ul> </li> <li>• Information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur, le Radon</li> <li>• Favoriser les EnR sans source de combustion (pour limiter les émissions de polluants atmosphériques et impacter indirectement et positivement la santé, les écosystèmes, les rendements agricoles, le patrimoine grâce à une meilleure qualité de l'air....)</li> <li>• Bénéfices de la rénovation sur la prévention de l'artificialisation des sols</li> </ul>
Faciliter le partage des savoirs et des biens matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les réseaux déjà présents sur le territoire</li> <li>• Développement de Repair'café</li> <li>• Mutualisation des équipements de jardinage ou broyeurs à végétaux (lutte contre brûlage à l'air libre également)</li> </ul>
<b>AXE 2 : Un territoire de proximité</b>	
Développer des filières locales et durables en circuit court	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux</li> <li>• Favoriser et développer la <b>filière bois d'œuvre locale</b></li> <li>• Favoriser l'<b>agriculture biologique</b> et la <b>reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs</b></li> <li>• Favoriser l'<b>agriculture faiblement consommatrice d'eau et adaptée au changements climatiques</b></li> <li>• Bénéfices de la rénovation sur la prévention de l'artificialisation des sols</li> </ul>
Accompagner et encourager les acteurs du territoire à consommer des produits alimentaires locaux et de qualité  <i>Évolution lors de la Commission DD : Accompagner et encourager les acteurs du territoire à consommer des produits locaux, de qualité et bas-carbone</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les <b>pratiques agricoles intégrant la réduction des émissions</b> de NH3 et de GES, l'absence de pesticides, la <b>baisse des consommations</b> en eau, interdisant le brûlage des déchets verts..., et développant le stockage carbone, la préservation de la biodiversité</li> <li>• Favoriser les <b>matériaux biosourcés locaux</b></li> <li>• Lien avec la <b>revitalisation des centres-bourgs</b> (commerces de proximité, services, coworking, internet...)</li> </ul>
Développer des liaisons douces communales et intercommunales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'interconnexion des modes de transport (ex : vélo / train)</li> <li>• Développement des infrastructures adaptées</li> </ul>
Intégrer la mobilité dans les questions d'aménagements urbains afin de faciliter et de réduire les besoins en déplacements  <i>Évolution lors de la Commission DD :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la <b>rénovation du bâti existant versus la création de nouvelles zones urbaines ou artisanale</b></li> <li>• Inclure la revitalisation des centres-bourgs (commerces, services de proximité, coworking, télétravail, conciergeries, ...)</li> </ul>

Objectif stratégique	Mesures ERC : « points de vigilance » et commentaires de l'EES
<p><i>Revitaliser les centres-bourgs pour réduire les besoins en déplacement</i></p>	
<p><b>AXE 3 : Un territoire sobre et autonome en énergie</b>  <i>Évolution lors de la Commission DD : Reformulation du titre par « Un territoire sobre et autonome »</i></p>	
<p>Adopter une démarche de sobriété énergétique</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Adopter une démarche de sobriété énergétique et carbone</i>  <i>Objectif priorisé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure l'ensemble des citoyens, les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel</li> <li>• Information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur</li> <li>• Accentuer la sobriété pas uniquement sur le bâtiment, en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Les déchets, (réduction, gaspillage, ...)</li> <li>➢ Les transports</li> </ul> </li> <li>• <b>Utiliser de préférence des matériaux biosourcés locaux</b></li> <li>• Favoriser la filière bois d'œuvre</li> <li>• Inclure la réduction des déchets et la réduction des transports / des déplacements</li> <li>• Lien avec les actions sur le thème du stockage carbone (haies, techniques agricoles, EnR sans source de combustion...)</li> </ul>
<p>Tendre vers l'autonomie énergétique</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Objectif fusionné avec l'objectif « Adopter une démarche de sobriété énergétique et carbone » ci-dessus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter le développement au potentiel du territoire</li> <li>• Se concentrer également sur la bâti existant (pas que le neuf)</li> <li>• Favoriser les EnR sans source de combustion (pour limiter les émissions de polluants atmosphériques et impacter indirectement et positivement la santé, les écosystèmes, les rendements agricoles, le patrimoine grâce à une meilleure qualité de l'air...)</li> <li>• Intégrer les critères environnementaux dans le développement des EnR (trame verte et bleue, artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales, intégration paysagère...)</li> <li>• Privilégier la filière bois d'œuvre (avec déchets pour le bois énergie)</li> <li>• Installations photovoltaïques : vigilance aux toitures en fibrociment et au développement des hangars agricoles, à favoriser sur les friches industrielles</li> </ul>
<p>Favoriser et accompagner les actions d'efficacité énergétique</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Soutenir et accompagner les actions d'efficacité énergétique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le savoir-faire local et l'exemplarité de la collectivité pour <b>créer des démonstrateurs</b></li> <li>• <b>Utiliser de préférence des matériaux biosourcés et locaux</b></li> <li>• Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air / santé, écosystèmes, patrimoine...)</li> <li>• Intégrer la ventilation, la qualité de l'air intérieur, le <b>Radon</b></li> <li>• Bénéfices de la rénovation sur la prévention de l'artificialisation des sols</li> <li>• Inclure le résidentiel, le secteur tertiaire et les industries, ainsi que les bâtiments d'élevage</li> <li>• Chantiers à faible nuisances</li> </ul>
<p>Développer les installations d'énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adapter le développement au potentiel du territoire</b> (biogaz &gt; éolien &gt; photovoltaïque, géothermie &gt; &gt; bois énergie &gt; solaire thermique)</li> <li>• Favoriser les <b>EnR sans source de combustion</b> (qualité de l'air / santé, écosystèmes, rendements agricoles, patrimoine...)</li> <li>• Intégrer les critères environnementaux dans le développement des EnR (trame verte et bleue, artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales, intégration paysagère...)</li> <li>• Privilégier la filière bois d'œuvre (avec déchets pour le bois énergie)</li> <li>• Installations photovoltaïques : vigilance aux toitures en fibrociment et au développement des hangars agricoles, à favoriser sur les friches industrielles</li> </ul>
<p><i>Évolution lors de la Commission DD : Ajout de l'objectif : « Devenir un territoire économe en ressources et zéro déchet »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources : <b>l'eau, le sol, les matières premières, inclure l'ensemble des consommateurs (particuliers, industriels, agriculteurs, collectivité)</b></li> <li>• Déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Faire le lien avec les actions du service déchets de CCVB</li> </ul> </li> </ul>

Objectif stratégique	Mesures ERC : « points de vigilance » et commentaires de l'EES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Intégrer les biodéchets, gaspillage alimentaire, déchets de chantiers</li> <li>➢ Inclure l'ensemble des citoyens : scolaires, particuliers, commerçants, industriels, tertiaire...</li> <li>• Dispositifs de l'ADEME pour l'accompagnement de TPE et PME sur la gestion des flux (énergie, matières premières, eau, déchets)</li> <li>• Exemplarité de la collectivité</li> </ul>
<p><b>AXE 4 : Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et protège ses écosystèmes et ses ressources</b>  <i>Évolution lors de la Commission DD : Reformulation du titre de l'axe par « Un territoire riche de ses ressources et de ses écosystèmes et qui s'adapte aux changements climatiques »</i></p>	
<p>Accompagner le secteur agricole vers des pratiques vertueuses</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Accompagner le secteur agricole vers des pratiques vertueuses et peu émettrices de GES</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les pratiques agricoles intégrant la <b>réduction des émissions de NH3, l'absence de pesticides, la baisse des consommations en eau, interdisant le brûlage des déchets verts...</b>, et <b>développant le stockage carbone, la préservation de la biodiversité</b></li> <li>• Vigilance sur la création de « <b>bassines</b> » qui ne rendent pas moins dépendant l'agriculture à une source d'eau</li> <li>• Favoriser les MAEC et les PAEN</li> </ul>
<p><i>Évolution lors de la Commission DD : Ajout de l'objectif : « Favoriser le stockage carbone »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se baser sur les nombreuses connaissances et des techniques de séquestration du carbone existantes pour les mettre en œuvre rapidement</li> <li>• Informer sur les co-bénéfices liés : biodiversité, baisse des intrants, ...</li> <li>• Viser la neutralité carbone à l'échelle du territoire</li> <li>• Intégrer les acteurs intervenant sur le sujet sur le territoire</li> </ul>
<p><i>Évolution lors de la Commission DD : Ajout de l'objectif : « Protéger et régénérer les milieux sensibles, la biodiversité et les sols » par fusion des 3 objectifs suivants</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure la Trame Verte et Bleue, les continuités écologiques, les ZNIEFF, les zones humides, les haies bocagères... (dans le PLUih)</li> <li>• Valoriser et protéger plus spécifiquement les ZNIEFF et autres zones naturelles existantes (les ZNIEFF ne bénéficient pas de protections aussi strictes que les zones Natura 2000)</li> <li>• Poursuivre les connaissances relatives à la biodiversité sur le territoire (inventaires, TVB), ainsi que sur leur rôle (ex. : rôle tampon des zones humides dans la gestion des crues/inondations...)</li> <li>• Limiter l'artificialisation des sols (limiter l'étalement urbain, favoriser l'infiltration des eaux...)</li> <li>• Réduire les obstacles sur les cours d'eau</li> <li>• Végétalisation et enjeu pollen</li> <li>• Limiter le développement des espèces invasives</li> <li>• Lien avec les évolutions des pratiques agricoles (objectif 1 de l'Axe 4)</li> <li>• Lien avec les actions sur le stockage du carbone</li> <li>• Lien avec les actions de réduction de la consommation en eau et la protection de la ressource en eau</li> <li>• Lien avec le développement des EnR</li> </ul>
<p>Protéger et préserver les milieux sensibles et la biodiversité</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Fusion</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les capacités au stockage du carbone dans les milieux naturels</li> <li>• Ilot de fraîcheur</li> <li>• Végétalisation et enjeu pollen et consommation d'eau</li> </ul>
<p>Intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagements du territoire</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Fusion</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure la Trame Verte et Bleue, les continuités écologiques, les ZNIEFF, les zones humides, les haies bocagères... (dans le PLUih)</li> <li>• Poursuivre les connaissances relatives à la biodiversité sur le territoire (inventaires), ainsi que sur leur rôle (ex. : rôle tampon des zones humides dans la gestion des crues/inondations...)</li> <li>• Limiter l'artificialisation des sols</li> <li>• Réduire les obstacles sur les cours d'eau</li> </ul>
<p>Sensibiliser à l'importance de la biodiversité</p> <p><i>Évolution lors de la Commission DD : Fusion</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le lien avec la limitation de l'artificialisation des sols (limiter l'étalement urbain, favoriser l'infiltration des eaux...) et le développement des EnR</li> <li>• Inclure les zones humides, la TVB</li> <li>• Valoriser et protéger plus spécifiquement les ZNIEFF et autres zones naturelles existantes (les ZNIEFF ne bénéficient pas de protections aussi strictes que les zones Natura 2000)</li> <li>• Limiter le développement des espèces invasives</li> </ul>

Objectif stratégique	Mesures ERC : « points de vigilance » et commentaires de l'EES
Protéger les ressources en eau <i>Évolution lors de la Commission DD :</i> <i>« Protéger les ressources en eau en termes quantitatif et qualitatif »</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les pratiques agricoles intégrant la réduction de la consommation en eau (pas d'irrigation)</li> <li>• Maintenir la démarche ERC (Éviter puis Réduire puis Compenser) pour développer des pratiques sans eau plutôt que de développer des réserves d'eau</li> <li>• Vigilance sur la création de « bassines » qui ne rendent pas moins dépendant l'agriculture à une source d'eau</li> <li>• Développer et valoriser les zones humides</li> <li>• Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'artificialisation des sols</li> <li>• Lien avec les objectifs relatifs aux consommations</li> <li>• Lien avec le nouvel objectif sur la biodiversité en particulier sur la connaissance des milieux</li> </ul>
Préserver la qualité d'air <i>Évolution lors de la Commission DD :</i> <i>« Améliorer la qualité de l'air »</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel, transport et agriculture</li> <li>• Inclure les risques liés au pollen</li> <li>• Réaliser un suivi de qualité de l'air sur le territoire</li> <li>• Inclure la qualité de l'air intérieur, le Radon</li> <li>• Lutter contre le brûlage des déchets verts</li> <li>• Limiter les produits phytosanitaires</li> <li>• Cibler spécifiquement le SO2 (fioul), le NH3 et les particules fines</li> <li>• Couverture des fosses et pratiques d'épandage pour réduire les émissions de NH3</li> </ul>
<b>Objectifs transversaux</b>	
Intégrer les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie dans les politiques d'aménagement du territoire <i>Évolution lors de la Commission DD :</i> <i>« Des enjeux climat-air-énergie intégrés systématiquement dans l'ensemble des politiques publiques locales »</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les citoyens dans le développement des EnR (éolien notamment)</li> </ul>

Ainsi, les discussions et la présentation de ces scénarios alternatifs lors de cette commission ont fait évoluer la stratégie, notamment sur les éléments suivants :

- Axe 1 : Intégration de **l'ensemble des acteurs du territoire** dans le cadre du développement de l'économie circulaire et pas seulement les entreprises ;
- Axe 2 :
  - Élargir la consommation à l'ensemble des produits locaux et pas seulement alimentaires ;
  - Viser la **revitalisation des centres-bourgs** pour réduire les déplacements en ne se limitant pas aux aménagements urbains ;
- Axe 3 :
  - Modification du titre de l'Axe pour viser une sobriété globale et pas uniquement énergétique ;
  - Réorganisation des objectifs par des fusions pour éviter les redondances ;
  - Intégration de la sobriété carbone en complément de la sobriété énergétique dans un objectif, avec priorisation de l'objectif dans l'organisation de l'Axe 3 ;
  - Ajout d'un objectif sur le thème de la prévention et la réduction des déchets ;

- Axe 4 :
  - Ajout du thème des émissions de GES dans l'objectif relatif aux évolutions des pratiques agricoles ;
  - Ajout d'un objectif portant sur la favorisation de la séquestration carbone ;
  - Fusion de 3 objectifs relatifs à la biodiversité et inclusion du thème de la préservation des sols ;
  - Modification de l'objectif relatif à la ressource en eau pour viser à la fois l'aspect quantitatif et qualitatif ;
  - Modification de l'objectif relatif à la qualité de l'air en visant une amélioration au lieu de la préservation ;
- Axe transverse : modification des titres des 2 objectifs.

Les scénarios alternatifs proposés par l'évaluateur environnemental ont permis de faire **évoluer la stratégie, d'approfondir certaines thématiques** (GES, qualité de l'air, agriculture, revitalisation des centre-bourgs) ainsi que **d'en intégrer de nouvelles** (séquestration carbone, biodiversité et milieux naturels, ressource en eau, alimentation, prévention et réduction des déchets...).

La stratégie construite à ce stade est cohérente avec les enjeux forts identifiés dans l'Etat initial de l'Environnement que sont : le **climat et les émissions de gaz à effet de serre** (GES), la **diversité biologique**, la **ressource en eau**, les **déplacements**, la **qualité de l'air**, les **activités humaines** et la **santé**.

Il a été rappelé à l'issue de cette phase qu'il serait nécessaire de prendre en compte dans la déclinaison des actions les enjeux relatifs à l'**assainissement** et aux **risques naturels**.

### 6.1.3 COPIL et Bureau Communautaire de validation de la stratégie – 02 et 10 Septembre 2019

Les observations et les mesures ERC de l'évaluation environnementales issues de l'analyse de la stratégie et discutées lors de la Commission Développement Durable ont été présentées à nouveau lors du COPIL de validation de la stratégie du 02 septembre 2019 (uniquement celles qui n'avaient pas été intégrées).

**À ce stade, aucune modification n'a été effectuée et la stratégie a été validée par le COPIL.**

Le 10 septembre, lors du Bureau Communautaire, la stratégie et les objectifs du PCAET ont également été approuvés. Elle se compose en 4 axes thématiques et 2 axes transverses.

Les éléments ci-dessous sont issus de la délibération du Conseil Communautaire de septembre 2019 et **justifient les choix et les engagements pris par les élus** de la CCVB.

- **« Axe 1 : Un territoire de partage et solidaire**

*Il est proposé que la communauté de communes fonde le 1<sup>er</sup> pilier de sa politique énergétique et environnementale sur une approche avant tout sociétale, en promouvant les valeurs de partage et de solidarité nécessaire à la réduction des consommations d'énergie et de ressources naturelles. En effet, la sobriété et l'efficacité énergétique impliquent des ambitions fortes en matière de mutualisation des ressources, d'économie circulaire, de mobilité*

*partagée, de lutte contre la précarité énergétique, de coopération zones urbaines et rurales... autant d'objectifs qui convergent vers le renforcement des liens sociaux et des solidarités à l'échelle locale. Cet axe invite, par le partage, la pédagogie, l'écoute mutuelle et les relations intergénérationnelles, au changement de comportement individuel, touchant ainsi aux notions de consommations durables et de sobriété. De même, il est attendu que le renforcement du lien social stimule les comportements bienveillants envers les milieux naturels et le monde vivant, chers à l'axe 4.*

- **Axe 2 : Un territoire de proximité**

*La transition énergétique et environnementale incite fortement à repenser notre manière d'aménager le territoire. Façonné pendant des décennies en faveur de la voiture individuelle et du fret routier, le secteur des transports représente un tiers des émissions de gaz à effet de serre de Vie et Boulogne. Ainsi, ce 2<sup>ème</sup> pilier stratégique propose de réduire nos besoins de déplacement en cherchant à rapprocher les besoins et les ressources dans notre aménagement du territoire. L'accès pour tous à des services de proximité est recherché, tout en limitant l'artificialisation des sols. Cet axe entre en parfaite cohérence avec les stratégies d'aménagement développées dans le DOO du SCOT et le PADD du PLUiH, et renforce l'axe 1 par le fait qu'il favorise le lien social.*

- **Axe 3 : Un territoire sobre et autonome**

*Cet axe se propose de mettre en lumière une ambition forte du territoire qui est de tendre, à terme, vers une compensation de près de 100% des consommations d'énergie par de la production d'énergie renouvelable locale (notion d'autonomie énergétique), ceci couplé à une approche de sobriété carbone. Il se construit donc selon la démarche négawatt en mettant tout d'abord l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétique et carbone, en cohérence avec les deux premiers axes, puis en développant une politique forte en matière d'énergie renouvelable. Concrètement, le secteur du bâtiment recherchera ainsi à la fois des performances thermiques exemplaires, tout en réduisant son empreinte carbone, notamment par le développement de l'usage du biosourcé, et en optimisant sa capacité de production d'énergie renouvelable.*

*Par ailleurs, cette sobriété et efficacité énergie-carbone inclut également les notions de non-gaspillage, de réemploi, de recyclage des ressources, permettant de tendre vers un territoire zéro déchet, position également soutenu par l'axe 1.*

- **Axe 4 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique et qui régénère ses écosystèmes**

*Ce 4<sup>ème</sup> pilier s'attache à mettre en œuvre, avec le monde agricole, des solutions pour réduire l'impact de l'agriculture sur les émissions de gaz à effet de serre. Et, dans une approche plus systémique, cet axe défend l'atteinte d'un équilibre durable et résilient dans les usages des terres agricoles, des espaces naturels et de la biomasse. En effet, ces espaces doivent s'adapter au changement climatique, tout en continuant à satisfaire aux besoins essentiels à notre société et aux écosystèmes : alimentation humaine, alimentation animale, ressources naturelles (matériaux, eau, air...), énergie (méthanisation, bois énergie...), biodiversité et écosystèmes, fonctions naturelles (auto-épuration, séquestration carbone...).*

*Vie et Boulogne est un territoire doté d'atouts considérables par son maillage hydrographique, ses zones humides et son réseau de haies bocagères. Pour autant, l'équilibre de ces*

écosystèmes est menacé par l'action conjointe du changement climatique et de l'activité humaine.

La réussite de ces 4 axes est conjointement liée à la bonne réalisation des 2 axes transverses définis ci-dessous. Ils concernent l'appropriation des enjeux climat-air-énergie par l'ensemble des acteurs, et leur parfaite intégration dans les politiques publiques locales, à la fois par la prise en compte des critères climat-air-énergie et biodiversité dès la conception des projets, et par une animation forte autour du PCAET tout au long de sa mise en œuvre :

- *Axe transverse 1 : des enjeux climat-air-énergie appropriés par l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire.*
- *Axe transverse 2 : des enjeux climat-air-énergie intégrés systématiquement dans l'ensemble des politiques publiques locales. »*

### 6.1.4 Evolution finale de la stratégie

La phase plan d'action a fait émerger le besoin de réorganisation de la structure de la stratégie. Ainsi, lors du 25 novembre 2019 de validation du plan d'action, il a été décidé par le COPIL et l'équipe projet PCAET de réorganiser la stratégie en 3 axes principaux et les 2 axes transverses en actions cadres (= objectifs) qui sont visées dans chacun des 3 axes.

**Les actions de l'ancien axe 2 « un territoire de proximité » ont été réparties entre les actuels axes 1 et 3 en fonction de leur thématique.**

La stratégie réorganisée est présentée dans la figure ci-dessous. Elle constitue la stratégie finale du PCAET.

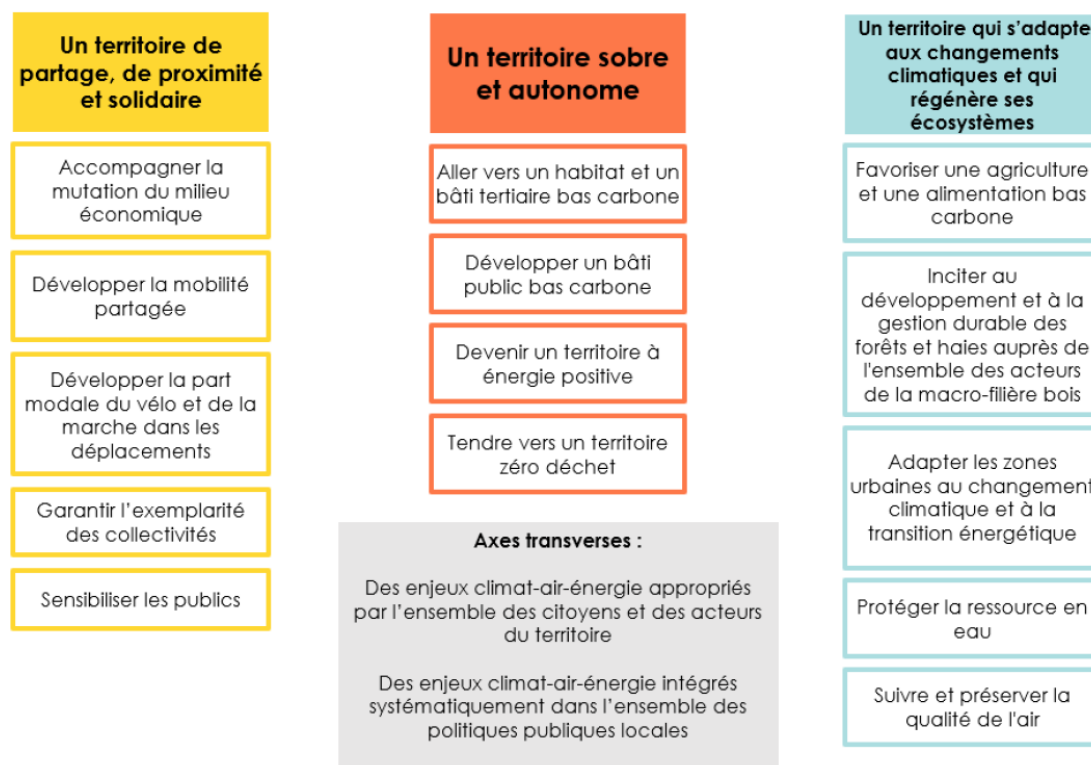


Figure 10 : Stratégie finale à la suite du COPIL du 25 novembre 2019 (support de présentation AKAJOULE)

La stratégie telle que présentée dans les paragraphes précédents a fait l'objet de modifications à la marge durant la phase plan d'actions qui ont été validées lors du COPIL du 25 novembre 2019. **Il s'est agi de réorganiser les axes et les actions (suppression de l'axe 2 et répartition des actions de cet axe dans les 3 autres) et non de modifications de fond ou de contenu.**

## 6.1.5 Définition des objectifs chiffrés

### 6.1.5.1 Définition de la stratégie énergétique

La stratégie énergétique a fait l'objet d'une présentation et de discussions lors de la Commission Développement Durable et du COPIL de validation de la stratégie du PCAET. Elle a ensuite été précisée lors de la phase plan d'actions.

#### 6.1.5.1.1 Méthodologie

La stratégie énergétique définie par Akajoule a été définie sur la base de 2 scénarios :

- Scénario « tendanciel » (laisser faire) ;
- Scénario « ambitieux » (scénario réglementaire de la loi TEPCV ou du SRADDET) ;

Le scénario retenu par sur le territoire, construit par la CCVB, est basé sur le retour des concertations et termes de niveaux d'ambition (= « Scénario Vie et Boulogne »). Celui-ci est donc adapté aux volontés des parties prenantes et élus ainsi qu'aux contraintes locales.

#### 6.1.5.1.2 Consommations énergétiques

Le graphique suivant présente l'évolution projetée des consommations énergétiques prévisibles pour les 3 scénarios.

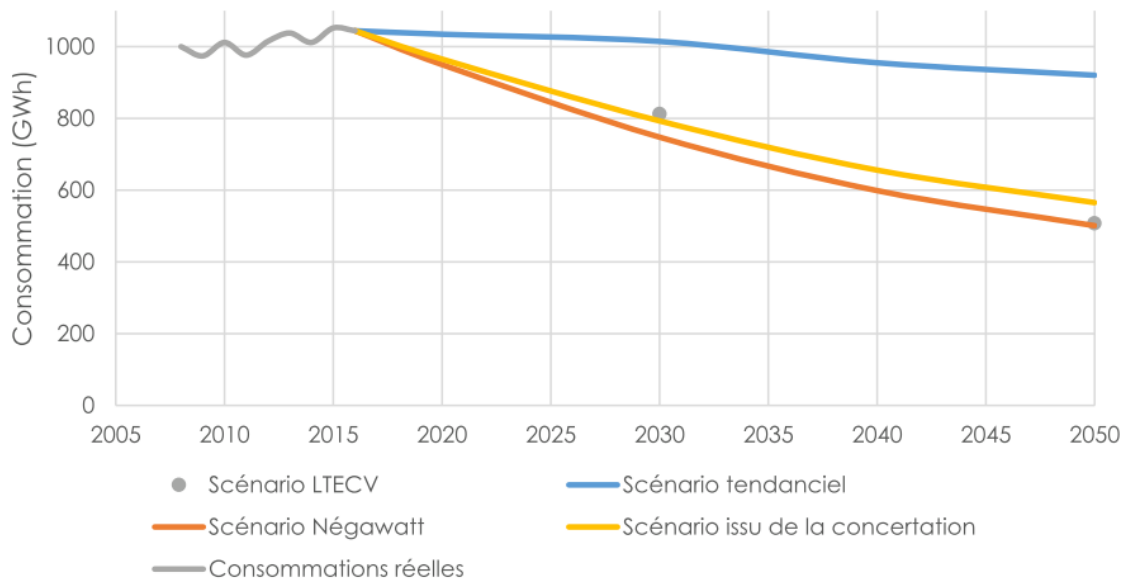


Figure 11 : Évolution projetée des consommations énergétiques – 3 scénarios (source : Akajoule)

Le scénario co-construit par le territoire permet d'atteindre une **réduction des consommations énergétiques de 24% en 2030 et de 46% en 2050** par rapport à 2016.

La déclinaison du scénario par secteur est la suivante :

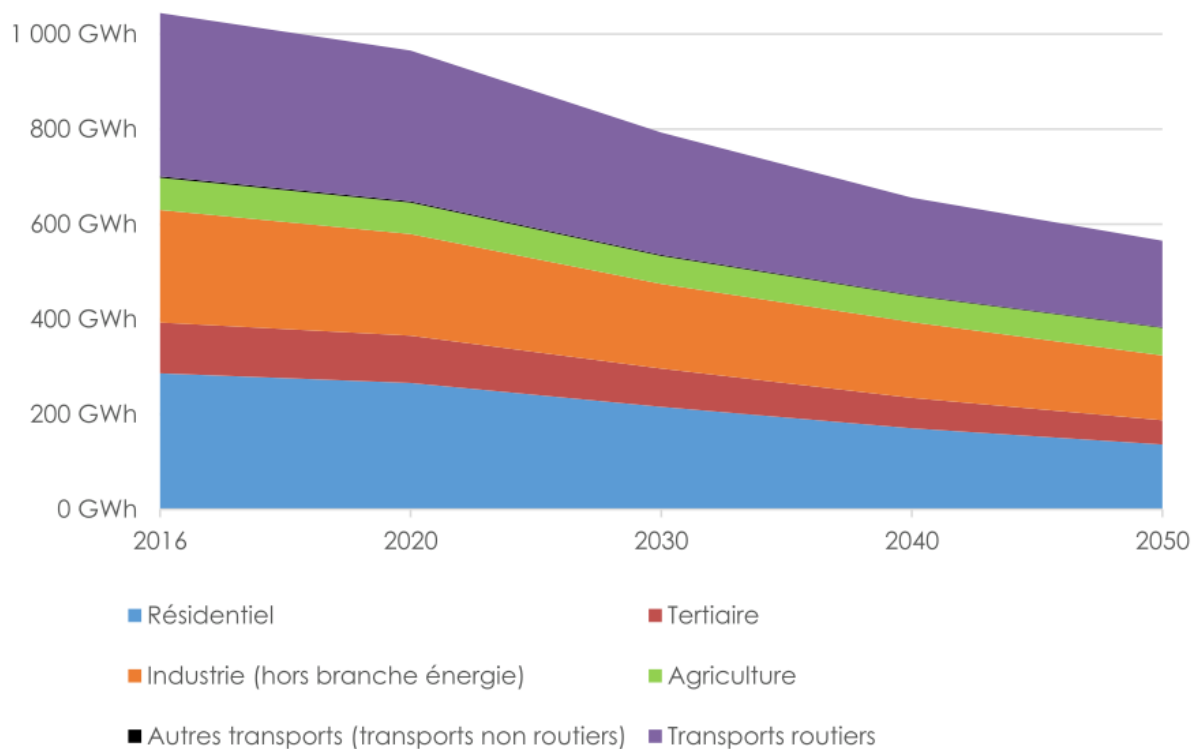


Figure 12 : Évolution des consommations par secteur selon le Scénario « Vie et Boulogne » (source : Akajoule)

Tableau 32 : Évolution des consommations par rapport à l'année 2016 par secteur, selon le Scénario « Vie et Boulogne » (source : Akajoule)

Objectifs par secteur	2030	2050
Résidentiel	-17%	-35%
Tertiaire	-18%	-43%
Industrie	-31%	-53%
Transport routier	-22%	-36%
Agriculture	-13%	-20%
<b>Total</b>	<b>-24%</b>	<b>-46%</b>

Les déclinaisons opérationnelles retenues pour atteindre et justifier ces objectifs sont les suivantes :

- Résidentiel :
  - En 2030, plus de 3 300 logements rénovés BBC, soit environ 20% du parc ;
  - En 2050, 13 300 logements rénovés BBC, soit environ 90% du parc ;
- Tertiaire :
  - En 2030, 28% des surfaces rénovées BBC ;
  - En 2050, environ 90% des surfaces rénovées BBC ;
- Transports :
  - Réduction des déplacements en voiture individuelle, augmentation de la fréquentation des transports en commun et de l'usage du vélo
- Industrie :
  - En 2030 :
    - -36% de consommation de gaz ;

- -25% de consommation de produits pétroliers ;
- En 2050 :
  - -83% de consommation de gaz ;
  - -58% de consommation de produits pétroliers.
- Agriculture :
  - Amélioration de l'efficacité énergétique des engins agricoles et adaptation des pratiques

Les objectifs stratégiques de réduction des consommations retenus (-24% en 2030 et -46% en 2050 par rapport à 2016, permettent d'atteindre les objectifs nationaux de 2030<sup>19</sup> (-20%) mais sont légèrement inférieurs aux objectifs de 2050 (-50%). Cela s'explique en partie par la croissance démographique plus soutenue sur le territoire. La CCVB reste néanmoins plus ambitieuse que la stratégie nationale dans sa stratégie énergétique rapportée à l'habitant.

### 6.1.5.2 Production d'énergies renouvelables

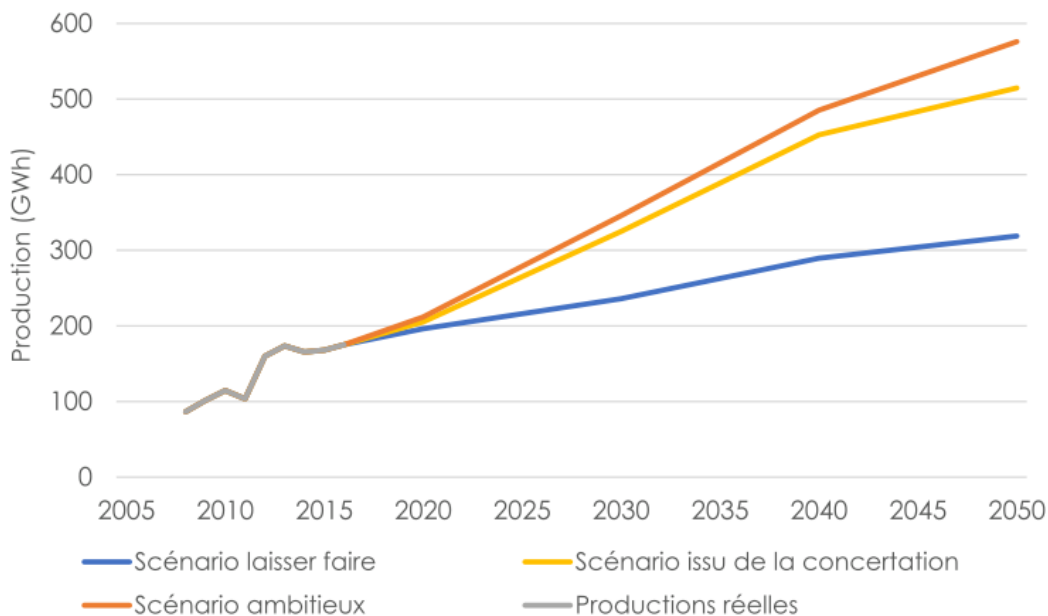


Figure 13 : Évolution projetée des productions d'EnR – 3 scénarios (source : Akajoule)

En 2030, le scénario permet de prévoir une production de 325 GWh d'EnR, représentant **41% de la consommation d'énergie**. En 2050, la production sera de 515 GWh, soit 91% des consommations d'énergie.

<sup>19</sup>Par rapport à 2012 - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et Article L.100-4 du Code de l'Énergie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V))

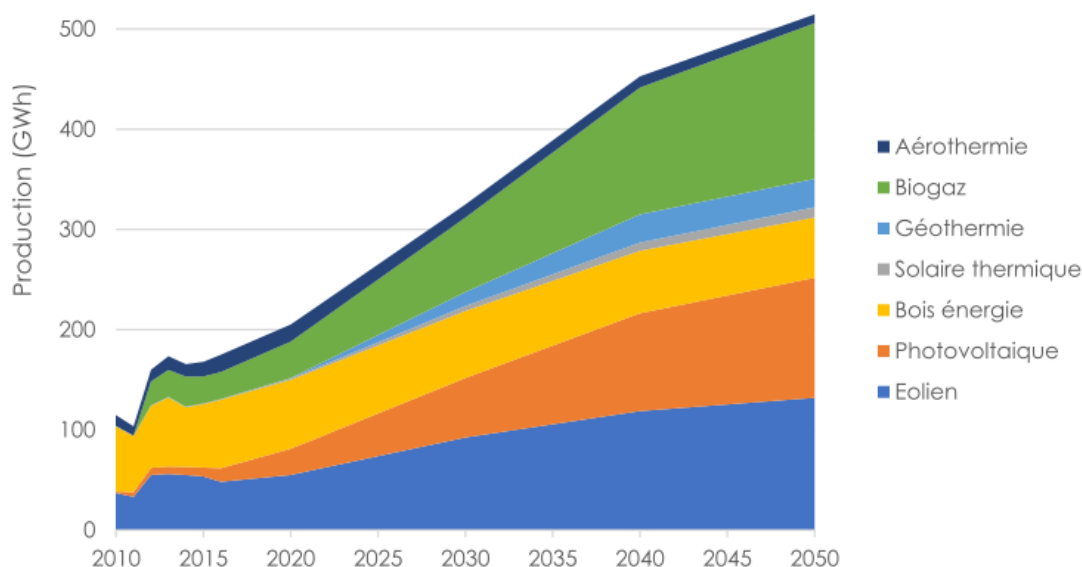


Figure 14 : Évolution des productions d'EnR – Scénario Vie et Boulogne (source : Akajoule)

Ces objectifs ont été déterminés en fonction du niveau d'ambition de développement choisi et comparés aux potentiels de chaque énergie pour le territoire :

Tableau 33 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire (source : Akajoule)

Énergie	Potentiel de production en GWh	Niveau d'ambition retenu	Production 2016 en GWh	Objectif de production 2050 en GWh	% du potentiel de production en 2050
Éolien	288	4/5	48,2	132	46%
Photovoltaïque	239,52		13,6	119,7	50%
Bois énergie	20,05		68,3 <sup>20</sup>	60,3 <sup>21</sup>	-
Solaire thermique	19,3		0,7	10	52%
Géothermie	137,7		0	28,5	21%
Méthanisation	433,5		26,9	155,2	36%
Aérothermie	198,5		17,3	8,9	4%

Toutes les énergies n'atteindront pas et ne dépasseront donc pas leur potentiel en 2050. À l'exception du Bois énergie, où la consommation en 2050 sera largement supérieure au potentiel de production du territoire. **Cette situation, identique à la situation actuelle, nécessite des importations de matières.** À noter, qu'il a été retenu une légère réduction des consommations en Bois énergie entre 2016 et 2050, liée à une réduction des besoins en chauffage grâce à la rénovation énergétique.

Les objectifs sur cette énergie ont été maintenus dans l'évolution de la démarche du PCAET. De plus, Atlanbois, association de promotion du bois en Pays de la Loire, a précisé lors d'échanges pendant l'élaboration du PCAET, que les projets de Bois énergie sont viables dans un rayon de 100 km de chalandise.

<sup>20</sup> Production en partie produite hors-territoire

<sup>21</sup> Production en partie produite hors-territoire

Les objectifs stratégiques de production d'EnR retenus de 41% des consommations d'énergies dépassent les objectifs nationaux de 2030<sup>22</sup> (33%).

Les objectifs de production EnR par filière sont cohérents avec les potentiels estimés par Akajoule dans le diagnostic **sauf pour le bois-énergie où les objectifs sont supérieurs au potentiel estimé, impliquant des besoins en importation, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.**

Cet aspect a été mentionné à la collectivité qui a souhaité continuer le développement et l'utilisation de cette source d'énergie renouvelable.

**Ainsi, une attention particulière devra être portée sur le bois énergie afin de ne pas augmenter les importations vis-à-vis de la situation actuelle et d'encadrer la zone de chalandise (max. 100 km par exemple) tout en développant les ressources locales.**

### 6.1.5.3 Définition de la stratégie d'émissions de GES

#### 6.1.5.3.1 Méthodologie

La stratégie GES définie par Akajoule a été définie sur la base de 2 scénarios :

- Scénario « tendanciel » (laisser faire) ;
- Scénario « ambitieux » (scénario NégaWatt) ;

De la même manière que pour le scénario énergétique ; le scénario retenu sur le territoire, construit par la CCVB, est basé sur le retour des concertations. Celui-ci est donc adapté aux volontés ainsi qu'aux contraintes locales.

#### 6.1.5.4 Émissions de GES

Les scénarios de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR permettent une baisse importante des émissions des Gaz à effet de serre (GES) énergétique (les émissions de GES hors agriculture largement issues des consommations énergétiques et des modes de chauffage).

De plus, les actions engagées par la CCVB permettront également de réduire des émissions de GES non énergétiques notamment celles issues du secteur agricole.

L'ensemble des mesures adoptées devrait permettre une baisse des émissions totales de GES de 34% en 2030 par rapport à 2008 et de 66% en 2050.

---

<sup>22</sup> LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et Article L.100-4 du Code de l'Énergie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V))

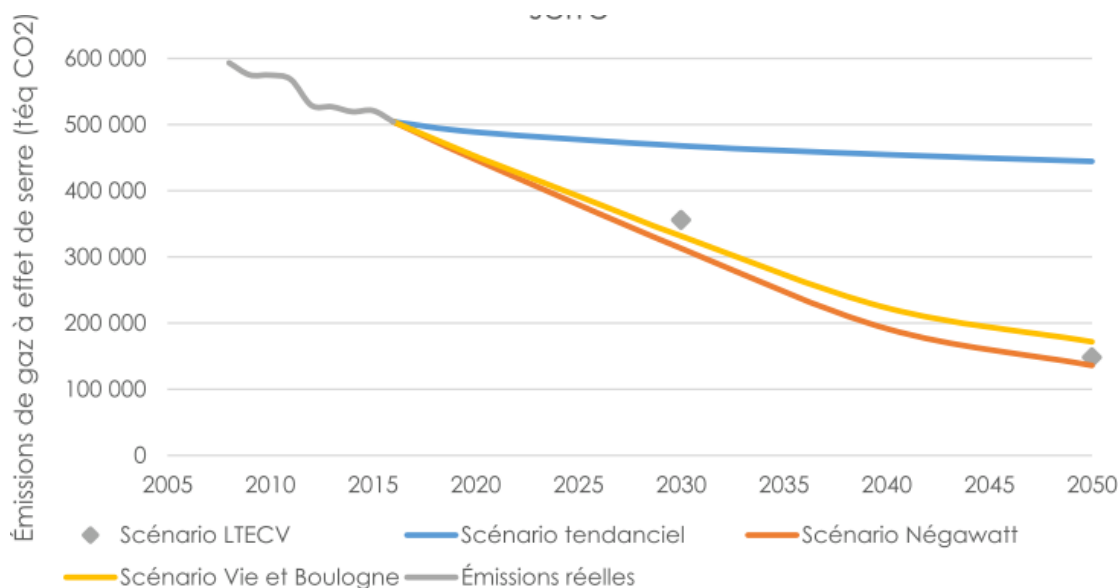


Figure 15 : Évolution projetée des émissions de GES – 3 scénarios (source : Akajoule)

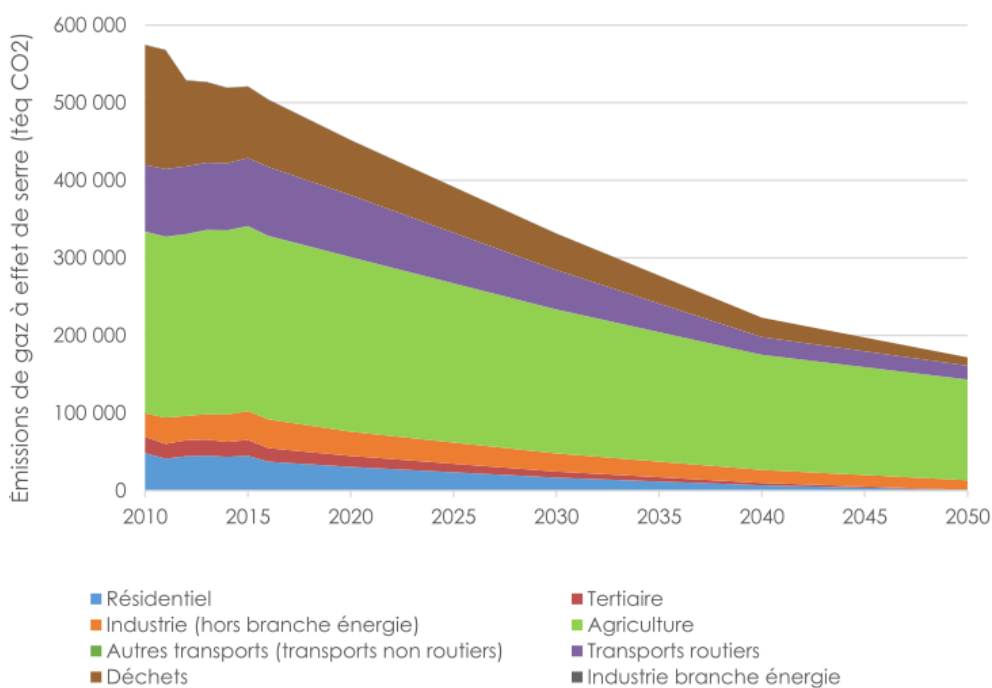


Figure 16 : Évolution des émissions de GES – Scénario Vie et Boulogne (source : Akajoule)

L'objectif du PCAET est de réduire les émissions de GES de 34% d'ici 2030 par rapport à 2015 et de 66% d'ici à 2050.

Malgré des réductions d'émissions de GES ambitieuses dans les secteurs du résidentiel et du tertiaire notamment les objectifs nationaux en 2050 (**neutralité carbone**) ne semblent pas pouvoir être atteints.

Les objectifs notamment en termes d'émissions de GES agricoles ont été validés dans un contexte territorial fortement agricole, afin de soutenir ce secteur économique. Ce secteur devra faire l'objet d'efforts supplémentaires de la part de la collectivité dans les prochains PCAET afin d'atteindre les objectifs nationaux.

À noter, cependant, le fait que ces objectifs globaux sont normalement basés sur les émissions de GES de **1990**. Bien que les données de 1990 pour la CCVB ne soient pas connues, il est probable que celles-ci soient plus importantes que les émissions de 2008 (la tendance est également à la baisse entre 2008 et 2016) et que le pourcentage de réduction des émissions de GES du territoire par rapport à 1990 soit ainsi supérieur à 66%. Ce biais de référence ainsi que le travail sur l'augmentation de la séquestration carbone pourraient ainsi permettre au territoire de se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone.

### 6.1.6 Définition de la stratégie séquestration carbone

Les sols agricoles, forestiers et les zones humides constituent de précieux puits de carbone qui renferment dans leur sol, litière et biomasse des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère.

Sur le territoire, l'accroissement forestier principalement, les produits bois ainsi que la végétalisation de zones artificialisées dans une moindre mesure permettent de stocker chaque année l'équivalent de 4% des émissions annuelles de GES de la CCVB<sup>23</sup>.

A l'heure actuelle, la séquestration carbone annuelle (grâce à l'accroissement forestier, aux produits bois, à la végétalisation des zones artificialisées...) permet de stocker l'équivalent de 4% des émissions annuelles de GES territoriales.

Les objectifs stratégiques de l'axe 2 « Devenir un territoire à énergie positive », « Favoriser une agriculture bas et une alimentation bas carbone », « Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois » et « Préserver la ressource en eau » permettront au territoire d'accroître le stockage et de limiter le déstockage du carbone des sols et de la biomasse vers l'atmosphère.

Concernant les objectifs chiffrés, le potentiel de séquestration carbone du territoire n'a pas été évalué à l'horizon 2050 et ne permet pas d'évaluer si les objectifs de neutralité carbone seront atteints en 2050. Néanmoins, il est possible de dire que la séquestration carbone annuelle devra augmenter de façon importante par rapport à la situation actuelle, dans le but de capter l'ensemble des émissions de GES substantielles et de pouvoir atteindre la neutralité carbone à l'échelle du territoire en 2050. À noter qu'au moment de l'élaboration de la stratégie de Vie et Boulogne, l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050 n'était pas encore adopté.

### 6.1.7 Définition de la stratégie Air

La stratégie Air a fait l'objet d'une présentation et de discussions lors de la Commission Développement Durable et du COPIL de validation de la Stratégie du PCAET.

Il a été proposé au territoire de viser les objectifs réglementaires du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) (Cf. Tableau 5). Le territoire a donc souhaité s'y conformer. En effet, les actions mises en œuvre dans le but de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et d'augmenter la production d'énergies renouvelables entraîneront une diminution de certains polluants atmosphériques et auront donc des effets positifs sur la qualité de l'air. Par ailleurs, l'objectif spécifique « Suivre et

<sup>23</sup> Plan Climat Air Energie Territorial de Vie et Boulogne 2020-2026 – Partie 3 : Diagnostic Air Energie et Climat

préservé la qualité de l'air » permettra d'orienter précisément des actions relatives à la limitation des émissions de polluants atmosphériques et de sensibiliser les différents acteurs à la problématique de la pollution de l'air (intérieur et extérieur). Un suivi devra toutefois être réalisé pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs.

Tableau 34 : Stratégie Air du territoire

Polluant atmosphérique	2030	2050
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	-62% par rapport à 2016	-70% par rapport à 2016
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	-55% par rapport à 2016	-67% par rapport à 2016
Composés organiques volatiles autre que le méthane (COVNM)	-43% par rapport à 2016	-54% par rapport à 2016
Particules fines (PM 2,5)	-48% par rapport à 2016	-58% par rapport à 2016
Particules fines (PM10)	-30% par rapport à 2016	-37% par rapport à 2016
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-14% par rapport à 2016	-22% par rapport à 2016

Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire, ont été calculés, par secteur d'activité, sur la base des évolutions tendanciennes observées sur le territoire entre 2008 et 2016 et **en visant à minima l'atteinte des objectifs fixés par le PREPA à l'horizon 2030 conformément au souhait du territoire de les respecter.**

## 6.2 Mesures ERC proposées en phase plan d'actions

### 6.2.1 Méthodologie

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration des éléments suivants en appliquant la séquence **Éviter > Réduire > Compenser** :

1. Des mesures visant en priorité à **éviter (E) les incidences négatives identifiées**.
2. Des **mesures de réduction (R)** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément ou remplacement des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux d'origine minérale et plus distante dans le cadre de cette action).
4. Proposer, en dernier lieu, des **mesures de compensation (C)** éventuelles.

Ainsi, ces mesures ERC ont été proposées afin de mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la rédaction des actions. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des actions.

Lors de la construction du plan d'actions, les mesures ERC et points d'attention en lien avec les axes et les objectifs stratégiques ont notamment été rappelés lors des 6 ateliers de concertation de septembre et octobre 2019.

Ces éléments ont permis d'influencer la construction des actions par les participants (démarche itérative intégrée).

Les fiches actions rédigées lors de ces ateliers ont été compilées, complétées et transmises aux partenaires et porteurs potentiels de l'action pour commentaires et complétion sur la période de janvier à début octobre 2020. En décembre 2020, les fiches-actions ont fait l'objet de derniers ajustements. Chaque fiche action a fait l'objet d'une relecture par ATMOTERRA et de nouvelles mesures ont été transmises quand l'évolution des fiches actions les rendaient nécessaires.

**Les mesures ont ensuite été intégrées dans les fiches actions suite aux nombreux échanges en interne avec les chargés de mission PCAET de la CCVB, du Sydev ainsi qu'avec Akajoule jusqu'à décembre 2020.**

### 6.2.2 Évolution du plan d'actions

Le Tableau 35 ci-après présente une synthèse de l'évolution du plan d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. **Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le plan d'actions final.**

Les mesures d'évitement sont précédées d'un « (E) » tandis que les mesures de réduction sont suivies d'un « (R) ». Les modifications n'étant pas précédées de ces identifiants sont des

modifications visant à accentuer les co-bénéfices des actions ou à les réorienter de façon que ce que celles-ci soient les plus vertueuses possibles (mesures d'accompagnement).

La quasi-totalité des mesures ERC proposées ont été intégrées dans le contenu des fiches actions, soit dans le descriptif de la mise en œuvre, soit dans une catégorie distincte, témoignant ainsi de la volonté de la collectivité d'élaborer un PCAET aussi vertueux que possible.

Ainsi, le plan d'actions a évolué au fur et à mesure des réunions et des éléments communiqués tout au long de l'élaboration du plan d'actions définitif. Au total, 56 actions ont été retenues et détaillées en 3 axes stratégiques et 2 axes transverses.

Tableau 35 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC)







N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
<b>AXE 0 – Gouvernance du PCAET</b>			
0.0.1	Suivre et évaluer régulièrement le programme d'actions	<i>Pas de commentaires de l'EES</i>	
<b>AXE 1 – Un territoire de partage, de proximité et solidaire</b>			
1.1.1	Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)	(E) inclure une sensibilisation pour réduire les consommations d'énergie, d'eau et de production de déchets (R) inclure la gestion des déchets (E,R) viser également une mutualisation pour les consommations d'eau / la récupération d'eau	👍
1.1.2	Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)	(E, R) Etudier les potentiels de développement des activités économiques dans les centres bourgs, dans les zones urbanisées avec logements vacants, ... (E, R) Ne pas artificialiser les sols, favoriser la rénovation et la valorisation des zones déjà urbanisées (friches industrielles, centres-bourgs désertifiés...) pour ne pas artificialiser de nouvelles zones (E, R) Inclure dans les projets la qualité de l'air, la biodiversité, le développement des EnR, la limitation des nuisances (E, R) Mutualiser les équipements inter-entreprises en lien avec la DREAL (ex: bassin de réserve incendie, bassin de collecte des eaux d'incendie ou de pluie, besoin en eau, gestion des déchets, besoins en énergie et chaleur, ...)	👍
1.1.3	Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire	(E, R) Privilégier la rénovation versus la création de nouvelles zones artificialisées : rénovation de lieux / bâtiments existants, cibler les logements et commerces vacants des centres-bourgs (E, R) Rénovation thermique avec des matériaux biosourcés locaux pour améliorer le confort des usagers et la popularisation de ces travaux Acquérir les bâtiments / les logements faisant l'objet de l'action	<p>✘ L'aspect « local » n'a pas été retenu car privilégier une entreprise locale n'est pas en accord avec le Code des marchés publics. Le territoire favorisera tout de même l'usage de matériaux biosourcés. Par ailleurs, l'action 1.4.3 visant à améliorer les critères environnementaux des marchés publics pourra permettre d'intégrer des spécificités dans les marchés intégrant des critères de matériaux ayant le moindre impact carbone par exemple.</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
1.1.4	Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable	(E, R) Dans le cadre d'aménagements, limiter l'artificialisation des sols (E, R) Privilégier les voies de circulation existantes (conversion de l'existant) plutôt que la création de nouvelles infrastructures (pistes cyclables et de randonnées) (E, R) Inclure des mesures relatives aux déchets, à l'assainissement, aux EnR, à la consommation en eau	👍
1.2.1	Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité	Définir éco-hébergement (E, R) Intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser), en favorisant l'évitement des déplacements (lien avec les actions de réalisation de PDM) et les actions de revitalisation des centres-bourgs, puis la réduction de l'usage de la voiture individuelle. Développer, par ordre de priorité : télétravail/évitement des déplacements, modes actifs, transports en commun, covoiturage, déplacement solidaire, transport à la demande, autopartage, carburateur verte (E,R) Inclure les professionnels et favoriser la mise en place de Plan de Déplacement Entreprise (PDE) pour les entreprises obligées (+ de 100 salariés) et les non obligées (lien avec l'action 1.2.3)	👍
1.2.2	Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail	(E) Favoriser l'évitement de déplacement + favoriser la relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working,... (E) Favoriser les mobilités douces (E,R) Favoriser la multimodalité des équipements (E) Dans le cadre d'aménagements d'aires de covoiturage, limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	👍
1.2.3	Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en œuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs	(E) Favoriser l'évitement de déplacements + favoriser la relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working,... (E,R) Viser les entreprises obligées de mettre en place un PDM (+ 100 salariés) et également les non obligées (E,R) Inclure la création d'équipements sécurisés pour l'usage et le stationnement des vélos (E,R) Dans le cadre d'aménagement de parkings, éviter l'artificialisation des sols	👍
1.2.4	Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale	(E) Favoriser l'évitement de déplacement + favoriser la relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working,... (R) Viser les particuliers dans l'usage des transports en commun (E,R) Viser les entreprises obligées de mettre en place un PDE (+ 100 salariés) et également les non obligées Inclure la création d'équipements sécurisés pour l'usage et le stationnement des vélos dans le cadre d'aménagement (E,R) Favoriser la multimodalité des équipements : parkings à vélo, aire de covoiturage sans artificialisation des sols	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
1.2.5	Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports	(E) Favoriser l'évitement de déplacement + favoriser la relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working,... (E) Favoriser les mobilités douces	👍
1.2.6	Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs	(E,R) Faire le lien avec d'autres thématiques du PCAET : adaptation au changement climatique, déchets... (E) Favoriser l'évitement de déplacement + favoriser la relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working,... (E,R) Maintenir les actions permettant de réduire les déplacements pour éviter la consommation de carburant (quel que soit le type et même avec des véhicules électriques)	👍
1.3.1	Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)	(E) Favoriser les modes de transports non motorisés (versus les équipements à assistance électrique) et sensibiliser sur les bénéfices sur la santé (E) Inclure également l'accès via les mobilités douces au centres-bourgs (E) Inclure la création d'équipements sécurisés pour l'usage et le stationnement des vélos (E,R) Faire le lien avec la revitalisation / développement des commerces et services de proximité dans les centres-bourgs (versus le développement des activités commerciales en périphérie des zones urbaines)	👍
1.3.2	Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité	(E,R) Sécuriser également les trajets en vélo hors centres-bourgs (E,R) Informer sur les bénéfices pour la santé (sport, qualité de l'air via la réduction des transports) (E) Limiter l'artificialisation des sols si création de pistes cyclables (R) Favoriser l'utilisation de matériaux ayant un impact réduit sur l'environnement (liants d'origine végétale...)	👍
1.4.1	Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales	(E,R) Soutenir les actions en faveur de: 1) l'évitement (ex. : visio-conférence et télétravail pour les professionnels, développer les mobilités douces, ...), 2) la réduction des transports (ex. : transport en commun, covoiturage...) (E, R) Favoriser les transports en commun au covoiturage (R) Prendre en compte l'impact carbone de la production d'un véhicule dans la stratégie de renouvellement des véhicules de la collectivité (analyse de cycle de vie)	👍
1.4.2	Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable	Préciser le public à atteindre : CC, communes, particuliers, entreprises d'entretien des espaces verts / paysagistes, autres... (E,R) Faire le lien avec des actions menées à d'autres échelles : Nous voulons des coquelicots, Plan EcoPhyto... (E, R) Sensibiliser les agents et habitants aux plantations ne nécessitant pas d'arrosage, aux bénéfices pour la biodiversité de certaines plantations, ... (E, R) Faire le lien avec la diminution de la production de déchets : favoriser le compostage des feuilles et limiter le ramassage mécanique, favoriser le broyage des branchage et l'utilisation du broyat en paillage...	👍







N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
1.4.3	Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics	<p>Intégrer les critères environnementaux de notation pour le choix des prestataires dans les marchés publics ce qui permet de valoriser les bonnes pratiques environnementales proposées pour le marché ou réalisées par l'entreprise</p> <p>(E,R) Travaux : Intégrer également les chantiers à faibles nuisances (bruit, émissions de GES, émissions de polluants atmosphériques), inclure le suivi des consommations et l'origine des matériaux en favorisant les origines locales</p> <p>Faire le lien avec les actions relatives à l'EIT, avec les associations locales qui favorise le réemploi et le recyclage des équipements sous toutes les formes (artistiques, ESS...)</p> <p>Faire le lien avec d'autres actions qui peuvent être concernées (mobilité, déchets, énergie, rénovation...)</p> <p><del>(E,R) Favoriser les prestataires locaux pour éviter les déplacements</del></p> <p>(R) Inclure également la production / anticipation / filière de traitement des déchets produits par l'usage des équipements en fin de vie (analyse du cycle de vie) et pas uniquement lors des travaux</p> <p>(E) Favoriser les mobilités douces au préalable du développement des équipements électriques ; Favoriser les visio-conférences</p>	<p>✘ L'aspect « local » n'a pas été retenu car privilégier une entreprise locale n'est pas en accord avec le Code des marchés publics. Le territoire favorisera tout de même l'usage de matériaux biosourcés. Néanmoins, cette action visant à améliorer les critères environnementaux des marchés publics, elle pourra permettre d'intégrer des spécificités dans les marchés intégrant des critères de matériaux ayant le moindre impact carbone par exemple.</p>
1.4.4	Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités	<i>Pas de remarques réalisées dans le cadre de l'EES.</i>	
1.4.5	Entretien d'une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers	Partager les échanges avec le public (site internet dédié ou des CC par exemple)	👍
	<i>Entretien d'une culture transversale du développement durable au sein des collectivités</i>	<i>(E,R) former / informer sur les thèmes de développement durable et/ou changement climatique ou autre thèmes du PCAET</i> <i>(E,R) Valoriser les actions menées</i>	<p><i>Ancienne action 1.4.6, fusionnée avec l'action 1.4.5</i></p> <p>👍</p> <p><i>Les mesures ERC non mentionnées dans l'action 1.4.5 y ont été intégrées.</i></p>
1.4.6	Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités	(R) Sensibiliser et former à la sobriété numérique (envoi de mails; pièce jointe, téléchargement, usage sur internet...)	👍
1.5.1	Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	Faire le lien avec d'autres thématiques du PCAET : déchets, bâtiments, qualité de l'air, énergie... Informer sur les bénéfices sur la santé et l'environnement (mobilités douces, qualité de l'air, pesticides, qualité et quantité des eaux, biodiversité, enjeux du changement climatique...)	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
1.5.2	Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	Faire le lien avec d'autres thématiques du PCAET : déchets, bâtiments, qualité de l'air, énergie... Participer aux animations organisées sur le territoire par la CC ou soutenues par la CC (stands sur les thèmes du PCAET)	👍
1.5.3	Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers	(E,R) Informer sur les bienfaits pour la santé et l'environnement (qualité des eaux et des sols, de l'air, productions de fruits et de légumes...)	👍
1.5.4	Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique	(E,R) Inclure l'adaptation au changement climatique (E, R) Partager les retours d'expériences d'autres territoires	👍
1.5.5	Créer un évènement phare annuel ou biennuel Climat-air-énergie	Faire du PCAET un mouvement positif pour aujourd'hui et pour demain, ne pas y voir que des contraintes : quels bénéfices ? Quels bienfaits ? (E,R) Faire que cet évènement soit en lui-même en accord avec les thématiques du PCAET (modes de communication les plus propres, accessibilité de l'évènement par modes doux, ...)	👍
<b>AXE 2 - Un territoire sobre et autonome</b>			
2.1.1	Mettre en place un guichet unique Habitat-Tertiaire	(E,R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon (E,R) Inclure l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival) (E,R) Inclure le suivi des chantiers : faibles nuisances, gestion des déchets et filières associées, origine des matériaux, suivi des consommations, bilan carbone (E,R) S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes / organisatrices (R) Prévoir une filière de valorisation des panneaux photovoltaïques en fin de vie <del>Possibilité de réaliser des visites de logement gratuites par un conseiller de l'ARS</del> Viser tous les publics (précaires, particuliers, professionnels)	👍 L'élément sur les visites par un conseiller de l'ARS n'a pas été affiché dans la fiche-action car elles sont déjà organisées sur le territoire
		(R) Favoriser les entreprises et les matériaux et les produits biosourcés locaux (réduction des transports)	✘ Cet élément n'a pas été retenu car privilégier une entreprise locale n'est pas en accord avec le Code des marchés publics. Le grand public et les professionnels seront néanmoins sensibilisés à l'usage des matériaux biosourcés.

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
2.1.2	Formation et information sur l'écoconstruction pour les professionnels en partenariat avec les interprofessions, et structurer un observatoire local de l'éco-construction	(E,R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes / organisatrices (R) Favoriser les entreprises et les matériaux et les produits biosourcés locaux (réduction des transports)	Contenu de cette action intégré synthétiquement au sein de l'action 2.1.1 ;  Les mesures ERC non mentionnées dans l'action 2.1.1 y ont été intégrées.
2.2.1	Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation	(E,R) Information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon (E,R) Adapter les bâtiments au changement climatique +(confort thermique estival) Réaliser un bilan des consommations, avant et après rénovation  (E,R) Favoriser l'usage des matériaux biosourcés locaux dans le cadre des projets de rénovation	   L'aspect « local » n'a pas été retenu car privilégier une entreprise locale n'est pas en accord avec le Code des marchés publics. Le territoire favorisera tout de même l'usage de matériaux biosourcés (objet de la fiche action 2.2.2).
2.2.2	Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics	(E,R) Informer sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon (R) Inciter à l'intégration de matériaux biosourcés  (R) Inciter à l'intégration de matériaux biosourcés locaux	   L'aspect « local » n'a pas été retenu car privilégier une entreprise locale n'est pas en accord avec le Code des marchés publics. Le territoire favorisera tout de même l'usage de matériaux biosourcés.
2.3.1	Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités	(E,R) Intégrer la TVB, les milieux naturels, les continuités régionales dans cette charte (E,R) Intégrer également les enjeux paysagers et patrimoniaux, les périmètres de captage d'eau ainsi que la distance d'approvisionnement max des gisements utilisés (bois/métha) (E,R) faire le lien avec le PLUi (E,R) Veiller à développer les EnR en cohérence avec les ressources et gisements disponibles sur le territoire et en préservant les milieux naturels et continuités écologiques (cf. Trame Verte et Bleue). (E, R) Transposer la charte dans le PLUi	








N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<u>Eolien :</u> (E,R) Prendre en compte la Trame Verte et Bleue, le paysage et la protection des monuments historiques Prévoir une participation citoyenne des projets	👍
		<u>Photovoltaïque:</u> (E) Prévoir une assistance au remplacement des toitures en fibrociment (E) Intégrer la prise en compte de la protection des monuments et les incidences sur le paysage (R) Anticiper une filière de valorisation des panneaux en fin de vie (E) Ne pas créer des hangars agricoles sans usages qui a pour conséquence une artificialisation des sols (Cf. infiltration des eaux, risques naturels...) <i>(remarques générales hors exploitations agricoles : (E, R) Favoriser les installations sur les grandes surfaces de toitures (parking, centres commerciaux, bâtiments industriels... - Faire le lien avec l'action 2.3.3) ; (R) Si installation au sol, favoriser les friches industrielles et ne pas artificialisation des parcelles agricoles)</i>	👍
		<u>Bois énergie :</u> (E, R) Favoriser les équipements permettant de réduire les émissions à l'atmosphère, par le remplacement des vieux équipements à foyers ouverts par exemple (R) Favoriser le bois d'œuvre, dont les déchets de bois peuvent être utilisé en bois énergie (R) Développer en cohérence avec les gisements locaux pour réduire les importations de bois (E, R) Sensibiliser à la dégradation induite de la qualité de l'air	👍
2.3.5	Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire	(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air) (E, R) Informer / communiquer / sensibiliser sur les incidences environnementales des EnR (en particulier qualité de l'air et combustion; préservation de la TVB et de la biodiversité) et les mesures ERC adaptées (E, R) Veiller à développer les EnR en cohérence avec les ressources et gisements disponibles sur le territoire et en préservant les milieux naturels et continuités écologiques (cf. Trame Verte et Bleue).	👍
2.3.6	Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé	(R) Informer sur les réductions des consommations énergétiques (écogestes, efficacité énergétique) (E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (photovoltaïque, géothermie, éolien) permettant conjointement une amélioration de la qualité de l'air et en tenant compte du potentiel du territoire (E, R) Lien avec les autres thèmes du PCAET, par exemple lors de manifestations organisées et soutenues par la CC (E, R) Favoriser l'autoconsommation	👍
2.3.7	Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective	(E, R) Limiter l'artificialisation des sols : favoriser la rénovation ou le réaménagement de zones déjà urbanisées, développer l'infiltration des eaux pluviales et la non-imperméabilisation des sols (voiries...), développer les haies (E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion et en fonction du potentiel du territoire (E, R) Faire le lien avec d'autres thèmes abordés dans le PCAET (déchets, consommations énergétiques, infiltration et consommations en eau...) (R) Favoriser les matériaux biosourcés (réduction transport)	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		(E, R) Prendre en compte les aspects patrimoniaux, paysagers et la Trame Verte et Bleue dans le développement des EnR	
		(R) Favoriser les matériaux biosourcés <del>locaux</del> (réduction transport)	 L'aspect « local » n'a pas été retenu car privilégier une entreprise locale n'est pas en accord avec le Code des marchés publics. Le territoire favorisera tout de même l'usage de matériaux biosourcés.
2.4.1	Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative	(E, R) Inclure dans le suivi les émissions de GES et la consommation d'énergie (E, R) Surveiller la possible augmentation de dépôts sauvages	
2.4.2	Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire	<i>Pas de remarques réalisées dans le cadre de l'EES.</i>	
2.4.3	Mettre en place une valorisation locale des biodéchets	(E, R) Intégrer le contexte ICPE du broyage et du compostage de déchets verts (E) Sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur la valorisation des déchets verts pour éviter le brûlage des déchets verts	
2.4.4	Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café	(E,R) Favoriser la réhabilitation / rénovation d'un lieu (bâtiment) pouvant servir de démonstrateur / vitrine de la construction/rénovation durable (utilisation de matériaux biosourcés locaux).	
<b>AXE 3 – Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes</b>			
3.1.1	Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience	(E,R) Ajouter dans la liste des objectifs d'information sur la réduction des consommations en eau (favoriser l'utilisation de cultures moins consommatrices d'eau par exemple le sorgo et des techniques permettant de réduire le besoin d'irrigation : couverture du sol) (E,R) Communiquer également sur les bienfaits pour la santé, la limitation du labour et du brûlage des déchets verts... (E,R) Faire lien avec les actions relatives aux circuits courts et à l'alimentation	
3.1.2	Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer	(E,R) Exemplarité de la CC lors de l'organisation de manifestation (promouvoir les produits locaux et les producteurs identifiés dans le cadre de l'action) (E,R) Lien avec les autres actions du PCAET relatives au soutien de l'agriculture et de l'évolution des pratiques agricoles (E,R) Faire connaître aussi les différents modes de consommation et leurs impacts	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion		
3.1.3	Développer les produits locaux et responsables en restauration collective	Inclure également la qualité des produits : produits frais, produits pas ou peu transformés, produit de saison (E,R) Informer sur les bénéfices sur la santé - Lien avec les diététiciens intervenant en restauration collective sur le territoire	👍
3.1.4	Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locales et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)	(R) Favoriser dans la mesure du possible les produits issus de l'agriculture biologique	👍
3.1.5	Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture	(E,R) Favoriser les pratiques agricoles adaptées au changement climatique (agri Bio, agroécologie, permaculture, interdiction brûlage déchets verts, ... ) Veiller à l'exemplarité de la CC	👍
3.1.6	Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone	(E,R) Intégrer les pratiques agricoles adaptées au changement climatique : réduction voire évitement des apports en eau, choix des cultures, polyculture / élevage, pâturages, réduction de l'usage des intrants et des émissions dans l'eau, dans les sols et l'atmosphère (notamment d'ammoniac), agriculture biologique...	👍
3.1.7	Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique	(E, R) En complément, favoriser les pratiques agricoles adaptées au changement climatique (agri Bio, agroécologie, permaculture...) (E, R) Faire le lien avec la gestion des espaces verts par la CC et les communes (E, R) Etudier les aspects juridiques et bénéficier du retour d'expériences d'autres initiatives sur les enjeux et les difficultés (kokopeli, ...)	👍
3.2.1	Filière bois d'œuvre et bois énergie : mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers,	(E,R) Utiliser les déchets de bois issus de la filières bois d'œuvre pour le bois énergie ; également possibilité de faire du paillage, en amendement agricole (E,R) La filière bois doit être développée en fonction du potentiel actuel et futur du territoire (en parallèle, favoriser les EnR sans source de combustion dans le contexte de l'enjeux qualité de l'air et adaptation au CC ). S'assurer du contexte local des provenances des bois.	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière	<p>(R) S'assurer d'une exploitation forestière durable pour limiter l'impact sur la biodiversité notamment dans les zones d'intérêt.</p> <p>(E,R) Inclure les haies du domaine public, par exemple à proximité des voies communales, départementales (exemplarité de la collectivité)</p> <p>(E,R) Inclure les haies des particuliers, haie bocagères et haies d'ornement (effets de réduction des déchets verts et de bois en déchèterie).</p> <p>(E, R) Protéger les haies dans le PLUi</p> <p>(E) Viser la réduction du brûlage des déchets verts</p> <p>Réflexion à l'usage / la location de broyeurs mobiles par quartier par exemple, y compris après Noël (sapins)</p> <p>(E, R) choisir des espèces adaptées au changement climatique, favorisant la biodiversité locale, faiblement consommatrices en eau, aux pollens peu/pas allergisants...</p> <p>(E) Favoriser dans la mesure du possible les réseaux de chaleur et favoriser les équipements les moins émissifs (flamme verte)</p> <p>Possibilité de diviser l'action : haies et agroforesterie</p>	
3.2.2	Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies	<p>(R) Limiter l'artificialisation des sols : favoriser la rénovation ou le réaménagement de zones déjà urbanisées</p> <p>(E, R) Inciter à la végétalisation des toitures et des voiries, remplacer des murs et des clôtures de séparation entre les habitations par des haies</p> <p>(E, R) Inclure dans le PLUi un coefficient spécifique de végétalisation par zonage</p> <p>(E,R) Choix des essences en lien avec les évolutions du contexte climatique local (éviter les espèces invasives, espèces allergènes, favoriser les essences/variétés faiblement consommatrices en eau)</p> <p>(E, R) Inclure l'inventaire des boisements identifiés dans le PLUi pour les protéger et/ou les classer</p>	👍
3.3.1	Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements) et mettre en place un plan de formation pour les collectivités afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou rénovation	<p>(E,R) Inclure artificialisation des sols, l'infiltration des eaux pluviales, les îlots de fraîcheur</p> <p>(E,R) Inclure l'information sur la qualité de l'air</p> <p>(E, R) Inclure le thème des transports</p>	👍
3.3.2	Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"	<p>(E) Eviter l'artificialisation des sols : Favoriser le réaménagement des zones urbanisées à la création de nouvelles zones urbaines</p> <p>(R) Augmenter la couverture arborée en ville pour lutter contre les îlots de Chaleur Urbain</p> <p>(E, R) Inclure un suivi de la qualité de l'air ou faire le lien avec les actions sur la qualité de l'air (Cf. titre de l'action qui porte sur des zones de respiration)</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		(E, R) Favoriser la préservation des milieux humides . (R) Réduire l'éclairage public et développer la trame noire (avec sensibilisation des habitants) (E, R) Restaurer les habitats des chiroptères dans les centres urbains (E, R) Lien vers les actions relatives au stockage carbone et l'usage de matériaux biosourcés (E, R) Lien avec les actions relatives aux mobilités douces, en intégrant des voies sécurisées (E, R) Lien avec des actions sur la végétalisation des centres-bourgs, et y intégrer les hameaux ruraux et périphériques	
3.3.3	Maîtriser la consommation d'espaces à travers le PLUiH	(E, R) Faire le lien avec les actions de développement des espaces verts, des haies... pour mettre en évidence les gains réalisés	
	<i>Plan de formation (construction bas carbone, infiltration des eaux pluviales, îlots de fraîcheur...) pour les collectivités, afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou de rénovation</i>	<i>(E, R) Eviter l'artificialisation des sols : Favoriser le réaménagement des zones urbanisées à la création de nouvelles zones urbaines</i> <i>(E, R) Information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon</i> <i>(E, R) Informer sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival) et l'usage des matériaux biosourcés locaux</i> <i>S'assurer de l'indépendance des organismes de formation</i>	<i>Ancienne action 3.3.4 fusionnée avec l'action 3.3.1</i>  <i>Les mesures ERC y ont été intégrées.</i>
3.3.4	Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PiCS)	(E, R) Inclure l'ensemble des risques naturels (exemple : les risques littoraux des CC voisines)	
		(E,R) Contextualiser l'action dans un objectif d'adaptation au changement climatique en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement (agri Bio, agroécologie, permaculture...) et permettant de réduire le besoin d'irriguer (E,R) Inclure le retour d'expérience autre que le territoire (E,R) Faire le lien avec les autres actions relatives aux changements de pratiques agricoles ainsi qu'à l'infiltration des eaux	
3.4.1	Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique	(E) Tendre vers l'absence d'irrigation	 Cet objectif semble trop ambitieux pour le territoire et difficile à justifier au vu des documents existants (SAGE...). Le territoire visera à proposer des mesures pour que le secteur agricole anticipe une raréfaction de la ressource en eau et réduise l'irrigation.

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
3.4.2	Protéger les cours d'eau, et les zones humides	(E,R) Informer sur la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines (E,R) Inclure l'enjeu gestion des risques naturels (inondations, mouvements de terrain, coulées de boues, argiles...) (E,R) Restaurer les cours d'eau	👍
3.4.3	Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers	Exemplarité de la CC. (R) Mettre en place un suivi des consommations au sein des logements (R) Informer sur les équipements et techniques de réduction des consommations : éviter l'arrosage ou le lavage (E) Analyser les réseaux et identifier les zones de fuite sur les réseaux puis les réparer	👍
3.5.1	Suivre la qualité de l'air extérieur	Compléter le suivi par la réalisation d'une cartographie de la qualité de l'air sur le territoire avec les lichens (E,R) Informer sur la qualité de l'air sur le territoire (lien avec l'action sur la qualité de l'air intérieur), l'origine des polluants (transports, chauffage...), leurs effets sur la santé et l'environnement, l'évolution de leur concentration et le lien avec les actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'air (mode de chauffage et en particulier les EnR sans combustion, mobilités douces en centres-villes, modification des pratiques agricoles dont la couverture des fosses et la réduction de l'usage d'intrants (NH3)...) (E) Communiquer sur l'interdiction de brûlage des déchets verts et informer sur des mesures alternatives (compostage, paillis...) Ouvrir l'information à l'ensemble du territoire via par exemple la lettre d'info des communes ou de la CC en indiquant les bilans et les évolutions de la qualité de l'air Possibilité de mettre en place des stations de mesures au droit du territoire	👍
3.5.2	Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon...)	Viser la qualité de l'air intérieur et extérieur (E,R) Inclure les pollens et lien avec les espèces invasives et allergisantes (choix des espèces dans les aménagements) (E,R) Informer sur les bienfaits de la ventilation (E,R) Informer sur les effets de la qualité de l'air sur la santé et l'environnement (E, R) Suivi possible par un plan de gestion	👍

## 7 Exposé des effets notables probables résiduels de la mise en œuvre du PCAET sur le territoire

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs pour les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Conformément au point 3a de l'article R.122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants.

### 7.1 Analyse du plan d'actions du PCAET

Les tableaux suivants évaluent les incidences de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales présentées et détaillées dans l'état initial de l'environnement.

Pour chacun de ces thèmes, une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Les incidences évaluées ne concernent que le territoire. C'est pourquoi, par exemple, les incidences sur les consommations d'énergies fossiles (ressources non-renouvelables) ne sont pas prises en compte, ces ressources n'étant pas présentes sur le territoire. Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement le plan d'action et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation).

L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

Tableau 36 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
0/-	Dégradation possible de l'enjeu environnemental du territoire potentiellement atténuée / annulée par la prise en compte effective des commentaires EES dans la fiche action
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
?	Doute subsistant pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (utilisé principalement pour la version de travail)

À noter que les actions analysées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions**. Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement au niveau du territoire et de ses alentours proches.

Tableau 37 : Analyse des incidences des actions

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances(odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages		
Axe 0 - Gouvernance du PCAET	0.0 - Méthodologie de la gouvernance	0.0.1	Suivre et évaluer régulièrement le programme d'action	+	+	+	+	++	++	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0		
Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire	1.1 - Accompagner la mutation du milieu économique	1.1.1	Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	
		1.1.2	Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
		1.1.3	Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire	0	+	0	0	+	+	0	0	0	0	++	++	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
		1.1.4	Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable	0	0	0	+	+	+	0/-	0/-	0/-	+	+	0/-	+	+	+	++	0	0	0	0	0	0	L'action vise à développer entre autres, des pistes cyclables pour favoriser les mobilités douces dans le secteur du tourisme. Elle est, en ce sens, susceptible d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espaces, les milieux naturels et notamment les ZNIEFF du territoire) et les continuités écologiques en lien avec l'artificialisation des sols.  Cependant, l'action sera faite en privilégiant la conversion des voies déjà artificialisées et limitant la consommation d'espace, ainsi l'incidence résiduelle devrait être mineure
	1.2 - Développer la mobilité partagée	1.2.1	Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	++	0	0	0	0	++	0	0	+	0	0	0	
		1.2.2	Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail	0	0	0	0	+	+	0/-	0/-	0/-	+	++	0/-	0	0	0	++	0	0	+	0	0	0	Cette action est susceptible d'entraîner la création d'aires de covoiturage et ainsi d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espace, les milieux naturels, les continuités écologiques et le paysage en lien avec l'artificialisation des sols pour la création de ces aires.  Cependant, l'action sera faite en limitant l'artificialisation des sols, ainsi l'incidence résiduelle devrait être mineure.
		1.2.3	Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en œuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	++	0	0	0	0	++	0	0	+	0	0	0	

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages		Commentaires
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances(odeurs, lumière...)	Paysages		
1.3 Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements	1.2.4	Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	++	0	0	+	0	0		
	1.2.5	Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	++	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
	1.2.6	Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	++	0	0	+	0	0	
	1.3.1	Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)	0	0	0	0	++	++	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	
	1.3.2	Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité	0	0	0	0	++	++	0/-	0/-	0/-	++	+	0/-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	L'action vise à mettre en œuvre le Schéma Directeur des Modes Actifs et à développer entre autres, des pistes cyclables pour favoriser les mobilités douces. Elle est, en ce sens, susceptible d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espaces, les milieux naturels et notamment les ZNIEFF du territoire) et les continuités écologiques en lien avec l'artificialisation des sols.  Cependant, l'action sera faite en privilégiant en limitant l'artificialisation des sols, l'incidence devrait être mineure.
	1.4.1	Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
	1.4.2	Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable	0	0	0	+	+	+	+	0	+	+	0	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	
	1.4.3	Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics	0	+	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	+	0	0	0	0	
	1.4.4	Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	
	1.4.5	Entretien d'une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	+	0	0	0	0	
	1.4.6	Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	
	1.5 Sensibiliser les publics	1.5.1	Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	0	+	+	+	+	+	+	+	0	+	0	0	+	0	+	0	+	0	0	0	0	



Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique		Ressources non renouvelables		Eaux souterraines		Eaux superficielles		Qualité de l'air		Climat et émissions de GES		Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages		Commentaires		
			Les sols										Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances(odeurs, lumière...)	Paysages				
Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes	3.1 Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone	2.3.3 Faciliter le développement du solaire	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0/-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Pas d'impacts négatifs identifiés sur l'aménagement et la consommation d'espaces car une mesure a été intégrée, visant à ne développer des installations au sol que sur des friches industrielles, afin de ne pas artificialiser ni imperméabiliser les sols. Les toitures seront favorisées. Les enjeux patrimoniaux seront également pris en compte dans le cadastre solaire.		
		2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles	0/-	0	0/-	0/-	+	+	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	++	-	0/-	+	0	0	0	0	0/-	0	0/-	0	0/-	0/-	Effets négatifs potentiels sur la consommation d'espaces, en lien avec la création de nouvelles infrastructures de production d'EnR. Pas d'impacts négatifs identifiés sur les sols, les continuités écologiques, les milieux naturels, les paysages, l'eau, les risques et les nuisances si les mesures ERC sont bien appliquées : les projets de méthanisation feront l'objet d'études réglementaires intégrant et réduisant les impacts sur ces composantes environnementales; .	
		2.3.5 Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Pas d'impacts négatifs identifiés car l'action vise essentiellement à communiquer sur les ambitions du territoire et sur les différentes EnR, à accompagner les acteurs et les citoyens dans leurs projets.
		2.3.6 Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Pas d'impacts négatifs identifiés car l'action vise essentiellement à informer les citoyens et communiquer sur le développement des EnR, les avantages et inconvénients de chacune, les règles d'implantation etc....
		2.3.7 Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective	0	0	+	+	0	0	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	+	-	0	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0/-	Impact négatif sur la consommation d'espaces lié à la création d'un lotissement autonome, des efforts seront faits pour éviter et réduire l'artificialisation des sols (favoriser la rénovation, infiltration des eaux pluviales). Pas d'impacts identifiés sur le milieu naturel et les paysages car le développement des EnR en tiendra compte et qu'une attention sera portée pour éviter, ou réduire, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.
		2.4.1 Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		2.4.2 Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	2.4.3 Mettre en place une valorisation locale des biodéchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	2.4.4 Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	3.1.1 Développer la mobilisation des agriculteurs locaux afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience	+	0	+	+	++	++	+	+	+	+	+	+	+	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances					Paysages	Commentaires		
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances(odeurs, lumière...)	Paysages						
		3.1.2 Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		3.1.3 Développer les produits locaux et responsables en restauration collective	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		3.1.4 Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locales et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		3.1.5 Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture	0	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		3.1.6 Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone	+	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		3.1.7 Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique	0	0	0	0	0	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
	3.2 Inciter au développement durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois	3.2.1 Filière bois d'œuvre et bois énergie : mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière	0	0	0	0	0	+	++	+	++	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances(odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages	
3.3 Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique	3.2.2	Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies	0	0	+	+	+	+	+	+	++	+	0	+	0	0	0	+	0	0	0	+	0	+	Effets positifs sur l'eau, l'air, le stockage carbone et les risques naturels en lien avec les services écosystémiques apportés par les arbres (amélioration de la qualité de l'air, rétention de l'eau...)
	3.3.1	Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements) et mettre en place un plan de formation pour les collectivités afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou rénovation	0	0	+	+	+	+	+	0	+	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	Effets positifs via l'intégration des différentes thématiques dans le programme de formation pour transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement
	3.3.2	Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"	0	0	+	+	+	++	++	+	++	+	0	+	0	0	0	+	0	0	0	++	0		
	3.3.3	Maîtriser la consommation d'espaces à travers le PLUIH	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	+		
	3.3.4	Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PICS)	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0		
	3.4 Protéger la ressource en eau	3.4.1	Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique	0	0	+	++	0	+	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets positifs sur les milieux naturels et continuités écologiques en lien avec une diminution de la pression et des prélèvements sur la ressource en eau, notamment en période de sécheresse.
		3.4.2	Protéger les cours d'eau, et les zones humides	0	0	+	++	0	++	++	++	++	0	0	++	0	0	+	+	0	0	0	0	+	
		3.4.3	Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers	0	0	++	++	0	+	0	+	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	Effets positifs sur les milieux naturels et continuités écologiques en lien avec une diminution de la pression et des prélèvements sur la ressource en eau, notamment en période de sécheresse. Effets positifs sur l'assainissement en diminuant la charge d'eau à traiter par les STEP via une réduction des consommations.
	3.5 Suivre et préserver la qualité de l'air	3.5.1	Suivre la qualité de l'air extérieur	0	0	0	0	++	++	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		3.5.2	Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon...)	0	0	0	0	++	++	0	0	0	++	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	Effets positifs sur les risques naturels en lien avec la sensibilisation sur le risque Radon.

## 7.2 Profil du PCAET

Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales

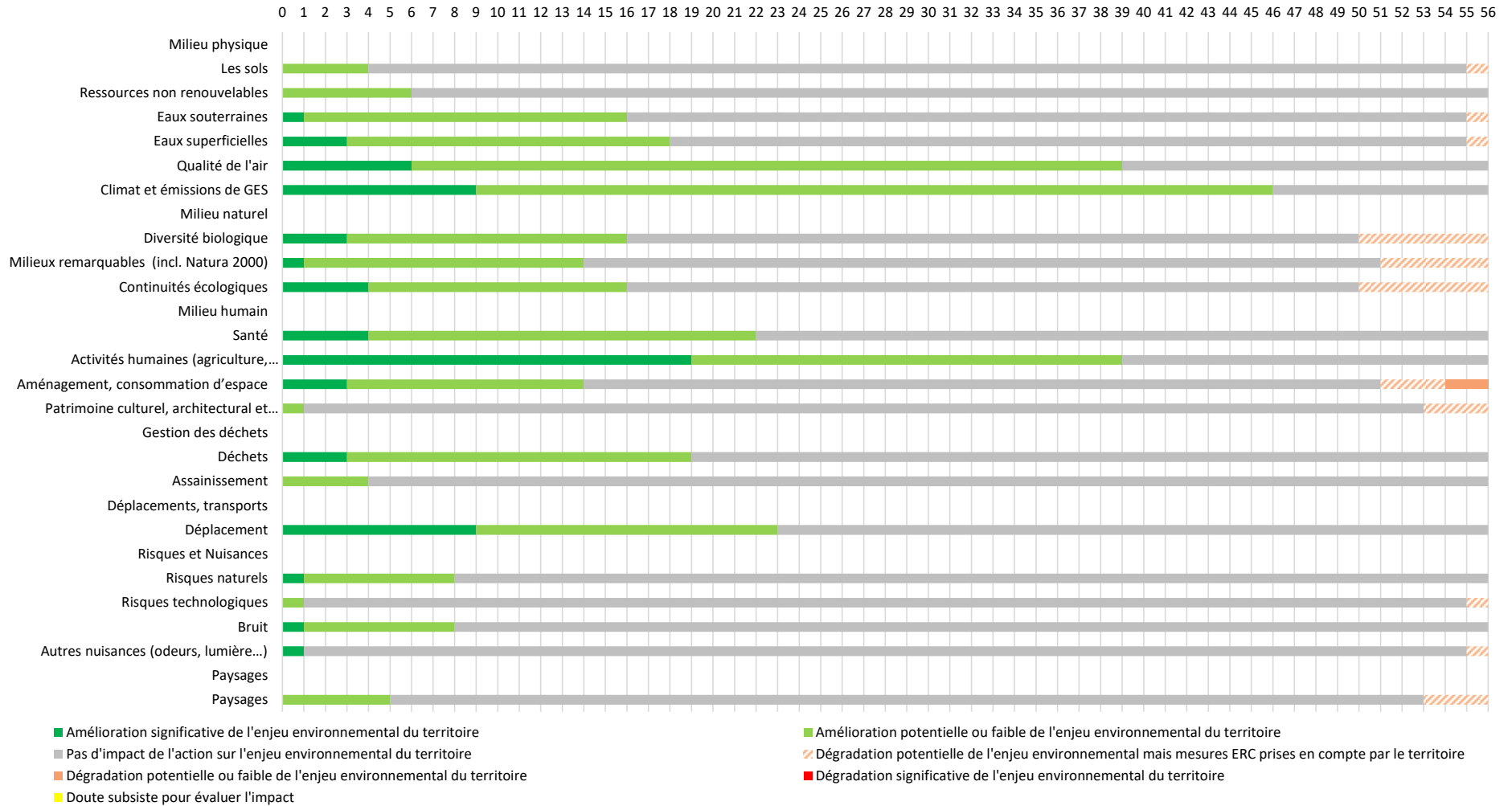


Figure 17 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales

La Figure 17 permet de synthétiser les incidences à attendre du PCAET de Vie & Boulogne sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET. Il apparaît que les thématiques de la **qualité de l'air** et du **climat**, entre réduction des émissions de polluants et atténuation des émissions de **GES** (déplacement/mobilité, développement des **EnR**, activités humaines, écogestes pour les particuliers, exemplarité de la collectivité...) sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de **nombreux co-bénéfices** sur les autres thématiques apparaissent : santé, déplacements, milieux naturels (biodiversité et continuités), eaux, activités humaines...

Les incidences potentiellement négatives sont principalement en lien avec des aménagements pour la mobilité ou le développement des énergies renouvelables : méthanisation (eaux, sols), éolien (TVB, paysages, patrimoine), solaire (patrimoine, paysage). Les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, paysage...) feront donc l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. De plus, elles ont été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts.

L'enjeu de la consommation d'espaces revient également dans les actions prévoyant des aménagements, néanmoins, des mesures ERC ont été proposées et intégrées pour limiter l'artificialisation. Le PLUi a également pour vocation d'encadrer l'urbanisation et une action du PCAET vise directement à maîtriser la consommation d'espaces via le PLUi.

La collectivité a ainsi intégré et pris en compte les enjeux environnementaux et visera ainsi à éviter ou réduire les incidences potentielles des projets sur l'environnement.

Ces éléments ont été mis en évidence tout au long de la démarche, impliquant une adaptation du programme d'actions (prise en compte des continuités écologiques par exemple) et des actions d'évitement et de réduction. Des mesures complémentaires pourront être mises en œuvre, en phase d'autorisation par exemple, afin de minimiser les effets difficilement évitables du fait de la nature des projets.



Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique					Milieu naturel	Milieu humain			Gestion des déchets	Déplacements, transports	Risques et Nuisances	Paysages			
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air		Climat et émissions de GES	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)					Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Risques naturels
		1.2.4	Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale				I	I			I	I	I			I		
		1.2.5	Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports								I	D				D		
		1.2.6	Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs					I	I			I	I			I		
	1.3 Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements	1.3.1	Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)					I	I			I	I				I	
		1.3.2	Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité					I	I	D	D	D	I	I	D		D	
	1.4 Garantir l'exemplarité des collectivités	1.4.1	Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales					D	D							D		
		1.4.2	Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable			D	D	D	D	D	D	D		D				
		1.4.3	Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics	I				I	I			I				I		
		1.4.4	Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités										D					
		1.4.5	Entretenir une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers					I	I			I				I		
		1.4.6	Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités					D	D							D		
	1.5 Sensibiliser les publics	1.5.1	Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique		I	I	I	I	I	I	I	I		I		I		
		1.5.2	Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique			I	I	I	I	I	I	I		I		I		
		1.5.3	Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers	I		I	I	I	I	I	I	I						I
		1.5.4	Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique					I	I			I						
1.5.5		Créer un évènement phare annuel ou biennuel Climat-air-énergie					I	I										

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique					Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages			
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages
Axe 2 - Un territoire sobre et autonome	2.1 Aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone	2.1.1 Mettre en place un guichet unique Habitat-Tertiaire		I			I	I						I						I			
	2.2 Développer un bâti public bas carbone	2.2.1 Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation				I	I	I	I														
		2.2.2 Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics		I				I	I														
	2.3 Devenir un territoire à énergie positive	2.3.1 Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités						I	I													I	
		2.3.2 Choisir un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien puis suivre le développement						I	I	D	D			D	D							D	
		2.3.3 Faciliter le développement du solaire						I	I														
		2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles		D		D	D	D	D	D				D	D	D	D			D	D	D	
		2.3.5 Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire							I	I													
		2.3.6 Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé							I	I													
		2.3.7 Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective				I	I				D	D	D		D	D		I		I			I
	2.4 Tendre vers un territoire zéro déchet	2.4.1 Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative																					
		2.4.2 Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire																					
		2.4.3 Mettre en place une valorisation locale des biodéchets																					
		2.4.4 Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café																					
	Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes	3.1 Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone	3.1.1 Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience		I		I	I	I			I	I	I									



Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique		Milieu naturel	Milieu humain			Gestion des déchets	Déplacements, transports	Risques et Nuisances	Paysages
			Les sols	Qualité de l'air		Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace				
		3.4.2 Protéger les cours d'eau, et les zones humides		D	D	D	D	D			I	D
		3.4.3 Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers		D	D	I		I			I	
	3.5 Suivre et préserver la qualité de l'air	3.5.1 Suivre la qualité de l'air extérieur			I	I			I			
		3.5.2 Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon...)			I	I			I		I	

### 7.3.2 Temporalité des incidences

Légende du tableau :

0	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
P	Effet Permanent
T	Effet Temporaire

Tableau 39 : Temporalité des incidences probables du PCAET

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique		Milieu naturel	Milieu humain			Gestion des déchets	Déplacements, transports	Risques et Nuisances	Paysages	Commentaires
			Les sols	Qualité de l'air		Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace					
Axe 0 - Gouvernance du PCAET	0.0 - Méthodologie de la gouvernance	0.0.1 Suivre et évaluer régulièrement le programme d'action	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	
Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire	1.1 - Accompagner la mutation du milieu économique	1.1.1 Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)		P	P	P	P		P		P		
		1.1.2 Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)			P	P	P		P				P
		1.1.3 Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire	P		P	P		P	P		P		

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique			Milieu naturel	Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages	Commentaires		
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines		Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique			Déchets	Assainissement
	1.2 - Développer la mobilité partagée	1.1.4 Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable			P	P	P	P	P	P	P	P	P	P						
		1.2.1 Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité					P	P			P	P			P					P
		1.2.2 Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail					P	P	P		P	P	P			P				P
		1.2.3 Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en œuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs					P	P			P	P				P				P
		1.2.4 Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale					P	P			P	P	P			P				P
		1.2.5 Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports									P	P				P				
		1.2.6 Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs					T	T			T	T				T				Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
	1.3 Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements	1.3.1 Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)					P	P			P	P				P				P
		1.3.2 Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité					P	P	P	P	P	P	P			P				
	1.4 Garantir l'exemplarité des collectivités	1.4.1 Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales					P	P								P				
		1.4.2 Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable					P	P	P	P	P	P	P		P					
		1.4.3 Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics			P		P	P			P			P		P				
		1.4.4 Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités												T						Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
		1.4.5 Entretenir une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers					P	P				P			P		P			

Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages	Commentaires			
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement			Déplacements	Risques naturels	Risques technologiques
	1.5 Sensibiliser les publics	1.4.6 Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités				P	P									P						
		1.5.1 Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique		T	T	T	T	T		T	T	T		T		T						Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
		1.5.2 Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique			T	T	T	T		T	T	T		T		T						Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
		1.5.3 Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers	T		T	T	T	T		T		T		T								Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
		1.5.4 Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique					T	T				T										Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
		1.5.5 Créer un évènement phare annuel ou biennuel Climat-air-énergie					T	T														Actions de sensibilisation susceptible d'avoir des incidences temporaires
Axe 2 - Un territoire sobre et autonome	2.1 Aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone	2.1.1 Mettre en place un guichet unique Habitat-Tertiaire		P			P	P			P	P	P		P				P			
	2.2 Développer un bâti public bas carbone	2.2.1 Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation				P	P	P	P				P	P								
		2.2.2 Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics		P				P	P				P	P								
	2.3 Devenir un territoire à énergie positive	2.3.1 Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités					P	P					P									
		2.3.2 Choisir un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien puis suivre le développement					P	P		P		P		P								P
		2.3.3 Faciliter le développement du solaire					P	P					P		P							
		2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles	P		P	P	P	P		P	P	P		P	P	P		P		P		P



Axes	Actions cadre	Actions	Milieu physique		Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages		Commentaires				
			Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacements		Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)
3.2 Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois	3.2.1	Filière bois d'œuvre et bois énergie : mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière				?	P	P	P	P	P		P						P				
	3.2.2	Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies			P	P	P	P		P		P					P			P			
	3.3 Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique	3.3.1	Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements) et mettre en place un plan de formation pour les collectivités afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou rénovation			P	P	P	P		P	P	P			P		P					
		3.3.2	Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"			P	P	P	P		P		P					P		P			
		3.3.3	Maîtriser la consommation d'espaces à travers le PLUiH						P	P	P		P	P								P	
		3.3.4	Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PICS)			P	P		P										P				
	3.4 Protéger la ressource en eau	3.4.1	Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique			P	P		P	P		P											
		3.4.2	Protéger les cours d'eau, et les zones humides			P	P		P	P	P		P		P			P					P
		3.4.3	Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers			P	P		P	P				P									
	3.5 Suivre et préserver la qualité de l'air	3.5.1	Suivre la qualité de l'air extérieur					P	P			P											
3.5.2		Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon...)					P	P			P						P						

## 7.4 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques du territoire

### 7.4.1 Sites Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »<sup>24</sup>** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »<sup>25</sup>** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Conformément à l'article R.414-19 et L.414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

**Sur le territoire de la CCVB aucun site Natura 2000 n'est identifié.** Néanmoins, certaines actions telles que le développement de l'énergie éolienne peuvent avoir un impact en dehors du territoire. Les sites Natura 2000 les plus proches du territoire sont les suivants et sont donc pris en compte au vu de leur proximité :

- À quelques dizaines de kilomètres à l'Ouest d'Apremont, le « Marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » (FR5200653 et FR5212009) ;
- À environ 10 km au Sud-Ouest d'Apremont, les « Dunes de la Sauzaie et le marais du Jaunay » (FR5200655).

Les caractéristiques des sites sont présentées ci-dessous et sont issues des fiches de chaque site réalisées par l'INPN (date d'édition de mai 2019).

---

<sup>24</sup> Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

<sup>25</sup> Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

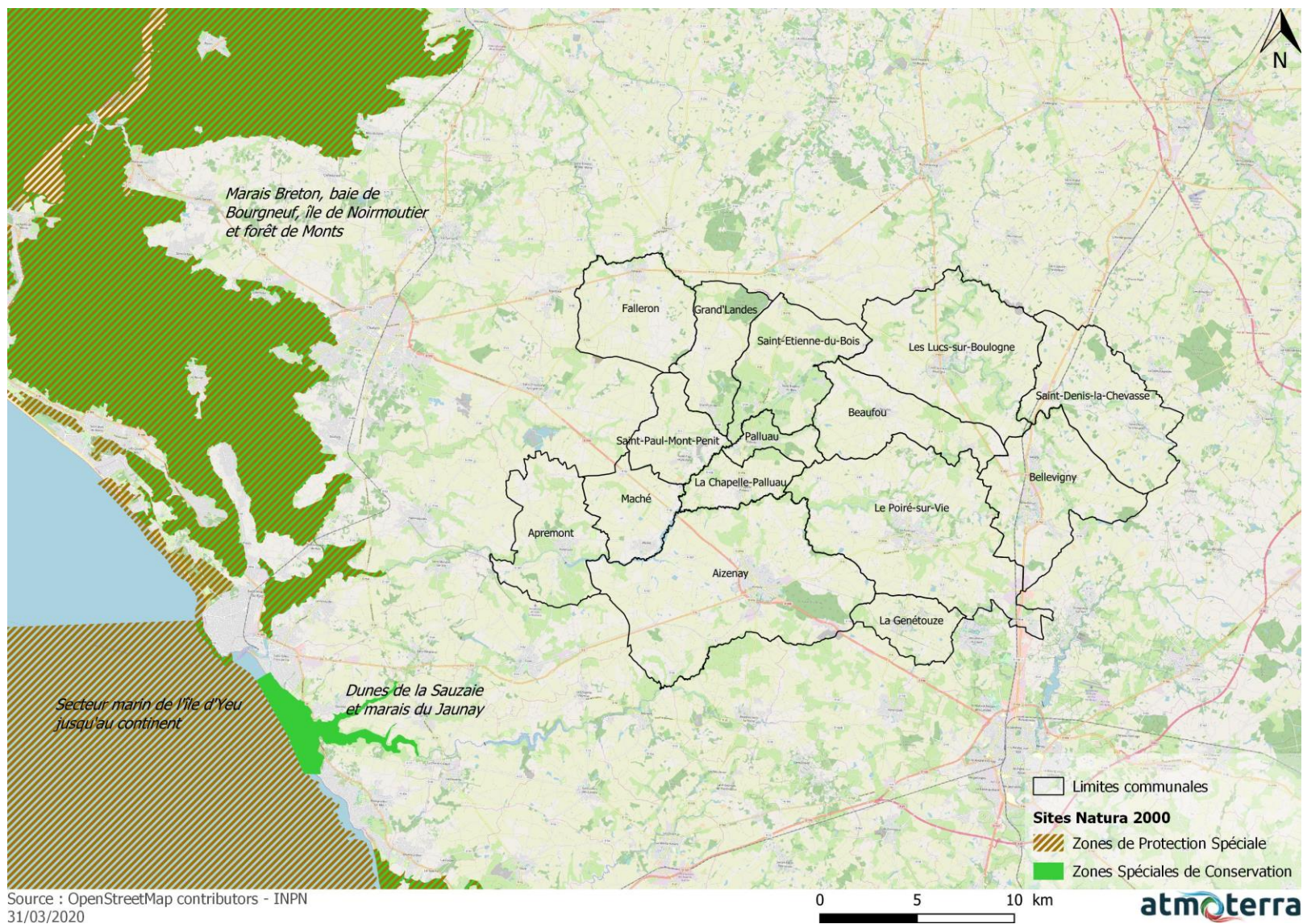


Figure 18 : Localisation des sites Natura 2000 situés à proximité du territoire

## 7.4.2 Marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts (ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653)

Les éléments ci-dessous sont repris des fiches INPN FR5200653 et FR5212009 et des 2 DocOb du site « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts » (mars 2011 et mars 2012).

### 7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est un grand ensemble regroupant une vaste **zone humide** arrière-littorale provenant du comblement du golfe de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne ; une **baie marine** renfermant des **vasières** à forte productivité, une **île** et des **cordons dunaires**. Une partie du littoral endigué au cours des derniers siècles a donné naissance à des systèmes de **polders** et de **marais salants**. L'ensemble du site présente un grand intérêt paysager. Le taux de surface marine est de 30%.

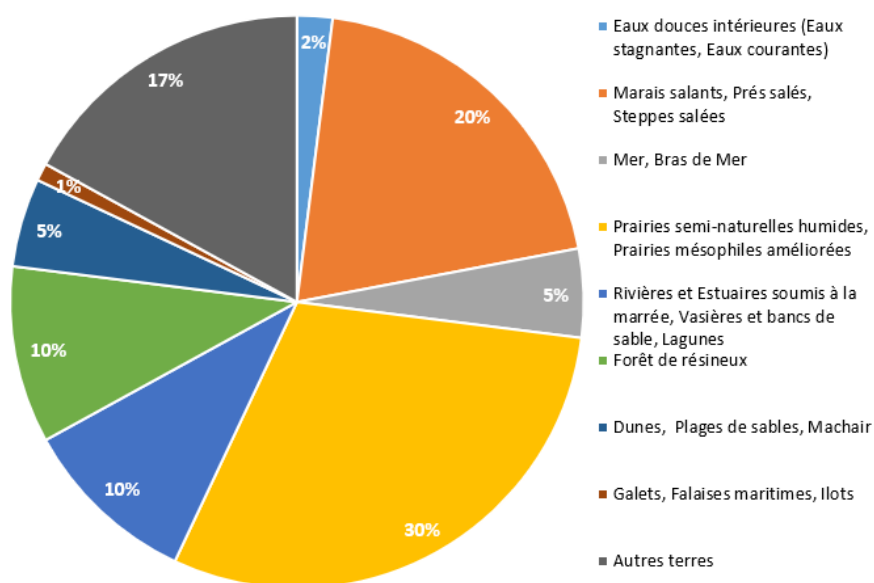
Il est classé ZPS et ZSC, qui ont sensiblement le même périmètre :

- ZPS (FR5212009) depuis le 6 avril 2006, qui s'étend sur 55 826 ha;
- ZSC (FR5200653) depuis le 6 mai 2014, qui s'étend sur 52 337 ha.

Ce site est composé de différentes classes d'habitats :



### Classes d'habitats présents sur la ZSC



Source : fiches INPN FR5210009 et FR5200653

Figure 19 : Classes d'habitats du Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC, dont deux habitats prioritaires :

- Lagunes côtières (10%) ;
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (1%) ;

#### 7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Ce site est un site naturel majeur intégré au vaste ensemble de zones humides d'importance internationale de la façade atlantique (basse Loire estuarienne, Marais Poitevin, axe ligérien). Ces milieux sont les lieux de reproduction, nourrissage et hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : plus de **200 espèces d'oiseaux** sont **visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE** sur la conservation des oiseaux sauvages.

Le site est la seule zone de France à accueillir chaque année 7 espèces de limicoles en reproduction, 40 000 anatidés et limicoles en passage ou hivernage. Le site est particulièrement important pour l'échasse blanche, l'avocette élégante, la mouette mélanocéphale, le hibou des marais, la sterne Pierregarin, la sterne Caugek, le vanneau huppé, la barge à queue noire, le canard souchet, ...



Échasse blanche,  
*Himantopus himantopus*  
(Source INPN)

Sterne pierregarin,  
*Sterna hirundo*  
(Source INPN)

Vanneau huppé,  
*Vanellus vanellus*  
(source INPN)

Sur la ZSC, les espèces identifiées et inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont :

- Le Grand Capricorne (invertébré) ;
- Le Triton crêté (amphibien) ;
- La Loutre d'Europe (mammifère) ;
- L'Omphalodes du littoral (plante) ;
- La Bouvière (poisson).



Grand Capricorne  
(*Cerambyx cerdo*)  
(Source INPN)



Triton crêté,  
*Triturus cristatus*  
(Source INPN)



Omphalodès du littoral,  
*Omphalodes littoralis*  
(source INPN)

#### 7.4.2.3 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les habitats et populations d'oiseaux et autres espèces vivant sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur les sites. Elles sont identiques pour la ZPS et la ZSC.

Tableau 40 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts

(Source : Fiches INPN ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653)

<b>Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site</b>	<b>Intensité</b>
<b><i>Incidences négatives</i></b>	
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Faible
Autres activités agricoles	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne
Captages des eaux de surface	Faible
Chasse	Faible
Endigages, remblais, plages artificielles	Faible
Envasement	Moyenne
Érosion	Forte
Habitations dispersées	Moyenne
Lignes électriques et téléphoniques	Faible
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Faible
Modification des mouvements de l'eau (marées et courants marins)	Moyenne
Piétinement, sur-fréquentation	Moyenne
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Forte
Routes, autoroutes	Moyenne
Sylviculture et opérations forestières	Faible
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Forte
Voies de navigation	Faible
Zones portuaires	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Moyenne
<b><i>Incidences positives</i></b>	
Pâturage	Forte

La vulnérabilité de ces sites est principalement liée à :

- La déprise agricole (difficultés économiques des systèmes d'élevage bovin extensifs) : des opérations locales agri-environnement sont en cours pour ralentir ce phénomène, limité cependant par la médiocre qualité des sols qui n'offrent que peu de possibilités d'intensification (à l'exception des élevages hors-sol) ;
- La forte pression touristique sur le littoral qui induit divers aménagements (routes, campings...)
- La pression urbaine importante, particulièrement sur l'île de Noirmoutier et la frange littorale ;
- Les enjeux de défense contre la mer qui peuvent induire des aménagements excessifs au détriment des dunes et de l'estran ;
- La dégradation de zones humides : dégradation et perturbation du fonctionnement hydraulique, remblaiement et aménagements divers.

#### 7.4.2.4 Protection et gestion

Le site est également couvert à hauteur de 7 % par la réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime Baie de Bourgneuf, de 1% par le site inscrit « Plage de Luzérone marais salants de Noirmoutier » et à hauteur de 4% par la forêt domaniale des Pays-de-Monts. Le Document d'objectifs (DocOb) de la ZSC a été validé par arrêté préfectoral le 20 mars 2012. Le DocOb pour la ZPS a lui été validé par arrêté préfectoral le 31 mars 2011

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000, des objectifs de gestion ont été élaborés selon les différents secteurs : les secteurs de marais, les secteurs maritimes et les secteurs dunes et forêt. 30 actions au total ont été réalisées pour gérer au mieux ce milieu.

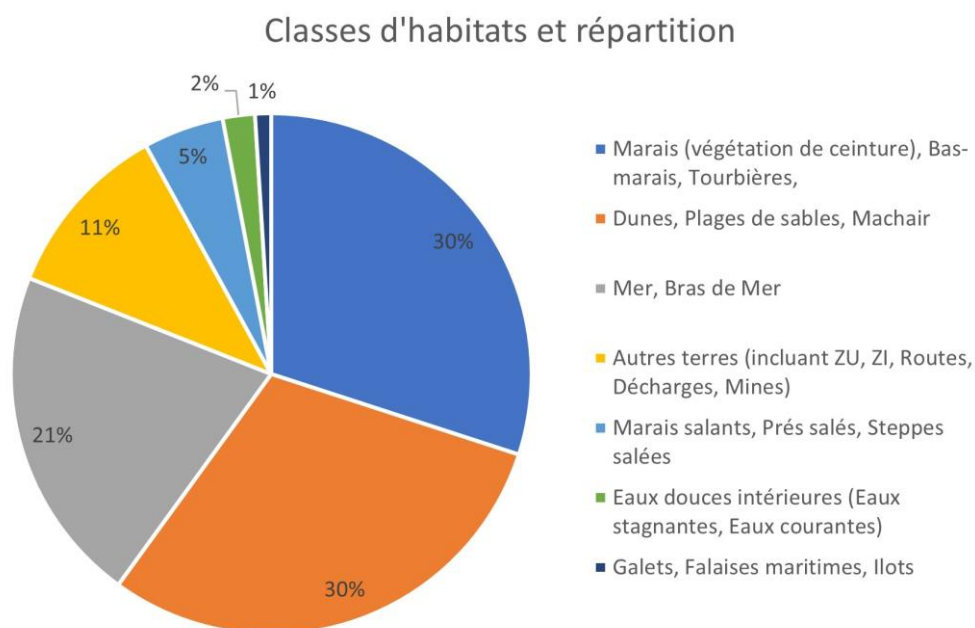
#### 7.4.3 Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay (FR5200655)

##### 7.4.3.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZSC depuis le 28 Avril 2015 (dernière mise à jour). Il s'étend sur une superficie de 1 138 ha.

Ce site est caractérisé par une **dune mobile** à microtopographie, des **dunes boisées** et, à l'arrière, un ensemble de **zones humides plus ou moins halophiles**. La surface marine représente 28% de la superficie totale du site.

Sept types d'habitats sont distingués au droit du site :



(Source : Fiche INPN FR5200655)

Figure 20 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC dont un habitat prioritaire: Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (20%).

##### 7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Sur la ZSC, 4 espèces recensées sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE :

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*, mammifère) ;

- Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*, invertébré) ;
- Oseille des rochers (*Rumex rupestris* Le Gall, plante) ;
- Omphalodès du littoral (*Omphalodes littoralis*, plante).



Loutre d'Europe  
(*Lutra lutra*)  
(Source INPN)



Agrion de mercure  
(*Coenagrion mercuriale*)  
(Source INPN)



Oseille des rochers  
(*Rumex rupestris* Le Gall)  
(source INPN)

### 7.4.3.3 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les habitats et populations vivant sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur les sites.

Tableau 41 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay (FR5200655)

(Source : Fiche INPN FR5200655)

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
<b>Incidences négatives</b>	
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Moyenne
Fertilisation	Moyenne
Autres activités agricoles	Faible
Zones urbanisées, habitations	Faible
Urbanisation continue	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Faible
Véhicules motorisés	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne
Piétinement, sur-fréquentation	Forte
Captages des eaux de surface	Moyenne
<b>Incidences positives</b>	
Pâturage	Forte
Amélioration de l'accessibilité au site	Faible

Le site présente une vulnérabilité par les dégradations liées à la sur-fréquentation des zones dunaires : piétinement, voies d'accès, prélèvements sauvages de sable.

#### 7.4.3.4 Protection et gestion

Ce site est également concerné par plusieurs types de protection nationale et régionale :

- Site classé au titre de la Loi 1930 sur les paysages sur 50% de la superficie du site Natura 2000 ;
- Un terrain acquis par le Conservatoire du Littoral, sur 5% de la surface du site Natura 2000.

Actuellement, aucun document d'objectifs (DocOb) n'encadre la gestion du site.

## 7.4.4 Synthèse des menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000

Tableau 42 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000 (hors territoire)			Total général
	FR5200653	FR5212009	FR5200655	
<b>Influence négative</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>50</b>
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	1	1	1	3
Aquaculture (eau douce et marine)		1	1	2
Autres activités agricoles	1	1	1	3
Autres intrusions et perturbations humaines	1	1	1	3
Captages des eaux de surface	1	1	1	3
Chasse		1		1
Endigages, remblais, plages artificielles	1	1		2
Envasement	1	1		2
Erosion		1		1
Fertilisation			1	1
Habitations dispersées	1	1		2
Lignes électriques et téléphoniques		1		1
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	1	1		2
Modification des mouvements de l'eau (marées et courants marins)	1	1		2
Piétinement, surfréquentation	1	1	1	3
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	1	1		2
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	1	1		2
Routes, autoroutes	1	1		2
Sylviculture et opérations forestières	1	1		2
Urbanisation continue			1	1
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	1	1	1	3
Véhicules motorisés			1	1

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000 (hors territoire)			Total général
	FR5200653	FR5212009	FR5200655	
<b>Influence négative</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>50</b>
Voies de navigation		1		1
Zones portuaires	1	1		2
Zones urbanisées, habitations	1	1	1	3
<b>Influence positive</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Amélioration de l'accessibilité au site			1	1
Pâturage	1	1	1	3
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>54</b>

## 7.4.5 Continuités écologiques identifiées

### 7.4.5.1 Présentation

- **Niveau régional**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peut utiliser la biodiversité pour vivre et se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la Trame Verte et Bleue finale.

- La carte suivante (Cf. Figure 21), extraite du SRCE des Pays de la Loire, permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité situés sur le territoire : Les **réservoirs de biodiversité terrestres**, correspondant à diverses sous-trames : boisée, bocagère, humide et milieux ouverts.

Sur la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les principaux réservoirs identifiés dans le SRCE sont : le « *Bocage d'Aizenay* », les « *Milieux humides de la vallée de la Vie* », l'« *Arrière du marais Breton et baie de Bourgneuf, bocages associés* », les « *Milieux humides des vallées de la Boulogne, de la Logne et de l'Issoire* », quelques zones bocagères ou boisées...

Certains de ces réservoirs correspondent en partie à des zones d'inventaire ZNIEFF.

- La **sous-trame aquatique**, correspondant au linéaire de cours d'eau et espaces de mobilité associés, identifiés comme réservoirs dans la TVB régionale.

De nombreux cours d'eau du territoire sont identifiés comme réservoirs de biodiversité, essentiellement La Vie et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont, la Petite Boulogne et la Boulogne et ses affluents depuis la source jusqu'au lac de Grand-Lieu. Plusieurs espèces y sont notamment recensées : Anguille européenne, Vairon, Vandoise.

Trois types de corridors écologiques sont identifiés sur le territoire :

- Des **corridors aquatiques**, liés aux cours d'eau, présents de manière homogène sur le territoire
- Des **corridors vallées**, assurant des connexions entre des réservoirs des sous-trames terrestres et aquatiques/humides via les cours d'eau, ripisylves, prairies, bocage en bordure de cours d'eau... Sur le territoire, plusieurs zones de corridors vallées sont identifiées : *vallée de la Petite Boulogne, vallée de la Vie, vallée de la Boulogne, vallée du Ligneron et vallée des affluents du Ligneron.*
- Des **corridors territoires**, généralement **bocagers**, permettant la circulation d'un grand nombre d'espèces terrestres et situés principalement à l'est du territoire.

Plusieurs éléments fragmentent néanmoins les continuités écologiques de Vie et Boulogne :

- Les **tâches d'urbanisation** ;
- Les **infrastructures de transport**, dont le niveau et le caractère fragmentant sont qualifiés selon le trafic, la largeur ou le nombre de voies, la présence de clôtures... (plusieurs points de collision avec la faune et zones de rupture de continuité sont identifiés) ;

- Concernant la continuité aquatique, le SRCE recense **une cinquantaine d'obstacles à l'écoulement**, principalement le long de la Vie et de la Boulogne : seuils en rivière (déversoirs, enrochements, radiers), obstacles induits par un pont, barrage d'Apremont...

- **Niveau local**

Une réflexion étant déjà réalisée à l'échelon régional (Pays de la Loire) et territoriale (SCoT du Pays Yon et Vie), la cartographie de la TVB du PLUi a précisé ou confirmé les secteurs déjà identifiés comme réservoirs ou corridors écologiques.

Le PLUi a donc retranscrit les connexions et réservoirs régionaux à l'échelle du territoire. Concernant la communauté de communes Vie et Boulogne, il est noté la présence :

- De **réservoirs de biodiversité** principaux le long de la Vie , la forêt d'Aizenay, ainsi que ponctuellement sur le territoire ;
- Des **réservoirs bocagers**, répartis sur tout le territoire ;
- Des **réservoirs aquatiques primaires et secondaires** ;
- Des corridors linéaires liés aux **vallées des principaux cours d'eau** (Vie, Boulogne, Petite Boulogne...)
- Des **corridors en pas japonais**, reliant plusieurs réservoirs.

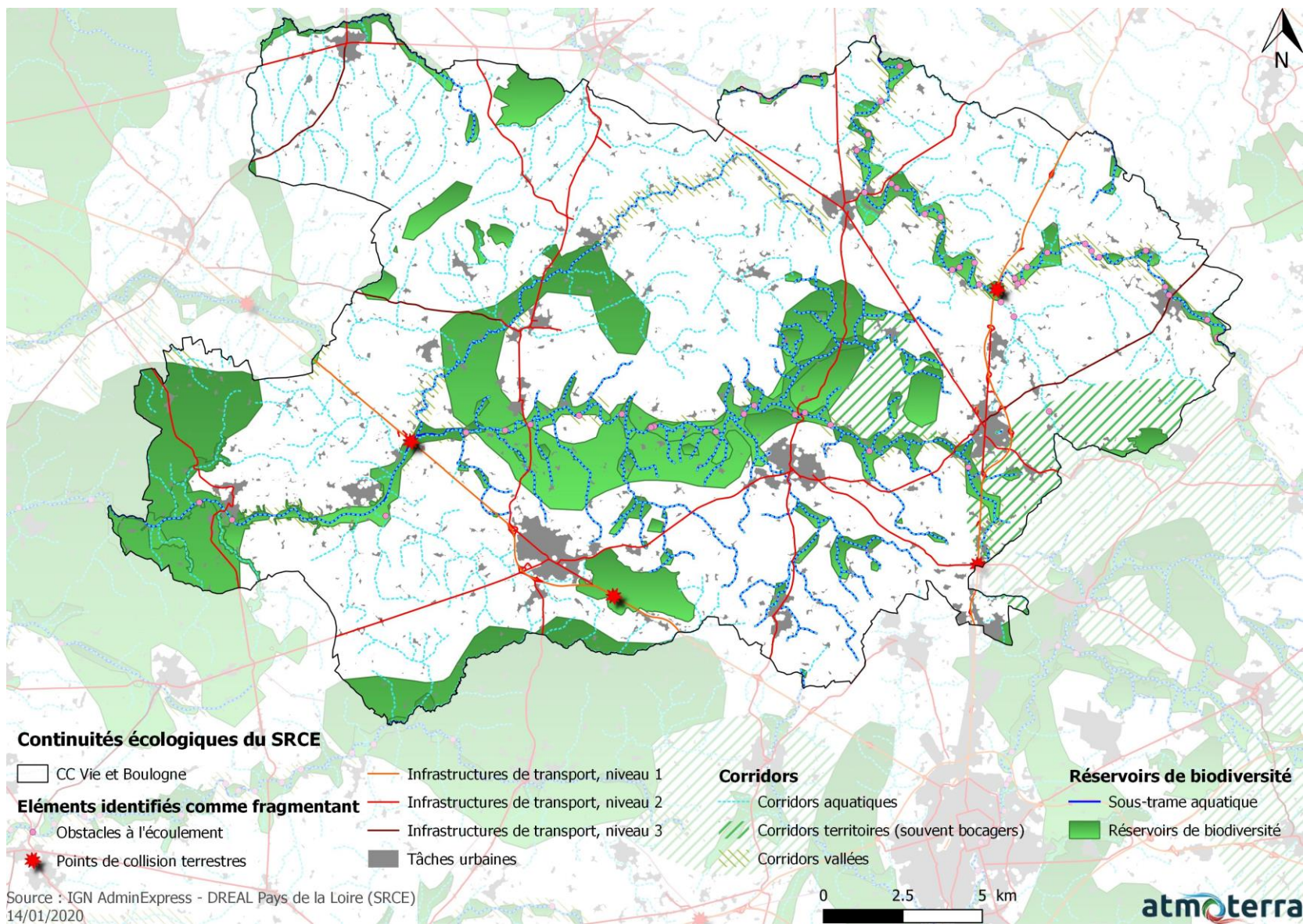


Figure 21 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés dans le SRCE (DREAL Pays de la Loire)

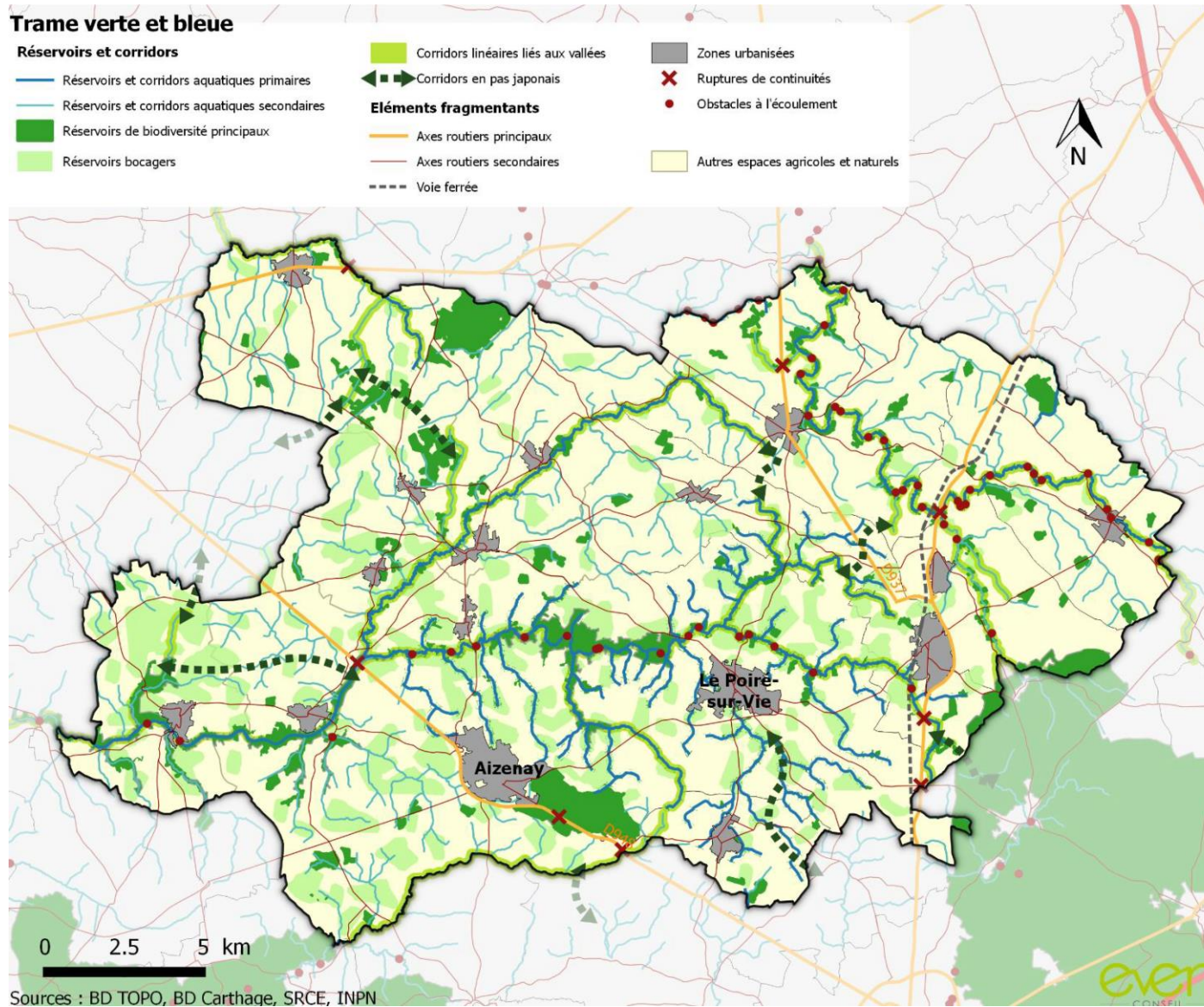


Figure 22 : Trame Verte et Bleue du PLUi de Vie et Boulogne (Tome 2 - État initial de l'environnement)

### 7.4.5.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire, les réservoirs de biodiversité peuvent cependant être connectés aux sites proches (cf. encadrés orange dans la Figure 23).

C'est notamment le cas du site Marais Breton Bais de Bourgneuf Île de Noirmoutier et forêt de Monts, relié au territoire par un corridor aquatique (rivières la Vie et le Ligneron notamment), le site Dunes de la Sauzaie et marais de la Jaunay est également en lien avec le territoire via un corridor aquatique, au niveau d'Aizenay.

Le territoire de Vie et Boulogne est également relié au lac de Grand-Lieu par la rivière la Boulogne.

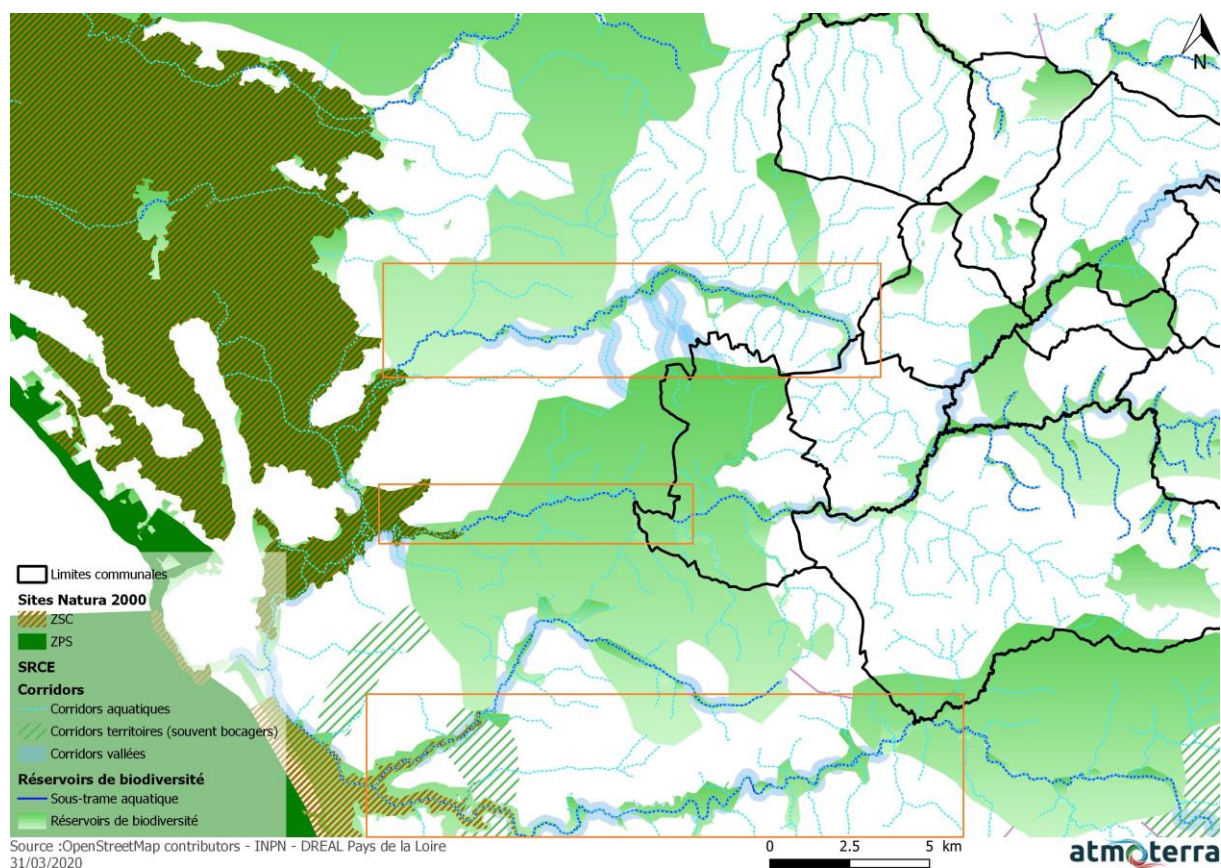


Figure 23 : Zoom sur les corridors reliant les sites Natura 2000 proches au territoire

### 7.4.6 Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000

- **Sites Natura 2000**

Le programme d'actions du PCAET n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur le réseau Natura 2000 dans la mesure où aucun site naturel du territoire de la CCVB n'en fait partie.

Une attention particulière sera néanmoins à porter aux actions 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.4 visant au développement de l'éolien, car 2 sites Natura 2000 sont situés à proximité du territoire (à l'ouest, cf. carte précédente).

En effet, les éoliennes, si elles sont situées sur un corridor écologique vers ces sites, pourraient impacter négativement les espèces durant leur migration notamment en raison de : blessure

ou mortalité par collision, fragmentation des habitats perturbation de l'aire de chasse ou du trajet migratoire. Cela concerne l'avifaune et les chiroptères de haut-vol.

Des mesures ERC ont été intégrées afin d'éviter ou réduire les incidences résiduelles négatives sur les sites Natura 2000 :

- La Trame Verte et Bleue et les continuités régionales sont intégrées dans le document cadre prévu dans l'action 2.3.1,
- Dans cette même action, un lien sera fait avec le PLUi et des conditions spécifiques d'installation et d'exploitation seront définies en fonction des zones, pour développer des projets exemplaires ;
- Des distances d'éloignement autour des zones Natura seront définies et les corridors écologiques seront intégrés dans les études de faisabilité des projets, en lien avec l'action 2.3.2 ;
- L'action 2.3.4 mentionne également le prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans le développement des projets éoliens.

- **Continuités écologiques**

La CCVB a élaboré plusieurs actions susceptibles d'avoir une incidence positive sur les corridors écologiques :

- Prise en compte des enjeux biodiversité, TVB, continuités écologiques dans les aménagements et documents d'urbanisme (actions 1.1.2, 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.4.2),
- Amélioration de la gestion des espaces verts, dont réduction des intrants et produits phytosanitaires (action 1.4.2),
- Développement, restauration, entretien des corridors : aménagement, gestion et restauration de cours d'eau et milieux humides, plantation et gestion des haies et boisements, protection des milieux (actions 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.3.2, 3.4.2),
- Diminution des consommations d'eau, des pollutions ou de l'usage de produits phytosanitaires (actions 1.4.2, 1.5.3, 3.1.1, 3.4.1, 3.4.2, 3.4.3),
- Sensibilisation, formation sur les questions environnementales en général (les pollutions, la biodiversité, les pesticides...) (actions 1.5.1 et 1.5.2).

Les actions ayant potentiellement un impact négatif ont fait l'objet de mesures ERC, qui ont été intégrées dans les fiches action correspondantes, afin d'éviter ou réduire les incidences résiduelles sur les corridors écologiques.

- Les actions 1.1.4, 1.2.2 et 1.3.2 étaient susceptibles d'avoir une incidence négative sur les continuités écologiques en raison d'aménagements liés à la mobilité et du risque de fragmentation.

Les mesures d'évitement et de réduction proposées consistent donc à limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols (pistes cyclables, parkings ou aires de covoiturage), privilégier les conversions de voies de circulation existantes. Une mesure d'accompagnement a également été proposée, à savoir développer les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs (pour améliorer l'attractivité mais

également, indirectement, pour limiter le développement de zones d'activités en périphérie de zones urbaines).

- Les actions 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.4 étaient susceptibles d'avoir une incidence négative sur les continuités écologiques par le développement de parcs éoliens.

Les mesures d'évitement et de réduction proposées consistent à intégrer les corridors écologiques (ou prendre en compte la Trame Verte et Bleue) et les enjeux paysagers dans les études de planification et de faisabilité des projets éoliens (cf. mesures ERC listées ci-dessus dans le § Sites Natura 2000)

- L'action 2.3.7 était quant à elle susceptible d'avoir un impact négatif sur les continuités écologiques par la création d'un lotissement autonome (en autoconsommation collective). La première mesure d'évitement proposée consiste à limiter l'artificialisation des sols en favorisant la rénovation ou le réaménagement de zones déjà urbanisées, ensuite une mesure de réduction proposée vise à développer l'infiltration de l'eau dans les sols, développer la plantation de haies. Les aspects paysagers et la Trame Verte et Bleue seront également à intégrer dans le cas d'un développement de dispositifs de production d'EnR.

## 8 Présentation du dispositif de suivi

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, pour chaque objectif et action, dispose d'indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions. En parallèle, l'EES propose des indicateurs de suivi environnementaux, permettant d'évaluer l'impact des actions sur l'environnement ainsi que la mise en œuvre, ou non, des mesures ERC.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactifs aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencés par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurables par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Être pertinents et faisables techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurables par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétables.
- Être reproductibles, transposables et généralisables.
- Être pertinents à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la CCVB. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité.

**Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

Tableau 43 : Indicateurs de suivi environnemental

Action		Indicateurs de suivi environnemental
<b>AXE 0 – Gouvernance du PCAET</b>		
0.0.1	Suivre et évaluer régulièrement le programme d'actions	Pas d'indicateur complémentaire proposé
<b>AXE 1 – Un territoire de partage, de proximité et solidaire</b>		
1.1.1	Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.1.2	Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)	- Surfaces artificialisées pour l'implantation des ZAE [ha/an]
1.1.3	Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire	- Surfaces artificialisées pour l'implantation des espaces de travail partagé/tiers-lieux [ha/an] - Part des projets d'espaces de travail partagé/tiers-lieux intégrant des matériaux biosourcés [%/an]
1.1.4	Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable	- Surfaces artificialisées pour le développement du secteur tourisme [ha/an] - Intervention de sensibilisation des acteurs du tourisme aux déchets, à l'approvisionnement énergétique et en eau et à l'assainissement [oui/non]
1.2.1	Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité	- Inclusion des entreprises dans le plan de mobilité (PDE.. ) [oui/non] - Inclusion de l'aspect évitement des déplacements (relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working...) dans le plan de mobilité» [oui/non]
1.2.2	Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail	- Surfaces artificialisées pour le développement des aires de covoiturage [ha/an]
1.2.3	Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en œuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs	- Surfaces artificialisées pour le développement des aires de covoiturage et de parkings [ha/an] - Nombre de stationnements vélos supplémentaires dans les établissements scolaires et administratifs [nb/an]
1.2.4	Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.2.5	Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports	- Nombre de personnes sensibilisées à l'usage des mobilités douces et des transports en commun dans le cadre des interventions auprès des publics les plus vulnérables [nb/an]
1.2.6	Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs	- Nombre de personnes sensibilisées à l'usage des mobilités douces et des transports en commun [nb/an]
1.3.1	Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.3.2	Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité	- Part modale des mobilités douces (vélo et marche) [%] - Surfaces artificialisées pour la création de pistes cyclables [%/an]
1.4.1	Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales	- Prise en compte de l'analyse de cycle de vie des véhicules dans la stratégie de renouvellement [oui/non]
1.4.2	Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable	- Evolution des consommations d'eau à destination des espaces verts communaux et intercommunaux [m3/an]

Action		Indicateurs de suivi environnemental
1.4.3	Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de critères pour les chantiers à faibles nuisances (bruit, émissions de GES, de polluants,..) [oui/non]</li> <li>- Intégration de critères sur le bilan carbone global des matériaux utilisés [oui/non]</li> </ul>
1.4.4	Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.4.5	Entretien d'une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.4.6	Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents sensibilisés à la sobriété numérique [nb/an]</li> <li>- Nombre de jours de télétravail des agents [J/an]</li> </ul>
1.5.1	Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des actions de sensibilisation du public aux questions environnementales intégrant la qualité de l'air [%/an]</li> <li>- Part des actions de sensibilisation du public aux questions environnementales intégrant la biodiversité [%/an]</li> </ul>
1.5.2	Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des actions de sensibilisation du jeune public aux questions environnementales intégrant la qualité de l'air [%/an]</li> <li>- Part des actions de sensibilisation du jeune public aux questions environnementales intégrant la biodiversité [%/an]</li> </ul>
1.5.3	Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.5.4	Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique	Pas d'indicateur complémentaire proposé
1.5.5	Créer un évènement phare annuel ou biennuel Climat-air-énergie	Pas d'indicateur complémentaire proposé
<b>AXE 2 - Un territoire sobre et autonome</b>		
2.1.1	Mettre en place un guichet unique Habitat-Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils donnés sur la qualité de l'air, la ventilation, l'adaptation du bâti au changement climatique [oui/non]</li> <li>- Part des projets intégrant des matériaux biosourcés [%/an]</li> </ul>
2.2.1	Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils donnés sur la qualité de l'air, la ventilation, l'adaptation du bâti au changement climatique [oui/non]</li> <li>-</li> </ul>
2.2.2	Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des projets intégrant des matériaux biosourcés [%/an]</li> </ul>
2.3.1	Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de la TVB, des milieux naturels, des enjeux paysagers, patrimoniaux et captages d'eau dans le document cadre [oui/non]</li> <li>- Contenu du document transposé dans le PLUi [oui/non]</li> <li>- Distance d'approvisionnement maximum définie pour les gisements bois et méthanisation [oui/non]</li> </ul>
2.3.2	Choisir un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien puis suivre le développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance d'éloignement définie autour de zones Natura 2000 voisines et des monuments historiques [oui/non, km]</li> <li>- Part des études de faisabilité intégrant les enjeux biodiversité, continuités écologiques et paysage intégrés [%/an]</li> </ul>
2.3.3	Faciliter le développement du solaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces artificialisées pour la production solaire [ha/an]</li> <li>- Enjeux patrimoniaux intégrés dans le cadastre solaire [oui/non]</li> </ul>

Action	Indicateurs de suivi environnemental
2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part d'EnR sans combustion [%/an]</li> <li>Méthanisation</li> <li>- Part de CIVE dans le gisement pour la méthanisation [%/an]</li> <li>- Part de projets intégrant l'étude des nuisances olfactives [%/an]</li> <li>- Part de projets évitant ou réduisant les impacts des épandages sur l'eau et les sols [%/an]</li> <li>- Distance moyenne d'approvisionnement en matière organique [km/unité de méthanisation]</li> <li>Éolien</li> <li>- Part des études de faisabilité intégrant les enjeux biodiversité, continuités écologiques et paysage intégrés [%/an]</li> <li>Solaire</li> <li>- Surfaces artificialisées pour la production solaire [ha/an]</li> <li>- Part des projets intégrant les enjeux patrimoniaux et paysagers [%/an]</li> <li>Bois-énergie</li> <li>- Part des déchets de bois d'œuvre valorisés en bois énergie [% du gisement/an]</li> </ul>
2.3.5 Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations transmises sur les avantages et les incidences environnementales des différents types d'EnR [nombre de réunions, actions de formation/an]</li> <li>- Part des gisements EnR disponibles utilisés [%/type d'EnR/an]</li> </ul>
2.3.6 Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part d'EnR sans combustion [%/an]</li> </ul>
2.3.7 Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface artificialisée pour le lotissement [ha]</li> <li>- Mesures prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales [oui/non, superficie concernée]</li> <li>- Linéaire de haies plantées dans le lotissement [km]</li> </ul>
2.4.1 Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôts sauvages [nombre ou volume/an]</li> </ul>
2.4.2 Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire	Pas d'indicateur complémentaire proposé
2.4.3 Mettre en place une valorisation locale des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de déchets verts valorisés [%/an]</li> </ul>
2.4.4 Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface artificialisée [ha/projet]</li> </ul>
<b>AXE 3 – Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes</b>	
3.1.1 Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau à usage agricole [m3/an]</li> <li>- Nombre d'expérimentations pour limiter la consommation d'eau dans le secteur agricole (cultures alternatives, couverture des sols [nombre/an à l'échelle du territoire])</li> </ul>
3.1.2 Animer un plan ambitieux de mobilisation et de communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.1.3 Développer les produits locaux et responsables en restauration collective	Pas d'indicateur complémentaire proposé

Action	Indicateurs de suivi environnemental
3.1.4 Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locales et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.1.5 Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.1.6 Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone	- Part de jeunes agriculteurs nouvellement installés en bio ou en transition [%/an]
3.1.7 Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique	- Prise en compte des aspects et contraintes juridiques et réglementaires dans la mise en œuvre de l'action [oui/non]
3.2.1 Filière bois d'œuvre et bois énergie : mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des déchets de bois d'œuvre valorisés en bois énergie [% du gisement/an]</li> <li>- Linéaire de haies protégées dans le PLUi [ha/an]</li> <li>- Part du potentiel bois-énergie utilisé %/an]</li> <li>- Part d'espèces plantées répondant aux enjeux du changement climatique, des consommations d'eau, du potentiel allergène [%/an]</li> </ul>
3.2.2 Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces artificialisées [ha/an]</li> <li>- Coefficient de végétalisation intégré dans le PLUi [oui/non]</li> <li>- Toitures et murs végétalisés [superficie/an]</li> <li>- Boisements protégés par le PLUi [ha/an]</li> </ul>
3.3.1 Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements) et mettre en place un plan de formation pour les collectivités afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou rénovation	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.3.2 Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface artificialisée [ha/an]</li> <li>- Couverture arborée en ville [ha/an/ville]</li> <li>- Consommations d'électricité de l'éclairage public [MWh/an]</li> <li>- Trame noire développée [oui/non]</li> <li>- Habitats (nichoirs) pour chiroptères installés [nombre/an]</li> </ul>
3.3.3 Maîtriser la consommation d'espaces à travers le PLUiH	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.3.4 Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PiCS)	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.4.1 Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.4.2 Protéger les cours d'eau, et les zones humides	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.4.3 Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers	Pas d'indicateur complémentaire proposé
3.5.1 Suivre la qualité de l'air extérieur	- Actions menées pour informer sur la qualité de l'air et les solutions à mettre en place [oui/non, nombre/an]
3.5.2 Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon...)	- Actions menées pour informer sur la qualité de l'air et les solutions à mettre en place (ventilation...) [oui/non, nombre/an]



## 9 Liens du PCAET avec les documents, schémas et plans

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Tableau 44 : Niveau de cohérence

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

### 9.1 Liens avec les schémas et documents règlementaires

#### 9.1.1 Prise en compte de la SNBC

La prise en compte de la SNBC par le PCAET est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 45 : Prise en compte de la SNBC

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du plan d'action du PCAET avec la SNBC
<p><b>Transports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation T1 : Donner au secteur des signaux prix incitatifs</li> <li>- Orientation T2 : Fixer des objectifs clairs et cohérents avec les objectifs visés pour la transition énergétique des parcs</li> <li>- Orientation T3 : Accompagner l'évolution des flottes pour tous les modes de transport</li> <li>- Orientation T4 : Soutenir les collectivités locales et les entreprises dans la mise en place d'initiatives innovantes</li> <li>- Orientation T5 : Encourager le report modal en soutenant les mobilités actives et les transports massifiés et collectifs (fret et voyageurs) et en développant l'intermodalité</li> <li>- Orientation T6 : Maîtriser la hausse de la demande de transport</li> </ul>	<p>Les 6 actions de l'action-cadre 1.2 visent à améliorer les pratiques de mobilité et développer la mobilité partagée : covoiturage, plans de mobilité, gestion des déplacements, sensibilisation aux modes des déplacements alternatifs, développement des transports en commun. L'action cadre 1.3 développera les transports actifs que sont la marche et le vélo, via un Schéma Directeur des Modes Actifs.</p> <p>L'action 1.4.1 optimisera les flottes de véhicules communales et intercommunales afin de garantir l'exemplarité des collectivités.</p>
<p><b>Bâtiments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation B1 : Guider l'évolution du mix énergétique sur la phase d'usage des bâtiments existants et neufs vers une consommation énergétique totalement décarbonée</li> <li>- Orientation B2 : Inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC</li> </ul>	<p>Les actions-cadre 2.1 et 2.2 visent la rénovation des bâtiments.</p> <p>L'action 2.1.1 permettra la mise en œuvre d'un guichet unique Habitat afin d'orienter les particuliers dans leur projet de rénovation notamment.</p> <p>L'action 2.2.1 vise plus spécifiquement le bâti public : diagnostic des bâtiments, suivi des consommations, formation et information des agents sur divers sujets, adaptation au changement climatique, rénovation, utilisation de matériaux biosourcés.</p>

<p>équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation B3 : Accroître les niveaux de performance énergie et carbone sur les bâtiments neufs dans les futures réglementations environnementales</li> <li>- Orientation B4 : Viser une meilleure efficacité énergétique des équipements et une sobriété des usages</li> </ul>	<p>L'action 2.2.2 a pour objectif de développer le recours aux matériaux biosourcés, en particulier dans l'isolation du bâti public.</p>
<p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation A1 : Réduire les émissions directes et indirectes de N2O et CH4, en s'appuyant sur l'agro-écologie et l'agriculture de précision</li> <li>- Orientation A2 : Réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie fossile et développer l'usage des énergies renouvelables</li> <li>- Orientation A3 : Développer la production d'énergie décarbonée et la bioéconomie pour contribuer à la réduction des émissions de CO2 françaises, et renforcer la valeur ajoutée du secteur agricole</li> <li>- Orientation A4 : Stopper le déstockage actuel de carbone des sols agricoles et inverser la tendance, en lien avec l'initiative « 4p1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »</li> <li>- Orientation A5 : Influencer la demande et la consommation dans les filières agro-alimentaires en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)</li> <li>- Orientation A6 : Améliorer les méthodologies d'inventaires et de suivi</li> </ul>	<p>L'action-cadre 3.1 a pour objectif de développer une agriculture et une alimentation bas carbone. Les actions 3.1.1 et 3.1.2 vont permettre de communiquer et développer des groupes de travaux et de réflexion pour développer des systèmes agricoles plus résilients et autonomes (gestion de l'eau, choix des cultures adaptées au changement climatique, produits phytosanitaires et intrants, diagnostic d'exploitations, accompagnement des agriculteurs... Les actions 3.1.3 et 3.1.4 visent à développer l'offre en produits locaux dans la restauration collective, ainsi que les moyens de distribution et de commercialisation. L'action 3.1.5 vise à développer un marché local du carbone et l'action 3.1.6 à favoriser la transmission et l'installation d'exploitations bas carbone (et adaptées au changement climatique). L'action cadre 3.2 vise à développer et améliorer la gestion des haies. L'action 2.3.4 vise à développer les énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles : méthanisation, bois-énergie, solaire et micro-éolien. L'action 3.4.1 vise à adapter le système agricole au changement climatique en optimisant et réduisant les besoins en eau.</p>
<p><b>Forêt-bois</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation F1 : En amont, assurer dans le temps la conservation et le renforcement des puits et des stocks de carbone du secteur forêt-bois, ainsi que leur résilience aux stress climatiques</li> <li>- Orientation F2 : Maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois en jouant sur l'offre et la demande</li> <li>- Orientation F3 : Évaluer la mise en œuvre des politiques induites et les ajuster régulièrement en conséquence, pour garantir l'atteinte des résultats et des co-bénéfices attendus</li> </ul>	<p>L'action cadre 3.2 vise à développer et améliorer la gestion des forêts et des haies. L'action 3.2.1 concerne les filières bois d'œuvre et bois d'énergie et promeut un développement et une gestion durable des forêts et des haies ainsi qu'un développement des surfaces boisées (identification des continuités et trames vertes, conseils sur les périodes et fréquences de tailles et coupes, choix d'espèces adaptées, enjeux pollen et consommations d'eau...) L'action 2.1.1. comprend la sensibilisation des professionnels et particuliers à l'utilisation de matériaux biosourcés. L'action 2.2.2 a pour objectif de développer le recours aux matériaux biosourcés, en particulier dans l'isolation du bâti public.</p>
<p><b>Industrie</b></p>	<p>L'action-cadre 1.1 vise à accompagner la mutation du secteur économique. 4 actions y sont développées et</p>

- Orientation I1 : Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et le développement de nouvelles filières
- Orientation I2 : Engager dès aujourd'hui le développement et l'adoption de technologies de rupture pour réduire et si possible supprimer les émissions résiduelles
- Orientation I3 : Donner un cadre incitant à la maîtrise de la demande en énergie et en matières, en privilégiant les énergies décarbonées et l'économie circulaire

concernent la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale, l'éco-conception des ZAE, la mise en œuvre d'espaces de travail partagé et le développement d'un tourisme durable.

Les actions 2.1.1 et 2.2.2 visent à développer une filière de matériaux biosourcés.

L'économie circulaire sera encouragée par l'action 2.4.4 visant à renforcer les flux de matière vers les recycleries et créer un Repair Café.

### Production d'énergie

- Orientation E1 : Décarboner et diversifier le mix énergétique notamment via le développement des énergies renouvelables (biomasse, chaleur et électricité décarbonées)
- Orientation E2 : Maîtriser la demande via l'efficacité énergétique et la sobriété et lisser la courbe de demande électrique en atténuant les pointes de consommation saisonnières et journalières
- Orientation E3 : Préciser les options pour mieux éclairer les choix structurants de long terme, notamment le devenir des réseaux de gaz et de chaleur

L'action-cadre 2.3 indique l'ambition du territoire de tendre vers un territoire à énergie positive. Les actions déclinées visent donc à :

- Communiquer auprès du public sur le développement des EnR, les avantages et inconvénients (action 2.3.3, 2.3.6)
- Encadrer le développement des EnR (document cadre prévu dans l'action 2.3.1),
- Accompagner le développement des projets, notamment citoyens ou dans les exploitations agricoles (action 2.3.5)
- Développer l'éolien, le photovoltaïque, le bois-énergie et la méthanisation (action 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4)
- Expérimenter l'autoconsommation à l'échelle collective (action 2.3.7)

Les actions viseront également à promouvoir le développement des EnR, notamment en remplacement de moyens de chauffage plus polluants, dans le cas de projets de rénovation par exemple.

### Déchets

- Orientation D1 : Inciter l'ensemble des acteurs à une réduction de leurs déchets
- Orientation D2 : Inciter les producteurs à prévenir la génération de déchets dès la phase de conception des produits
- Orientation D3 : Améliorer la collecte et la gestion des déchets en développant la valorisation et en améliorant l'efficacité des filières de traitement

L'objectif du territoire est de tendre vers le zéro déchet. À ce titre l'action-cadre 2.4 est divisée en 4 actions. Elles visent à animer durablement une démarche de réduction et prévention des déchets (particuliers, restauration collective, écoles, entreprises en lien avec l'EIT), à poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative ainsi qu'à valoriser localement les biodéchets (par la mise en place de plateformes de compostage, le prêt de broyeurs de végétaux...).

L'économie circulaire sera encouragée par les actions 1.1.1 (animation économique dans une démarche d'EIT) et 2.4.4 visant à renforcer les flux de matière vers les recycleries et créer un Repair Café.

Les collectivités seront également concernées, via l'action 1.4.4.

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC. Toutes vont dans le sens de ces orientations. LE PCAET a donc bien pris en compte la SNBC.



L'Article L.100-4 du Code de l'Énergie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Tableau 46 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Énergie

Article L.100-4 du Code de l'Énergie	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la CC
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>Dans le PCAET, la baisse des émissions de GES visée est estimée à -24% pour 2030 et -46% pour 2050, par rapport à 2016.</p> <p>Les émissions de GES du territoire en 1990 ne sont pas connues, et il n'est ainsi pas possible de transposer l'objectif national au territoire ; Toutefois, la stratégie de réduction des GES portée par la CCVB ne semblent <b>pas suffisante pour atteindre les objectifs nationaux</b>. Ceci est lié au fait que la stratégie a été définie en 2019, alors que les nouveaux objectifs de la SNBC ont été adoptés en novembre 2019. (cf. partie 2.3.4.2 et 6.1.5.4)</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>Le PCAET vise à réduire de 24% les consommations énergétiques d'ici 2030 et de 46% en 2050, par rapport à 2016.</p> <p>La stratégie de la CCVB est en <b>cohérente</b> avec les objectifs nationaux pour 2030 mais <b>a une ambition légèrement inférieure</b> dans ses objectifs à long terme (2050).</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables à 41% de la consommation d'énergie en 2030.</p> <p>La stratégie de la CCVB est donc <b>plus ambitieuse que les objectifs nationaux</b> pour 2030.</p>

Pour les émissions de GES, la **SNBC2 fixe des objectifs de réduction par secteur**. La figure suivante présente la comparaison par secteur des objectifs de la CCVB et de ces objectifs nationaux. À noter que les objectifs de la SNBC sont basés sur l'année 2015 et que les objectifs du territoire sont basés sur l'année 2016.

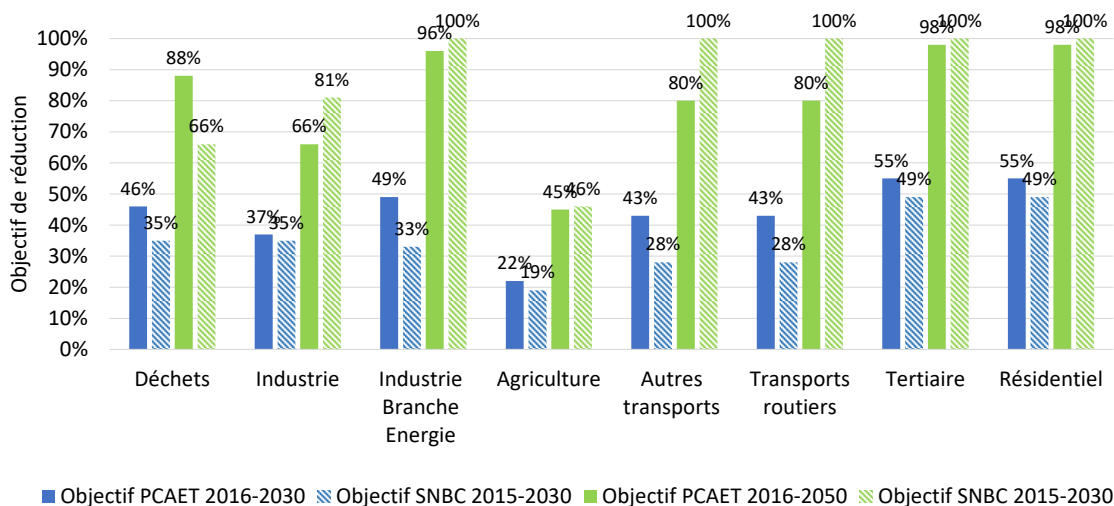


Figure 24 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur de la CCVB et de la SNBC2

Les objectifs du territoire en termes de réduction des émissions de GES du secteur **déchets** sont plus ambitieuses que les objectifs nationaux que ce soit en 2030 ou en 2050. Les objectifs en termes dans le secteur **agricole**, la branche **énergie**, le **tertiaire** et le **résidentiel** sont également plus ambitieux que les objectifs de la SNBC à l’horizon 2030. Ils n’atteignent pas les objectifs 2050 mais s’en rapprochent fortement.

Enfin, les objectifs à l’horizon 2030 sont atteints pour les secteurs **industrie et transport** mais pas à l’horizon 2050. Il conviendra d’accroître les efforts dans ces secteurs pour se conformer à la stratégie nationale.

### 9.1.2 Compatibilité avec le SRCAE Pays de la Loire

Le tableau ci-dessous présente la comptabilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Pays de la Loire :

Tableau 47 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE

Orientations structurantes et transversales du SRCAE	Compatibilité du PCAET
<b>AGRICULTURE</b>	
Développer les exploitations à faible dépendance énergétique. Inciter au changement des pratiques agricoles et de l’élevage. Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles.	L’action-cadre 3.1 a pour objectif de développer une agriculture et une alimentation bas carbone. Les actions 3.1.1 et 3.1.2 vont permettre de communiquer et développer des groupes de travail et de réflexion pour développer des systèmes agricoles plus résilients et autonomes (gestion de l’eau, choix des cultures adaptées au changement climatique, produits phytosanitaires et intrants, diagnostic d’exploitations, accompagnement des agriculteurs... L’action 3.1.5 vise à développer un marché local du carbone et l’action 3.1.6 à favoriser la transmission et l’installation d’exploitations bas carbone (et adaptées au changement climatique). L’action cadre 3.2 vise à développer et améliorer la gestion des haies.

Orientations structurantes et transversales du SRCAE	Compatibilité du PCAET
	<p>L'action 2.3.4 vise à développer les énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles : méthanisation, bois-énergie, solaire et micro-éolien.</p> <p>L'action 3.4.1 vise à adapter le système agricole au changement climatique en optimisant et réduisant les besoins en eau.</p>
<b>BÂTIMENTS</b>	
<p>Réhabiliter le parc existant.</p> <p>Développer les EnR dans ce secteur.</p> <p>Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments.</p>	<p>Les actions-cadre 2.1 et 2.2 visent la rénovation des bâtiments.</p> <p>L'action 2.1.1 permettra la mise en œuvre d'un guichet unique Habitat afin d'orienter les particuliers dans leur projet de rénovation notamment.</p> <p>L'action 2.2.1 vise plus spécifiquement le bâti public : diagnostic des bâtiments, suivi des consommations, formation et information des agents sur divers sujets, adaptation au changement climatique, rénovation.</p> <p>L'action 2.2.2 a pour objectif de développer le recours aux matériaux biosourcés, en particulier dans l'isolation du bâti public.</p> <p>Les actions viseront également à promouvoir le développement des EnR, notamment en remplacement de moyens de chauffage plus polluants, lors des projets de rénovation par exemple.</p>
<b>INDUSTRIE</b>	
<p>Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique.</p> <p>Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle.</p>	<p>L'action-cadre 1.1 vise à accompagner la mutation du secteur économique. 4 actions y sont développées et concernent la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale, l'éco-conception des ZAE, la mise en œuvre d'espaces de travail partagé et le développement d'un tourisme durable.</p> <p>L'action 2.2.2 vise à développer une filière de matériaux biosourcés.</p> <p>L'économie circulaire sera encouragée par les actions 2.1.1 d'animation d'une démarche d'EIT et 2.4.4 visant à renforcer les flux de matière vers les recycleries et créer un Repair Café.</p>
<b>TRANSPORTS</b>	
<p>Développer les modes alternatifs au routier.</p> <p>Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport.</p> <p>Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique.</p>	<p>Les 6 actions de l'action-cadre 1.2 vise à améliorer les pratiques de mobilité et développer la mobilité partagée : covoiturage, plans de mobilité, gestion des déplacements, sensibilisation aux modes des déplacements alternatifs, développement des transports en commun. L'action cadre 1.3 développera les transports actifs que sont la marche et le vélo, via un Schéma Directeur des Modes Actifs.</p> <p>L'action 1.4.1 optimisera les flottes de véhicules communales et intercommunales afin de garantir l'exemplarité des collectivités.</p> <p>Les actions 3.3.1 et 3.3.2 comportent l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans les projets d'aménagement du territoire</p>
<b>EnR</b>	

Orientations structurantes et transversales du SRCAE	Compatibilité du PCAET
<p>Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois-énergie.  Maîtriser la demande en bois-énergie.  Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles.  Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptées aux territoires.  Développer l'éolien terrestre dans le respect de l'environnement.  Favoriser le déploiement de la géothermie.  Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques.  Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique.  Maintenir et renforcer la filière solaire PV.</p>	<p>L'action-cadre 2.3 indique l'ambition du territoire de devenir un territoire à énergie positive. Les actions déclinées visent donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer auprès du public sur le développement des EnR, les avantages et inconvénients (action 2.3.3, 2.3.6)</li> <li>- Encadrer le développement des EnR (document cadre prévu dans l'action 2.3.1), en faisant le lien avec le guichet unique Habitat (action 2.1.1)</li> <li>- Accompagner le développement des projets, notamment citoyens ou dans les exploitations agricoles (actions 2.3.4 et 2.3.5)</li> <li>- Développer l'éolien, le photovoltaïque, le bois-énergie et la méthanisation (action 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4)</li> <li>- Expérimenter l'autoconsommation à l'échelle collective (action 2.3.7)</li> </ul> <p>Les actions viseront également à promouvoir le développement des EnR, notamment en remplacement de moyens de chauffage plus polluants, lors des projets de rénovation par exemple.</p>
<b>QUALITÉ DE L'AIR</b>	
<p>Améliorer les connaissances et l'information régionales sur la qualité de l'air.  Limiter les émissions polluantes et améliorer la qualité de l'air.</p>	<p>La plupart des actions du PCAET contribuent à améliorer la qualité de l'air dans divers secteurs : transports, agriculture, bâtiments et chauffage...</p> <p>L'action-cadre 3.5 vise spécifiquement au suivi et à la préservation de la qualité de l'air extérieur et intérieur (notamment dans les écoles et dans l'habitat).</p>
<b>ADAPTATION</b>	
<p>Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger les ressources des effets du changement climatique sur le court terme.  Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants.  Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels.  Assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme.</p>	<p>Les actions 1.5.1 et 1.5.2 visent à sensibiliser le grand public et en particulier les jeunes à l'adaptation au changement climatique notamment.  L'action-cadre 3.3 est destinée à adapter les zones urbaines au changement climatique.  L'action 3.3.1 permettra de fournir aux communes une ingénierie en aménagement ainsi qu'un plan de formation des agents sur les enjeux climat-air-énergie et leur intégration dans les opérations d'aménagement, de construction ou de rénovation (thématiques proposées : zéro artificialisation, infiltration des eaux, conception bioclimatique, adaptation du bâti au changement climatique...).</p> <p>L'action 3.3.2 vise concrètement à développer des projets en accord avec les enjeux de biodiversité, continuités écologiques, limitation de l'artificialisation des sols. Les espaces verts seront préservés au sein du PLUiH, la couverture arborée en ville sera développée et des habitats pour chiroptères seront mis en place.</p> <p>L'action 3.3.3 vise à maîtriser la consommation d'espaces via des mesures intégrées dans le PLUiH.</p> <p>Concernant la ressource en eau, l'action-cadre 3.4 vise à préserver l'eau qualitativement et quantitativement, ainsi qu'à préserver les zones humides.</p>

Orientations structurantes et transversales du SRCAE	Compatibilité du PCAET
	<p>L'activité agricole et la filière bois seront également développées de manière durable afin d'assurer leur résilience (actions cadre 3.1 et 3.2).</p> <p>Des actions seront aussi mises en œuvre en matière d'adaptation du bâti au changement climatique (actions cadre 2.1 et 2.2) .</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE. Toutes vont dans le sens de ces orientations. LE PCAET est donc compatible avec le SRCAE.

### 9.1.3 Prise en compte du SCoT du Pays Yon et Vie

Les orientations stratégiques du SCoT du Pays d'Yon et Vie sont présentées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT révisé, approuvé le 11 février 2020. Il a été vérifié que les orientations du PCAET ne s'éloignent pas des orientations fondamentales et grands objectifs du SCoT.

Tableau 48 : Prise en compte du SCoT Yon & Vie dans le PCAET

Orientations et objectifs du SCoT	Prise en compte du SCoT par le PCAET
<b>Organisation et développement équilibré du territoire pour un cadre de vie préservé</b>	
<b>Un territoire structuré</b>	
<p><b>Un étalement urbain limité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les grands équilibres</li> <li>- Préserver les sites naturels, agricoles et forestiers</li> <li>- Tendre vers 50% de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers</li> <li>- Organiser le développement urbain et limiter les extensions</li> <li>- Restructurer les espaces urbanisés</li> </ul>	<p>L'action 3.3.3 vise à maîtriser la consommation d'espaces via des mesures intégrées dans le PLUiH.</p> <p>Les actions liées à la rénovation ou à l'aménagement du territoire veilleront également à limiter l'artificialisation en encourageant la rénovation et la densification.</p> <p>L'extension des ZAE sera également encadrée (action 1.1.2).</p> <p>Les cours d'eau et zones humides feront l'objet d'actions de restauration et préservation (action 3.4.2).</p> <p>La gestion durable des haies et boisements sera encouragée (actions 3.2.1 et 3.2.2)</p>
<p><b>Un projet structuré par le cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur les limites ville nature</li> <li>- Valoriser les paysages</li> <li>- Préserver des coupures à l'urbanisation</li> <li>- Protéger les espaces urbains</li> </ul>	<p>L'action 3.3.3 vise à maîtriser la consommation d'espaces, naturels et agricoles entre autres, via des mesures intégrées dans le PLUiH, ainsi qu'à limiter l'urbanisation. L'extension des ZAE sera également encadrée (action 1.1.2).</p> <p>L'action 3.3.2 permettra de valoriser les espaces urbains et d'améliorer le cadre de vie en intégrant la nature en ville et en développant la Trame Verte et Bleue. Il sera également porté une attention à la pollution lumineuse, en développant une trame noire.</p>
<p><b>Des ressources naturelles préservées et valorisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuités écologiques, nature en ville, sensibilisation, prise en compte des</li> </ul>	

Orientations et objectifs du SCoT	Prise en compte du SCoT par le PCAET
<p>milieux naturels et agricoles dans le développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressource en eau</li> <li>- Prévention des risques naturels, technologiques et des nuisances</li> <li>- Développer l'économie circulaire (carrières, gestion des déchets)</li> </ul>	<p>Les agriculteurs, citoyens et collectivités seront encouragés à planter des haies afin de développer ou renforcer la trame verte (actions 3.2.1 et 3.2.2).</p> <p>L'action-cadre 3.4 vise à protéger la ressource en eau, les cours d'eau et les milieux humides.</p> <p>Les risques naturels seront spécifiquement traités au travers de l'action 3.3.4 relative à la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde.</p> <p>En matière de gestion des déchets, le territoire a développé afin de réduire, sinon valoriser, les déchets produits (action-cadre 2.4 ; action 1.4.4).</p> <p>Des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques seront également menées (action-cadre 1.5).</p>
<b>Confortement et développement de l'emploi</b>	
<p><b>Construction d'une organisation lisible des sites d'activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du rôle des centres urbains (favoriser les implantations, attractivité, organiser l'offre de services de proximité...)</li> <li>- Améliorer la lisibilité de l'offre en ZAE (stratégie cohérente d'accueil, développer la qualité des ZAE et leur intégration fonctionnelle et paysagère, optimiser l'usage du foncier et maîtriser la consommation foncière)</li> </ul>	<p>Le PLUiH visera à maîtriser la consommation foncière et l'étalement urbain (action 3.3.3) via notamment la densification et le développement d'activités en zone urbaine sont également encouragées.</p> <p>L'action 1.1.2 vise à développer l'éco-conception dans la réalisation des projets de ZAE et à limiter les projets : étudier les potentiels de développement d'activités en centre-bourgs ou zones déjà urbanisées, optimiser le foncier, améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité, continuités, paysage, climat (îlot de chaleur, eau, infiltration...).</p>
<p><b>Valoriser et structurer les filières du territoire Formation tout au long de la vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovation et excellence du territoire en lien avec le monde de la recherche et de l'enseignement (industrie, logistique, accompagner les mutations des modes de production et consommation)</li> <li>- Être en pointe des transitions énergétique et numérique</li> <li>- Capter le tourisme de passage (tourisme de proximité et de nature, tourisme événementiel, offre locale de loisirs)</li> </ul>	<p>L'action cadre 1.1 vise à accompagner le monde économique dans la transition environnementale.</p> <p>L'action-cadre 3.1 vise à favoriser l'agriculture et l'alimentation bas carbone. Elle vise ainsi à modifier les habitudes et accompagner les citoyens vers des changements de modes de production et de consommation. L'accent est mis sur le développement d'une production et d'une consommation locale, biologique quand c'est possible.</p> <p>Le développement des EnR participera à la transition énergétique du territoire (action-cadre 2.3).</p> <p>L'action 1.1.4 vise à développer une stratégie de tourisme durable.</p>
<p><b>Accompagnement du développement commercial et artisanal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les centres urbains pour l'accueil des activités commerciales et artisanales</li> <li>- Encadrer le développement des ZC dédiées (maîtriser le développement en vue d'un usage économe du foncier)</li> <li>- Limiter le développement commercial hors des centres urbains et des ZC dédiées</li> </ul>	<p>Le PLUiH visera à maîtriser la consommation foncière et l'étalement urbain (action 3.3.3).</p> <p>L'action 1.1.2 vise à développer l'éco-conception dans la réalisation des projets de ZAE et à limiter les projets : étudier les potentiels de développement d'activités en centre-bourgs ou zones déjà urbanisées, optimiser le foncier, améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité, continuités, paysage, climat (îlot de chaleur, eau, infiltration...).</p> <p>La densification et le développement d'activités en zone urbaine sont également encouragées.</p>
<b>L'habitant au cœur du projet : territoires et mobilités</b>	

Orientations et objectifs du SCoT	Prise en compte du SCoT par le PCAET
<p><b>Croissance démographique maîtrisée et parcours résidentiels facilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mixité sociale</li> <li>- Accompagner les nouveaux modes d'habiter et de construction</li> <li>- Répondre aux besoins des publics spécifiques</li> </ul>	<p>Les actions 2.1.1 à 2.2.2 visent à rénover et développer des bâtiments, permettant une diminution des consommations d'énergie, une adaptation au changement climatique et au confort estival... Les EnR seront également encouragées.</p> <p>L'action 3.3.1 encouragera également les communes à développer des habitants innovants : habitat partagée ou intergénérationnel par exemple.</p>
<p><b>Mobilité pour tous</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement urbain recentré sur la proximité des services</li> <li>- Cohérence entre développement urbain et transports collectifs</li> <li>- Augmenter les déplacements actifs, les modes partagés, stabiliser les déplacements individuels motorisés</li> </ul>	<p>Les actions-cadre 1.2 et 1.3 concernent la mobilité du territoire.</p> <p>L'élaboration de plans de mobilité (actions 1.2.1 et 1.2.3) permettra de mettre en place des services cohérents et adaptés aux besoins à différentes échelles (territoire, entreprises, établissements administratifs).</p> <p>L'action 1.2.4 permettra de développer la multimodalité en cohérence avec les territoires voisins ainsi que la région.</p> <p>Les actions 1.2.2 et 1.2.6 développeront les modes alternatifs et le covoiturage.</p> <p>L'action-cadre 1.3.visera à développer spécifiquement les modes actifs (vélo et marche).</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations du SCoT. Toutes vont dans le sens de ces orientations. Le PCAET a donc bien pris en compte le SCOT.

## 9.2 Synthèse des relations avec l'ensemble des plans et schémas concernés

Tableau 49 : Cohérence du PCAET avec les autres plans

	Plans	Commentaires
Documents nationaux	SNBC	Cf. §9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principales directions du PNACC 2. Elles visent en effet à <b>réduire les émissions de GES</b> (logement, mobilité, énergie), <b>adapter la bâti</b> (rénovation, EnR, confort estival). L'adaptation au changement climatique est mise en avant dans le PCAET par des actions concernant la gestion de la ressource en eau, l'adaptation du bâti et de l'aménagement, l'agriculture bas carbone, la gestion durable de la filière bois...
	PREPA	Les données de référence (2005) ne sont pas disponibles. La CCVB tentera d'atteindre ses objectifs fixés au regard de l'état des lieux des émissions de 2008 sur lesquelles elle a basé ses objectifs. Le territoire s'est fixé d'atteindre à minima les objectifs règlementaires du PREPA à horizon 2030. (Cf. §6.1.7)
	PPE	Une partie des volets de la PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire (actions liées à la rénovation, la mobilité, les entreprises, le patrimoine de la collectivité)</li> <li>• Développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (action-cadre 2.3)</li> <li>• Stratégie de développement de la mobilité propre (actions-cadre 1.2 et 1.3)</li> </ul>
	SRCAE Pays de la Loire (2014)	Cf. §9.1.2
Documents régionaux ou de bassin	SRCE Pays de la Loire (2015)	Les continuités écologiques sont intégrées dans certaines actions du PCAET. La plantation et la gestion durable des haies et forêts participeront à la reformation et au renforcement des continuités écologiques et de la trame verte. La protection des cours et milieux humides améliorera la trame bleue. La limitation de l'étalement urbain et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers limiteront la fragmentation et les ruptures de continuités. La TVB sera également développée en ville et intégrée dans les projets d'aménagement (ZAE, construction, EnR).
	PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021)	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la santé de la population du territoire. La modification des pratiques agricoles et des habitudes de mobilité (développement des modes actifs), la rénovation du bâti, le renouvellement des systèmes de chauffage en limitant la combustion, la diminution du brûlage des déchets verts sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la <b>qualité de l'air</b> et, par ce biais, sur la santé humaine.
	SDAGE Loire Bretagne	Certaines actions du PCAET auront une incidence positive sur la ressource en eau : l'action-cadre 3.4 vise à préserver l'eau d'un point de vue quantitatif (optimisation et réduction des consommations dans le secteur
	D c SAGE Vie et Jaunay	

Plans	Commentaires
SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu	agricole et après des particuliers), ainsi qu'à préserver les cours d'eau et zones humides. Des actions visant la collectivité (espaces verts, consommations autres) et les entreprises intégreront des sensibilisations aux bons gestes et à la
SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton	réduction des consommations d'eau. Le public sera également sensibilisé. L'action 1.5.3 permettra d'inciter et accompagner les particuliers à changer leurs pratiques dans les jardins (démarche Terre Saine).
SCoT du Pays Yon et Vie	Cf. §9.1.3

## 10 Mise en perspective du plan d'actions retenu avec les objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET de la CCVB s'inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 14 des 17 objectifs de développement durable.

## 11 Conclusion

Conformément à la loi pour la Transition Écologique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 25 juin 2016 relatif au PCAET, le territoire de la Communauté de Communes Vie & Boulogne s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Dans ce cadre et afin de dynamiser la politique climat-air-énergie, la CCVB a réuni l'ensemble des acteurs de son territoire dans un souci de concertation et de co-construction du plan. Ateliers, réunion et divers échanges ont permis de travailler en collaboration et d'aboutir à une stratégie déclinée en un programme de 56 actions couvrant de nombreux domaines et secteurs.

L'ensemble des actions est cohérent (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire), volontaire (les objectifs du territoire tendent vers les objectifs nationaux, ou visent à les atteindre) et contribue de manière positive aux objectifs du PCAET.

La stratégie et le programme d'actions contribuent en effet à l'atteinte des objectifs nationaux d'augmentation de la production d'EnR et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ils se rapprochent des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Des efforts seront néanmoins à fournir dans les prochains PCAET afin d'atteindre les ambitions nationales pour 2050. La réduction des émissions de gaz à effet de serre fixée ne permet en effet pas, a priori, de réduire assez les émissions pour atteindre localement la neutralité carbone.

L'adaptation au changement climatique est également bien intégrée, plusieurs actions y sont consacrées : préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques/humides, limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces, adaptation des activités agricoles pour une meilleure résilience, gestion durable des ressources forestières et bocagères, adaptation des aménagements et du bâti...

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, paysage...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. Les actions de développement des EnR (méthanisation, éolien, bois-énergie...) ont en particulier été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

*À propos d'ATMOTERRA*

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €  
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B  
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE  
Web : <https://www.atmoterra.com/>



Plan

CLIMAT